

UNION INTERNATIONALE
DES HUISSIERS DE JUSTICE
ET OFFICIERS JUDICIAIRES



INTERNATIONAL
ASSOCIATION
OF JUDICIAL OFFICERS

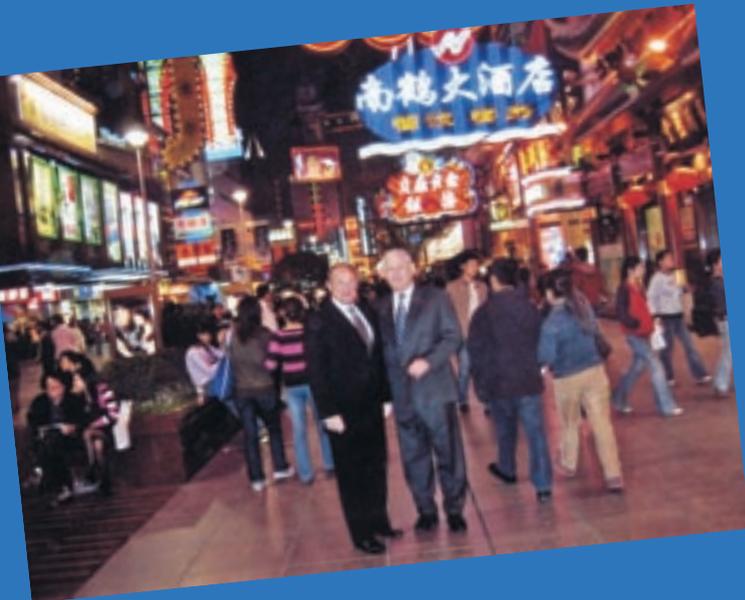
MAGAZINE

INTERNATIONAL

Chine-China



La Chine s'éveille à l'UIHJ
China is awakening to UIHJ



**L'UIHJ s'affiche en
Asie et en Amérique**
*UIHJ invests in Asia
and America*

Thaïlande-Thailand



Signature d'une charte de coopération avec la Thaïlande
Signature of a cooperation charter with Thailand



Mexique-Mexico



L'UIHJ à la Cour suprême du Mexique
UIHJ at the Supreme Court of Mexico



18

2005

SEMESTRIEL
JANVIER/JUIN

BIANNUAL
JANUARY/JUNE



Une Europe unie. Une monnaie unique. Un groupe d'huissiers de justice.

Certains voient plus d'opportunités dans l'union européenne que d'autres. Mais le fait est que la collaboration sur le plan économique est un succès et que de plus en plus d'affaires se traitent au-delà des frontières. Ceci entraîne naturellement une augmentation des flux monétaires internationaux avec, pour conséquence, une augmentation des problèmes de paiement. Une administration européenne du recouvrement devient donc indispensable aux entreprises. Le réseau paneuropéen d'huissiers de justice leur apporte la solution : une gestion de recouvrement amiable et judiciaire à l'échelon international. Aux Pays-Bas, le groupement des huissiers de justice GGN a fait les preuves du succès de cette approche. GGN, une organisation adaptée aux besoins du marché, regroupe 18 études d'huissiers de justice. Le recouvrement s'effectue plus rapidement et avec de meilleurs résultats. Un avantage dont chaque entreprise européenne devrait pouvoir profiter.



Spécialistes du recouvrement et Huissiers de Justice

Davantage de rendement

La profession face aux choix qui préfigurent l'huissier de justice de la 2e décennie du 21e siècle

En quelques semaines, à la faveur des conférences de présidents des zones Europe – Afrique – Amérique et du conseil permanent de Lisbonne, le bureau a rencontré la plupart des représentants des chambres nationales ou associations d'huissiers de justice.

Leurs interventions respectives ont démontré, malgré leurs diversités, combien les préoccupations de la profession étaient très voisines mais aussi très variées, quels que soient les pays intéressés.

Ainsi les propos ont-ils amplement dépassé le cadre corporatif pour gagner d'autres secteurs liés aux effets de la mondialisation. A titre d'exemple, on citera les discussions autour des conséquences de l'ouverture vers l'économie de marché de l'Inde et de la Chine (2.5 milliards d'habitants = 5 fois l'Europe) ou encore, par ricochet, l'influence d'une prochaine pénurie de pétrole ou de la lente asphyxie de la planète par les substances toxiques.

Mais, illustration d'une actualité vite frappée d'obsolescence : l'Irak dont les événements ne sont plus qu'une actualité de routine !

Néanmoins, et on le comprendra, l'essentiel des contributions a porté sur la situation de notre profession confrontée aux enjeux de la mondialisation.

Il n'est pas négligeable d'observer que partout, les traités, les textes communautaires qui postulent pour une meilleure organisation de l'espace planétaire de justice, effleurent la sensibilité des huissiers de justice (conseil de l'Europe, Union européenne, Conférence de La Haye, Ohada – Ali-Unidroit – CNUDCI).

Cela oblige l'UIHJ à une vigilance accrue, sur tous les fronts, pour veiller aux intérêts de la profession.

Une profession qui manifeste un incontestable attrait pour la constitution de réseaux entre les huissiers de justice.

L'affaire n'est pas nouvelle, et cela est si vrai qu'en 1964, à Nice, à l'occasion du seul congrès de l'UIHJ que la France n'ait jamais organisé, fût

votée la création de l'Union Internationale pour le recouvrement (UNIREC) à laquelle participèrent les 7 pays fondateurs.

Dès 1967 (1 an après le lancement effectif de l'opération), l'organisation avait reçu 65 dossiers. Il n'a jamais été possible de savoir ce qu'il advint de cette structure qui disparut après le congrès de Vienne (1969).

La constitution de réseaux est une source de curiosité pour les huissiers de justice de tous les continents. Beaucoup voient dans cette forme d'activité une manne salvatrice.

Pourtant, le secteur est déjà occupé. Mais les huissiers de justice jouissent, dans une telle opération, d'indéniables avantages.

Ils peuvent ainsi aménager un dispositif tentaculaire aux quatre coins du monde. Ils peuvent encore proposer un produit unique puisqu'ils sont les seuls à pouvoir allier le recouvrement amiable et le recouvrement judiciaire, en offrant de surcroît des garanties incomparables en terme de sécurité et de responsabilité.

La promotion de la mise en réseaux de la profession n'est pas une simple initiative corporative mais s'avère être une nécessité pour maîtriser une matière qui nous échappe peu ou prou.

Regardez les avocats, notamment dans le domaine des affaires (qui peut-être comparé chez les huissiers de justice à l'activité de recouvrement) : depuis longtemps de grands cabinets se sont créés et sont interconnectés sur le plan international.

Peut-être nous trompons nous, mais nous avons la conviction que l'huissier de justice qui se forge sur l'enclume de la mondialisation ne sera pas celui du 20e siècle, car la mutation ne s'opérera pas qu'en faveur du recouvrement.

D'autres formes d'activité faisant appel aux seuls concours de l'huissier de justice vont éclore. Excepté le recouvrement qui pourra toujours s'avérer massif, nous allons assister à un accroissement d'une multitude de matières : mandataire, conciliateur



– conseil – constat – ventes publiques – procédures d'exécution nouvelles...

Si les circonstances du moment commandent de hâter le mouvement d'ouverture vers le recouvrement, il serait audacieux de prétendre que tous les huissiers de justice du monde y trouveraient leur compte ! Car tous n'ont certes pas vocation à vivre de cette activité.

C'est pourquoi le triptyque « signification – exécution – recouvrement » n'est pas une fin en soi dans les ambitions économiques que nourrit l'UIHJ à l'égard de la profession.

D'ores et déjà l'Union, pariant sur l'avenir, a lancé le projet de franchir une nouvelle étape visant à densifier la panoplie des compétences des huissiers de justice.

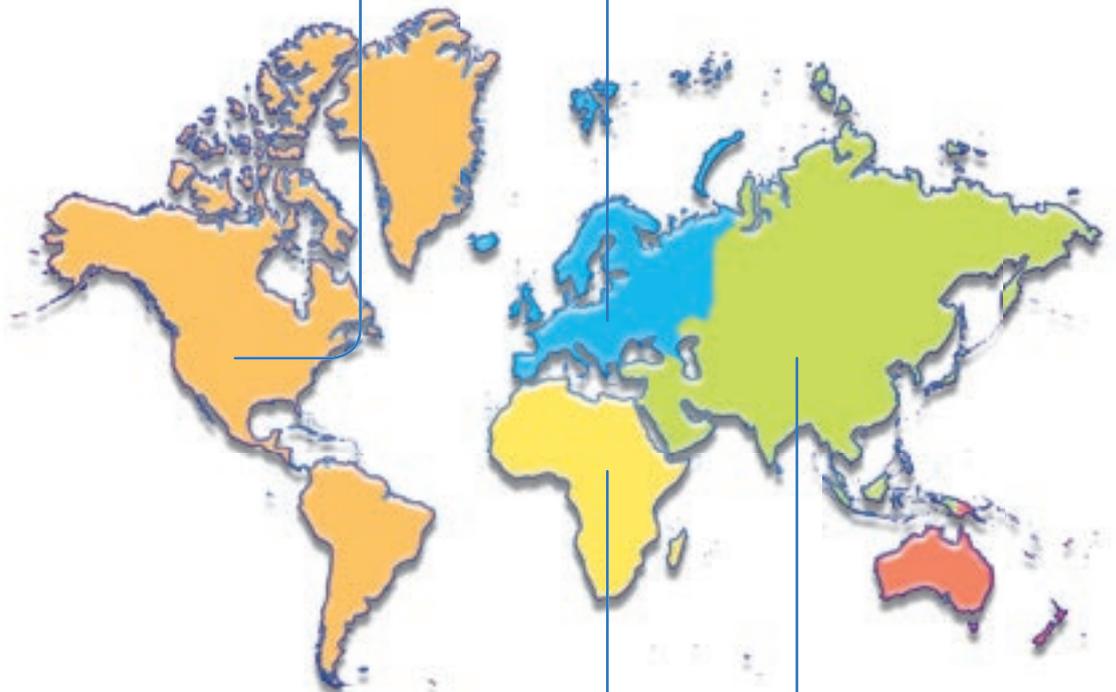
Le plan de cette opération sera présenté à Washington.

Les enjeux sont considérables : ils préfigurent la silhouette de l'huissier de justice de la 2e décennie du 21e siècle.

Jacques Isnard, président de l'UIHJ

AMÉRIQUES

L'UIHJ reçue à la Cour suprême <i>Meeting at the Supreme Court</i>	65 66
Formation sur le constat au Québec <i>Training on statement of facts in Quebec</i>	67 68
Les Officiais de Justiça avaliadores renforcent leur présence à l'UIHJ <i>Oficiais de Justiça avaliadores strengthen their presence at UIHJ</i>	69 69



AFRIQUE

L'UIHJ à la rencontre des huissiers de justice algériens <i>The UIHJ meets Algerian judicial officers</i>	37 38	Les Sheriffs de l'Afrique australe en marche vers le progrès <i>Sheriffs of the Southern African regions walking towards progress</i>	46 48
Vers la réforme de la justice en Algérie <i>Towards the Justice reform in Algeria</i>	39 40	Le coup de maître des huissiers de justice du Cameroun <i>A master plan for Cameroon enforcement agents</i>	51 52
L'Algérie crée son école de formation <i>Algeria establishes a training school</i>	41 41	Colloque international de Cotonou des 5 et 6 mai 2005 <i>International seminar in Cotonou on 5 – 6 May 2005</i>	54 54
L'UIHJ intervient aux 2e rencontres du Notariat francophone, à Libreville <i>UIHJ at the 2nd seminar of the francophone notaries, in Libreville</i>	42 43	Conférence des présidents de la zone Ohada à Cotonou <i>Conference of the chairmen of the Ohada area</i>	55 56
Séminaire international Ufohja de Bamako (Mali) les 10 et 11 mars 2005 <i>International Ufohja seminar in Bamako (Mali) 10 and 11 March 2005</i>	43 45	Premiers contacts de l'UIHJ avec la Libye <i>First contacts from UIHJ with Libya</i>	57 58
		Colloque international de Tunis du 29 Avril 2005 <i>International Colloquium in Tunis – 29 April 2005</i>	59 62

La profession face aux choix qui préfigurent l'huissier de justice de la 2e décennie du 21e siècle	3
<i>The profession faced with the choices that will determine the judicial officer of the second decade of the 21st century</i>	6
Conseil permanent de l'UIHJ à Paris	7
<i>UIHJ Permanent Council in Paris</i>	8

EUROPE

Réunion des présidents Europe	8	L'UIHJ au congrès national des huissiers de justice français	22
<i>Meeting of the presidents of Europe</i>	10	<i>UIHJ at the National Congress of French Judicial officers</i>	24
Des nouvelles d'Autriche...	11	UIHJ – EUROMED	27
<i>News from Austria</i>	13	<i>UIHJ – EUROMED</i>	28
2e assises du recouvrement à Paris	15	L'UIHJ au cœur d'un projet TACIS	29
<i>Second conference on debt collection in Paris</i>	16	<i>UIHJ at the heart of a TACIS project</i>	30
Colloque de Sopot	17	Conseil permanent Europe – Amérique	31
<i>International seminar in Sopot</i>	18	<i>Permanent Council (Europe-America)</i>	33
Séminaire international de Vilnius	19	Spots sur ...	34
<i>International seminar in Vilnius</i>	20	<i>News from...</i>	35
Conférence de Thessalonique : un grand succès	21	Bientôt des huissiers de justice libéraux en Bulgarie	36
<i>Thessaloniki Conference: a success!</i>	21	<i>Soon Bulgaria to have liberal Judicial Officers</i>	36

ASIE

Aujourd'hui la Thaïlande, demain la Chine... ou la survie de l'huissier de justice libéral par l'Asie	70
<i>Today Thailand, tomorrow China, ...</i> <i>or the survival of the independent judicial officer in Asia</i>	70
Signature de la charte de coopération UIHJ - Thaïlande	71
<i>Signature of a Co-operation Charter between UIHJ and Thailand</i>	72
La Thaïlande au cœur de la coopération avec la France et l'UIHJ	73
<i>Thailand at the heart of cooperation with France and the UIHJ</i>	75
La Chine s'éveille...	77
<i>China is awakening...</i>	78

Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires
42 rue de Douai - 75009 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 49 70 12 87 - Fax : +33 (0)1 49 70 15 87
<http://www.uilh.com> - uilhj@huissier-justice.fr

UIHJ Magazine - Magazine semestriel d'information de
l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires

Directeur de la publication : Jacques Isnard

Rédacteur en chef : Roger Dujardin

Rédacteur en chef adjoint : Mathieu Chardon

Comité de rédaction : Jean-Paul Spinelli, Marc Schmitz, Jos Uitdehaag

Edition - Réalisation : SAILING communication & technologies,

8 avenue des Minimes, F-94300 Vincennes - <http://www.sailing-up.com>

Impression : Currenda sp. z o.o., Aleja Niepodleglosci 703A - 81-853 Sopot Pologne
Tél. +48 58 5503875 - <http://www.currenda.pl>

The profession faced with the choices that will determine the judicial officer of the second decade of the 21st century

In the space of a few weeks, through conferences with the chairmen of the Europe, Africa and America areas and the Permanent Council in Lisbon, the office has met with most of the representatives of national chambers or associations of judicial officers.

Their respective presentations have shown how much, despite the diversity among them, the concerns of the profession at the same time related, but also very varied, whichever the countries involved.

As a result, conversations went well beyond the institutional framework to encompass other sectors that are feeling the effects of globalisation. For example, there were discussions concerning India's and China's opening up to market economics, with 2.5 billion people, five times the population of Europe; or, stemming from that, the influence of an upcoming oil shortage or the slow asphyxiation of the planet by toxic substances.

But as an illustration of news going quickly out of date, events in Iraq are now just routine news.

Still, as is to be expected, most of the presentations concerned the situation of our profession as it confronts the effects of globalisation.

It is not insignificant to observe that treaties and European community texts, which all argue for a better organisation of international justice, spark the interest of judicial officers (Council of Europe, European Union, Hague Conference, Ohada, Ali-Union, Uncitral).

This will require that the UIHJ be more vigilant, on all fronts, in looking after the interests of our profession.

Ours is a profession that shows a definite attraction for the building of networks among judicial officers.

There is nothing new in that and it is so true that in Nice in 1964, at the only UIHJ conference that France did not organise, establishment of UNIREC (International Collections Union) was voted. The seven founding countries were participants.

In 1967, one year after the effective launch of the operation, the organisation had received 65 dockets. It has never been possible to know what happened to this structure, which disappeared after the Vienna conference in 1969.

Building networks is a source of curiosity for judicial officers from all continents. Many see in this type of action a saving grace.

Still, the space is already occupied. But judicial officers have undeniable advantages in such network building.

They can build up a multi-faceted structure reaching the four corners of the world. They can also offer a unique product because they are the only ones who can bring both debt collection on an amicable basis and court-ordered collection together, and they also offer unparalleled guarantees in terms of security and responsibility.

The encouragement of network-building by our profession is not just a simple organisational initiative but is actually a necessity to be able to dominate an activity that is more or less slipping away from us.

Look at lawyers, especially corporate lawyers, whose business can be compared to that of collections amongst judicial officers. The largest law firms have been established and interconnected internationally for a long time.

We might be mistaken but our conviction is that the judicial officer who is cast on the anvil of globalisation will not be the 20th century version because changes afoot will not be favourable to collections.

Other forms of business that require the unique role of the judicial officer will bloom. Beyond collections, which can always be a large business, we are going to see an increase in a multitude of issues: corporate officer, arbitrator, advisor, assessor, public sales, new enforcement procedures.

While current circumstances make it imperative to hasten the movement of opening up the collections business, it would be too much to say that all judi-



cial officers in the world will make that their main activity, since not all of them, surely, are destined to make their living doing that.

That is why the triple slogan "notification - enforcement - collection" is not an end in itself among the economic goals that UIHJ has for our profession.

The UIHJ already, with an eye to the future, has launched a project to take a new step to intensify the range of capabilities of judicial officers.

This operating plan will be presented in Washington.

The stakes are high: they will trace the profile of the judicial officer of the second decade of the 21st century.

Jacques Isnard, president of UIHJ

Conseil permanent de l'UIHJ à Paris

Les 25 et 26 novembre 2004 s'est tenu le conseil permanent de l'UIHJ à Paris (France). Trois nouveaux États nous ont rejoint : Chypre, le Swaziland et le Zimbabwe. Et le lancement du nouveau site Internet a été réussi.

Une intense activité

Après l'ouverture de la réunion par le président Jacques Isnard, ce dernier a mis l'accent sur l'importante activité de l'UIHJ au cours de l'année 2004.

Les 42 missions effectuées hors du siège de Paris, sur les continents européen, africain, américain et asiatique, démontrent l'intense activité de l'UIHJ pendant les douze derniers mois. A cela, il convient d'ajouter la réception de sept délégations étrangères et la tenue de dix réunions de bureaux pléniers ou restreints. Dans son exposé sur l'état de la profession, le président Isnard a rappelé les domaines d'intervention de l'Union internationale : participation accrue des chambres nationales aux séminaires et colloques internationaux, veille permanente sur les intérêts économiques de la profession, regain au niveau de la communication, activités de formation et extension de l'Union internationale.

Une présence constante sur la scène internationale

Toute cette activité est accompagnée par une présence constante de l'UIHJ auprès des organisations européennes et internationales que sont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Ohada, la Conférence de La Haye de droit international privé et l'ONU.

La présence de l'UIHJ est très intense dans les organisations européennes. Elle l'est également dans les pays africains. C'est ainsi qu'elle favorise la mise en place d'écoles de formation en Algérie et en Tunisie, avec l'aide précieuse de l'Ecole nationale de procédure française.

Une charte professionnelle commune à tous les huissiers de justice a été approuvée par les délégations pour permettre la mise en place de règles communes.

Parmi les projets de l'UIHJ, figure l'élaboration d'un annuaire mondial qui permettra de localiser chaque huissier de justice dans les pays adhérents à l'Union.

Nouveaux adhérents et nouveau site Internet

Ce conseil permanent a aussi vu le lancement du nouveau site Internet (www.uihj.com) qui rassemble déjà de nombreuses informations et permettra d'accroître la communication.

Enfin, les délégations présentes ont accueilli à l'unanimité l'adhésion à l'UIHJ de Chypre, du Zimbabwe et du Swaziland. La Norvège, également présente, a indiqué qu'elle ferait acte de candidature en 2006.

Le président Isnard a clôturé ce conseil permanent en remerciant chacun pour sa part de travail mais a aussi insisté sur l'immensité de la tâche qui reste à accomplir.

*Un président honoré
An honoured president*



*Leo Netten salue l'arrivée de
Chypre à l'UIHJ – Leo Netten
welcomes Cyprus at UIHJ*



*Jacques Isnard & Martin Akker
(Swaziland)*



*Bonny Nhamburo
(Zimbabwe)*



*Jacques Isnard, Leo Netten
et les délégations d'Afrique
australe – Jacques Isnard, Leo
Netten and the delegations
from the Southern part of
Africa*



UIHJ Permanent Council in Paris

On 25 & 26 November 2004 the Permanent Council of UIHJ was held in Paris (France). Three new States have joined us: Cyprus, Swaziland and Zimbabwe, and the new website was successfully launched

An intense activity

After Chairman Jacques Isnard opened the meeting, he stressed the important work of the UIHJ during 2004.

The 42 assignments carried out away from the headquarters in Paris, Europe, Africa, America and Asia, show the intense activity of the UIHJ in the last 12 months. The reception of seven foreign delegations and holding of ten plenary or closed office meetings should also be taken into account.

In his presentation on the state of the profession, Chairman Isnard recalled the areas in which the UIHJ is involved: increased participation by national chambers in international seminars and colloquia, a permanent watch on the economic interests of the profession, increased communication and training and outreach activity by the UIHJ.

A steady presence at an international level

All this activity is combined with a consistent presence of the UIHJ with international and European organisations such as the EU, the Council of Europe, the OHADA, the International Conference at The Hague and the UN.

The presence of the UIHJ is very intense in European organisations and in Africa. Thus we

encourage the establishment of training schools in Algeria and Tunisia, with the important help of the French National Procedural School.

A professional charter, common to all judicial officers and bailiffs, has been approved by the delegations to make it possible to put common rules in place.

Amongst the UIHJ's projects is the creation of a world directory that will make it possible to locate each judicial officer in countries that are members of the UIHJ.

New members and new website

This permanent council also saw the launch of the new www.uihj.com website which already brings together a significant amount of information and makes it possible to increase communication.

Lastly, the delegations present unanimously welcomed the membership in the UIHJ of Cyprus, Zimbabwe and Swaziland. Norway, which was also present, said it would present its candidacy in 2006.

Chairman Isnard close the permanent council by thanking everyone for their share of the work but also stressed the scale of the task which remains to be achieved.

Jacques Isnard lance le nouveau site de l'UIHJ — Jacques Isnard launches the new UIHJ Website



Jos Uitdehaag, Mathieu Chardon & Marc Schmitz, members du Comité de l'UIHJ après le lancement du nouveau site— Members of the Committee of UIHJ, after the launch of the Website



Réunion des présidents Europe

Le 3 mars 2005 s'est tenue à Paris la traditionnelle réunion des présidents Europe, au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice de France

Des cartes d'adhésion à l'UIHJ pour les huissiers de justice du monde entier

Dix-sept délégations étaient présentes ou représentées, parmi lesquelles : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Slovaquie.

Le président Isnard a présenté l'opération AD 300. Le bureau de l'UIHJ a en effet décidé d'ouvrir l'UIHJ aux huissiers de justice. Ces derniers pourront recevoir une carte d'adhérent et obtenir des avantages comme recevoir gratuitement UIHJ Magazine, obtenir des tarifs réduits pour les manifestations organisées par l'UIHJ et ouvertes aux huissiers de justice. Une liste des adhérents de l'UIHJ sera également publiée sur Internet.

Le président Isnard n'a pas manqué de rappeler qu'il ne faut pas oublier que les membres de l'UIHJ sont toujours les associations, chambres ou ordres d'huissiers de justice et que seuls ces organismes peuvent participer à l'ensemble des travaux et voter.

Modestement, le bureau de l'UIHJ avait fixé à 300 le nombre estimé d'adhérents pour l'opération AD 300 soit une réussite. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 700. C'est dire tout l'intérêt que suscite l'UIHJ dans le monde. Le record d'adhésion vient de la Hongrie : la totalité des 200 huissiers de justice de Hongrie ont en effet décidé de devenir membres personnels de l'UIHJ. « On ne peut pas oublier l'aide de l'UIHJ pendant 10 ans », a en effet déclaré Zoltan Levante, président de la Chambre hongroise, sous un tonnerre d'applaudissements ! Félicitation à nos confrères hongrois qui ont montré ici l'exemple.

Des réformes et des contacts

Hans Eckhard Gallo, président des Gerichtsvollzieher allemands, a rappelé que l'Allemagne faisait beaucoup d'efforts pour la création d'un corps d'huissiers

de justice libéraux dans ce pays. Certains Lander sont d'ailleurs très avancés et veulent établir un plan pour la mise en place de la profession indépendante.

Preketes Efthimios, président de la chambre grecque nous a indiqué qu'une délégation grecque s'est rendue à Chypre le 8 février 2005. Il a été décidé d'entreprendre des réformes pour la mise en place d'un nouveau statut basé sur un modèle grec et français.

Zoltan Levante a indiqué qu'il avait des contacts avec l'Ukraine, à l'occasion d'un colloque qui s'est déroulé en février 2005 en Hongrie, auquel assistait le vice-ministre de la Justice d'Ukraine.

Une application difficile du règlement 1348/2000

Les ateliers de la réunion se sont ensuite succédés sur le rythme soutenu habituel à cette manifestation dense. Le premier atelier traitait des bilans et perspectives du règlement 1348 sur la signification et la transmission des actes. Il était assuré par Leo Netten (Pays-bas), Roland De Meerleer (Belgique), Roger Dujardin (Belgique), Francis Guépin (France), Zoltan Levante (Hongrie) et Preketes Efthimios (Grèce).

En particulier, il a été donné un compte-rendu exhaustif de l'audition qui s'est tenue le 4 février 2005 à la Commission européenne sur l'application du règlement 1348/2000 et des lacunes de ce texte et de son application pour les huissiers de justice praticiens, notamment en matière de délais de retour des actes, notamment pour l'Angleterre et l'Italie. Concernant les nouveaux Etats membres, il est dommage de constater qu'aucun huissier de justice n'intervient dans la transmission ou la signification des actes, dans le cadre du règlement et il est très souhaitable que l'ensemble des huissiers de justice de l'Union européenne deviennent entités d'origine et requises.

Le système de notification par lettre recommandée avec accusé de réception a également été sévèrement mis en cause. Le document de discussion établi en vue de l'audience du 4 février indique péremptoirement, sans la moindre justification, que la notification par la poste remplit toutes les garanties requises pour le défendeur. En fait ceci est contraire à toutes les réalités lorsqu'on sait :

- qu'il est impossible dans 50 % des cas de savoir quel est l'auteur de la signature de l'accusé de réception
- qu'il est impossible dans une grande proportion de cas d'identifier les écritures, les cachets, les indications et
- que les accusés de réception sont zébrés de rayures, parsemés d'inscriptions, etc.

Manifestement, le document de discussion est en contradiction avec tous les rapports, notes, témoignages de praticiens et il ne saurait être sérieusement soutenu que cette modalité de notification puisse un jour s'ériger en règle générale comme moyen uniforme de procédure dans l'Union européenne.

La future injonction de payer européenne

Le deuxième atelier concernait la future injonction de payer européenne et réunissait pour en débattre Hans Eckhard Gallo (Allemagne), Antonio Da Cuneo (Portugal), Lorenzo Christian Ruiz Martinez (Espagne) et Jos Uitdehaag (Pays-bas). En particulier, Hans Eckhard Gallo a présenté le système en vigueur en Allemagne. Il a indiqué que cette procédure est appliquée très souvent et ressemble assez à la proposition de la Commission dans le cadre de l'IPE.

Francis Guépin a indiqué que la Commission souhaite non seulement la possibilité d'étendre l'IPE en droit interne mais également qu'elle se substitue à la législation existante. Un bras de fer oppose le Conseil et la Commission ainsi que la Commission juridique du Parlement. Il a rappelé que le Conseil européen de Tampere a donné un mandat pour l'IPE uniquement dans le cas transfrontalier.

Pour Leo Netten, la vision politique de l'Union européenne n'est pas la même que celle des pays membres. Il estime qu'à terme, l'IPE sera à la fois applicable en droit interne et en droit transnational. « S'il existe la certitude que le défendeur a reçu les pièces, cela ne devrait pas poser de problème. Mais tant que nous n'aurons pas cela, nous nous y opposerons par tous les moyens. La Poste ne fonctionne pas comme il faut. Et plus personne ne parle du rapport Mainstrat » s'est-il insurgé.

Le titre exécutoire européen

Au cours du troisième atelier, Mathieu Chardon (membre du Comité de l'UIHJ), a présenté une analyse critique du règlement 805/2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées. "Le texte du règlement est excessivement compliqué, voire obscur", a-t-il remarqué. "Les praticiens risquent de ne pas l'appliquer, faute de pouvoir le comprendre et l'assimiler".

La Lituanie, par l'intermédiaire de Roger Dujardin, a également fait une intervention très remarquée et très complète sur le TEE.

Résolution de l'UIHJ

À l'issue de la réunion, le président Isnard a présenté au vote des délégations le texte de la résolution suivante, laquelle a été adoptée.

Devant la gravité de la situation de la profession au niveau européen, les présidents des chambres ou associations nationales d'huissiers de justice d'Europe ont considéré qu'il était indispensable d'initier une conférence internationale. Cette conférence s'est déroulée le 3 mars 2005 à Paris en présence de 17 représentants de délégations européennes. À l'issue de cette conférence, la recommandation suivante a été adoptée.

Les présidents ici présents donnent mandat au bureau de l'UIHJ de suivre de très près l'évolution des textes au niveau des instances européennes, de dresser les observations qui s'imposent dans la stricte défense des intérêts de la profession et, si les circonstances l'exigent, de les tenir informés, notamment au moyen de réunions exceptionnelles. Paris, le 3 mars 2005.

Meeting of the presidents of Europe

On 3 March 2005 the now traditional meeting of the presidents of Europe was held in Paris, at the French national chamber of judicial officers

UIHJ membership cards for all the judicial officers in the world

Seventeen delegations were present or represented, amongst which Belgium, France, Germany, Greece, Holland, Hungary, Lithuania, Poland, Portugal, Romania, Slovakia and Sweden.

The president Isnard made a presentation of the operation AD 300. The executive board of UIHJ has decided to open UIHJ to the direct membership of judicial officers. From now on, they will be able to get a Membership card and benefit from advantages such as a free subscription to UIHJ Magazine or special rates for UIHJ events opened to judicial officers. A list of members will be published on the UIHJ website (www.uihj.com).

Jacques Isnard also mentioned that the members of UIHJ are still associations, orders or chambers of judicial officers and that only those organisations can participate and vote.

Modestly, the board had set the number of members to 300 for the operation to be a success. Today, there are none less than 700 members and more are joining in. This shows the interest of UIHJ throughout the world. The record of memberships is held by Hungary: the total of the 200 Hungarian judicial officers have decided to become personal members of UIHJ. "We cannot forget ten years of help of UIHJ" stated Zoltan Levante, president of the National chamber of Hungary, under a thunder of applause ! Our warmest congratulations to our Hungarian colleagues who are an example to all.

Reforms and contacts

Hans Eckhard Gallo, president of the German Gerichtsvollzieher reminded that Germany is working hard for the creation of an independent body of judicial officers in his country. Besides, some Lander are well advanced and want to establish a plan for the setting up of such an independent profession. Preketes Efthimios, president of the Greek Chamber, said that a Greek delegation went to Cyprus on 8 February 2005. It was there decided to start working on the reform of the profession to adopt a status based on the Greek and French models. Zoltan Levante told us that contact was made with

Ukraine at a meeting that was held in Hungary in February 2005 and that was attended by the vice-minister of Justice of Ukraine.

The difficult application of the 1348/2000 EC Regulation

The workshops succeeded with the usual fast pace of such a dense event. The first workshop dealt with a report and perspectives of the EC Regulation 1348/2000 on the transmission and service of documents. It was presented by Leo Netten (the Netherlands), Roland De Meerleer (Belgium), Roger Dujardin (Belgium), Francis Guépin (France), Zoltan Levante (Hungary) and Preketes Efthimios (Greece).

A full report was thus given of the public hearing that took place at the European Commission on 4 February 2005 on the application of the EC Regulation 1348/2000 and the gaps in the text relating to its application for the practising judicial officers, notably on delays relating to the return of documents with countries like England or Greece. Concerning the new EU Member States, it is a pity that judicial officer in these countries are at present excluded from its application whereas all judicial officers in EU countries should be transmitting and receiving agencies.

The mechanism of service of documents through registered letters was — as always - strongly criticized. The discussion paper that was prepared by the Commission stated, without any justification, that the postal notification gives enough evidence that the document is received by the addressee. The reality is rather different when you know:

- that it is impossible in 50% of the cases to know exactly who signed the acknowledgement of receipt
- that it is impossible, in a vast majority of cases, to identify the writing, the stamps, the indications, and
- that the acknowledgement of receipt are filled with stripes, inscriptions, etc.

Obviously, this discussion paper is in contradiction with all the reports, notes and evidences from practitioners and it cannot be seriously supported that one day the service by post could be the general rule as a uniform procedure throughout the EU.

The future order for payment procedure

The second workshop concerned the future order for payment procedure and was presented by Hans Eckhard Gallo (Germany), Antonio Da Cuneo (Portugal), Lorenzo Chritian Ruiz Martinez (Spain), and Jos Uitdehaag (the Netherlands, member of the Committee of UIHJ). In particular, Hans Eckhard Gallo made a presentation of the current system in Germany which is comparable to the one that was proposed by the European Commission.

Francis Guépin said that the Commission wishes not only for the possibility to extend the order for payment procedure in the internal Law but also for it to replace the existing internal Law. An arm-wrestling match opposes the Council and the Commission as well as the legal Commission of the European Parliament. He reminded that the European Council in Tempera only gave a mandate for trans-border cases.

For Leo Netten, the political vision of EU is different from the one of its Member States. He estimates that, at terms, the order for payment procedure will be at the same time applicable in the internal Law and in the trans-border Law. "If we know for certain that the defendant as been reached by the documents, there should be no problem. But as long as we do not have that security, we will oppose to it with all our strength. The postal service is not reliable. And no one mentions the Mainstrat report anymore" he justly claimed.

The European enforceable title

During the third workshop, Mathieu Chardon (France, member of the Committee of UIHJ), made a critical analysis of the EC Regulation 805/2004 creating a European Enforcement Order for uncontested claims. "The text of this regulation is excessively complex, and even obscure", he mentioned. "Practitioners might not use it if it cannot be understood and assimilated".

Lithuania, through Roger Dujardin, made a full and remarkable intervention on the subject.

UIHJ resolution

At the term of the meeting, the president Isnard presented to the vote of the delegations the following resolution, which was adopted.

In the light of the current situation relating to the profession on an European level, the presidents of the national chambers or associations of enforcement agents in Europe have decided that it was



necessary to initiate an international conference. This conference took place in Paris on 3 March 2005 in the presence of 17 representatives of European delegations. At the term of this conference, the following resolution was adopted.

The presidents hereby present give mandate to the board of UIHJ to closely follow the evolution of the legislation on a European level, to make the relevant observations in the strict defence of the interests of the profession and, whenever necessary, to keep them informed, notably by ways of extraordinary meetings. Paris, 3rd March 2005.



Karin Miklautsch, ministre de la Justice d'Autriche, avec Jacques Isnard et Eduard Beischall

Karin Miklautsch, minister of Justice of Austria, with Jacques Isnard and Eduard Beischall



Des nouvelles d'Autriche...

Un important colloque international organisé par l'UIHJ s'est tenu à Vienne le 7 octobre 2004, sur le thème de « l'exécution forcée en Europe : nouveaux objectifs, nouvelles voies ».

Promouvoir un système harmonisé de l'huissier de justice en Europe

La profession d'huissier de justice est au cœur de la construction européenne de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Chaque nouvel instrument judiciaire, qu'il s'agisse de règlements ou de directives élaborés par l'UE vise l'activité des huissiers.

Notre profession s'est rapidement transformée, de sorte qu'elle évolue dans un espace qui privilégie un statut largement ouvert vers le libéralisme.

Cette situation a conduit l'UIHJ à promouvoir un régime harmonisé de l'huissier qui favorise l'existence d'un véritable huissier européen.

Or, en Autriche, le Gerichtsvollzieher ne répond pas à ces critères et l'Europe de la profession ne peut se concevoir avec un corps d'huissiers de justice entretenant des différences fondamentales dans des domaines tels que les conditions d'accès à la profession, la formation, les prérogatives, l'activité, etc.

Un colloque sous le patronage du ministère de la Justice autrichien

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de l'UIHJ et en coopération avec l'Association des huissiers de justice autrichiens, Eduard Beischall, ancien président de l'Association des huissiers de justice d'Allemagne, a été désigné pour mener une mission d'information visant à convier nos collègues autrichiens à s'engager plus ardemment dans la voie de l'harmonisation de leurs statuts avec leurs collègues européens. Des contacts ont été établis avec le ministre de la Justice qui a accordé son patronage à la réalisation d'un colloque international à Vienne. Ce colloque dont l'organisation sur place revient à notre ami Marc Schmitz, membre du comité de l'UIHJ, s'est déroulé le 7 octobre 2004 en présence des représentants de 17 délégations venant de toute l'Europe et du Dr. Franz Mohr, directeur des professions au ministère de la Justice.

Le thème traité ; « l'exécution forcée en Europe : nouveaux objectifs, nouvelles voies », s'est décliné en trois ateliers avec un rapport de synthèse (voir programme ci-après).

En marge du colloque, Jacques Isnard et Eduard Beischall ont été reçu par Karin Miklautsch, ministre de la Justice qui a renouvelé tout son soutien à l'action de l'UIHJ, indiquant être très attentive à l'évolution du statut de l'huissier de justice autrichien.

Vers un huissier de justice libéral en Autriche ?

Mme Miklautsch a clairement précisé qu'elle n'était pas hostile à une évolution de ce statut vers la profession libérale, si besoin était, mais qu'il convenait, au préalable, de connaître les souhaits de nos collègues autrichiens.

Dans le prolongement du colloque international l'UIHJ a organisé avec l'OGVB (association des huissiers de justice autrichiens) un sondage auprès de 300 huissiers autrichiens (environ)

La question était la suivante : Compte tenu de l'évolution de la profession dans une Europe considérablement élargie et ouverte au statut libéral, les huissiers autrichiens sont-ils favorables à l'adoption du statut libéral ?

Cette question était complétée de deux précisions : d'abord que le ministre de la Justice était acquis à cette réforme, sous réserve de l'accord des huissiers, ensuite qu'une grande réunion de tous les huissiers aurait lieu à Salzbourg courant 2005.

Le nombre de réponses collectées s'est établi à 68. Ont voté OUI : 40. Ont voté NON : 28

Ce chiffre est significatif de la position des huissiers autrichiens même si la consultation n'a intéressé que 68 collègues sur 300.

L'UIHJ a décidé de poursuivre son action et organise le 11 novembre 2005 à Salzbourg une séance d'information sur la situation de l'huissier de justice en Europe, en coopération avec le ministère de la Justice.

Après coup, et selon les circonstances, il s'agira de relayer cette première vague d'actions par des démarches plus techniques et sûrement plus politiques.

**Programme du colloque**

« l'exécution forcée en Europe : nouveaux objectifs, nouvelles voies »

Introduction : Jacques Isnard

ATELIER 1**L'huissier de justice en Europe : évolution et mutation**

Ce premier atelier a comporté les intervenants suivants :

L'huissier de justice en Autriche

Me Gerhard Holzer, président de l'association nationale des huissiers de justice d'Autriche

L'huissier de justice à statut libéral

Me Marc Schmitz, membre du Comité de l'UIHJ, huissier de justice à St Vith (Belgique) et Me Jos Uitdehaag, expert au Conseil de l'Europe - huissier de justice à Etten Leur (Pays-Bas)

L'évolution du statut des huissiers de justice hongrois dans l'UE

Me Miklos Krejniker, président de la CNHJ de Hongrie

Le cas du Portugal et de l'Allemagne

Me José Veira Ferreira, président régional du collège des solicitadores de l'exécution à Lisbonne (Portugal) et Me Hans Eckhard Gallo, Président de l'association nationale des huissiers de justice (Allemagne)

ATELIER 2**Les mesures d'exécution forcée en Europe****L'exécution forcée en Autriche – Le rôle du Rechtspfleger**

Mme Elisabeth Schoberl, assistante à l'Université de Vienne (Autriche)

L'exécution forcée placée sous le contrôle du juge

Me Lorenzo Christian Ruiz Martinez, vice président du Collège des Procuradores d'Espagne

L'exécution forcée à l'initiative de l'huissier de justice

Me Jean-Paul Spinelli, vice président délégué, membre du bureau de l'UIHJ (France)

L'exécution forcée dans une Europe judiciaire sans frontière : Bruxelles I et le TEE.

Me Roger Dujardin, vice président de l'UIHJ (Belgique) et Me Mathieu Chardon, expert du Conseil de l'Europe - huissier de justice à Versailles (France)

ATELIER 3**L'espace de liberté, de sécurité de justice : les futures orientations****Les instruments communautaires en devenir :**

- Règlement 1348 du 29 mai 2000 sur la signification et la notification des actes judiciaires (nouvelle version)
- L'injonction de payer européenne
- La transparence patrimoniale, l'exécution, les mesures provisoires et les mesures conservatoires
- La saisie bancaire

M. Peter Beaton (Ecosse), professeur d'université - expert de l'Union européenne

La jurisprudence de la CEDH : vers l'autonomie d'un droit de l'exécution

M. Georg Kodek, juge à la cour d'appel de Vienne (Autriche)

Les travaux et Recommandations du Conseil de l'Europe

Me Leo Netten, premier vice président de l'UIHJ (Pays-Bas)

L'huissier de justice européen mythe ou réalité ?

Me Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ (France)

Rapport de synthèse

Mme Frédérique Ferrand, professeur à l'université de Lyon, membre de l'Institut universitaire de France

Gerhard Holzer, Dr Franz Mohr, Jacques Isnard

Marc Schmitz, organisateur du séminaire, et Jos Uitdehaag

Marc Schmitz, organiser of the seminar, with Jos Uitdehaag





News from Austria

An important seminar organized by UIHJ was held in Vienna on 7 October 2004, on the theme: "enforcement in Europe: new goals, new ways".

Hans Eckhad Gallo (droite – right)



To promote a harmonised judicial officer in Europe

The profession of judicial officer is at the heart of the European construction of a free, safe and just area.

Every new legal instrument, whether rules or European directives, concerns the role of judicial officers.

Our profession has changed rapidly and is developing in an area which favours a legal status that is broadly open to free markets.

This situation led the UIHJ to promote a harmonised judicial officer regime which would encourage the existence of a genuine European judicial officer.

In Austria the "Gerichtsvollzieher" does not meet these criteria and the Europe of our profession cannot be conceived with a body of judicial officers who continue with basic differences in areas such as qualifications for the profession, training, prerogatives, business and so on.

A seminar under the patronage of the Ministry of Justice of Austria

That is why, upon the initiative of the UIHJ and in cooperation with the Austrian Judicial Officers Association, Mr Eduard Beischall, former chairman of the Association of Judicial Officers of Germany, was assigned to conduct an information mission for the purpose of inviting our Austrian colleagues to commit themselves more passionately to the harmonisation of their positions with that of their European colleagues. Contact was established with the Minister of Justice who offered her patronage to the holding of an international colloquium in Vienna.

This colloquium, which was organised in Vienna by our friend Marc Schmitz, a member of the committee of the UIHJ, occurred last 7th October in the

presence of representatives of 17 delegations from all over Europe and of Dr Franz Mohr, Director of Professions at the Ministry of Justice.

The topic was "Enforcement in Europe: new goals, new ways" and was divided into three workshops with a summary report (see programme below). Outside the colloquium, Mr Isnard and Mr Beischall were received by Mme Karin Milautsch, the Minister of Justice, who reinforced her support for the work of the UIHJ and said she was paying close attention to the changes in the position of a judicial officer in Austria.

Towards a liberal profession in Austria?

Mrs Miklautsch said clearly that she was not against a change of this position towards an independent status, if that were necessary, but that it was appropriate, before that, to know the desires of our Austrian colleagues.

As an extension of the UIHJ international colloquium organised with the OGV (Austrian Association of Judicial Officers), a poll of around 300 Austrian judicial officers was taken.

The question asked was the following: given the evolution of the profession in a substantially enlarged Europe and open to an independent status, are the Austrian judicial officers favourable to the adoption of independent status?

Two items were added to this question: first that the Minister of Justice had been convinced of this reform subject to the agreement of the judicial officers, and secondly that a major meeting of all the judicial officers would occur in Salzburg during 2005.

There were 68 responses: Yes: 40, No: 28

This is a significant indication of the position of the Austrian judicial officers even if the poll only covered 68 of 300 colleagues.

The UIHJ decided to continue its action and will organise on 11 November in Salzburg an information session on the situation of the judicial officer in Europe, in cooperation with the Ministry of Justice. Afterwards and as circumstances warrant, this first wave of action may be accompanied by more technical and certainly more political approaches.



Peter Beaton, professeur d'Université, expert à l'Union européenne – Professor of University, expert at the European Union



Frédérique Ferrand, professeur à l'université de Lyon, membre de l'Institut universitaire de France – Professor at the Lyons University, member of the French University Institute



Colloquium Programme

“Enforcement in Europe: new goals, new ways”

Introduction: Jacques Isnard

WORKSHOP 1

The judicial officer in Europe: evolution and change

This first workshop included the following participants:

The judicial officer in Austria

Mr Gerhard HOLZER, chairman of the National Association of Judicial Officers of Austria

The judicial officer with independent status

Mr Marc SCHMITZ, member of the UIHJ committee, judicial officer in St Vith (Belgium) and Mr Jos UITDEHAAG, expert at the Council of Europe- judicial officer in Etten Leur (Netherlands)

The evolution of the status of Hungarian judicial officers in the EU

Mr Miklos KREJNIKER, chairman of the CNHJ of Hungary

The case of Portugal and Germany

Mr José VEIRA FERREIRA, Chairman of the regional college of enforcement solicitadores of Lisbon and Me Hans Eckhard GALLO, Chairman of the German National Association of Judicial Officers

WORKSHOP 2

Enforcement measures in Europe

Enforcement in Austria – The role of the Rechtspfleger

Mme Elisabeth SCHOBEL, assistant at the University of Vienna

Enforcement under judicial control

Mr Lorenzo Christian RUIZ MARTINEZ, Vice Chairman of the College of Procuradores of Spain

Enforcement at the initiative of the judicial officer

Mr Jean-Paul SPINELLI, Assistant Vice President, member of the bureau of the UIHJ (France)

Enforcement in a Europe without borders: Brussels I and the EET

Mr Roger DUJARDIN, vice chairman of the UIHJ (Belgium)

Mr Mathieu CHARDON, expert at the Council of Europe -judicial officer in Versailles (France)

WORKSHOP 3

The area of freedom, safety and justice: future orientations

Future community instruments:

- Regulation 1348 of 29 May 2000 on the notification of judicial acts (new version)
- European payment order
- Ownership transparency, enforcement, provisional measures, conservatory measures
- Banking seizure

Mr Peter BEATON (Scotland), University professor - European Union expert

Jurisprudence of the ECHR : towards autonomy in enforcement rights

Mr Georg KODEK, Judge in the Court of Appeals of Vienna, Austria

Work and recommendations of the Council of Europe

Mr Leo NETTEN, First Vice President of the UIHJ (Netherlands)

A European judicial officer: myth or reality?

Mr Bernard MENUT, Secretary of the UIHJ (France)

Summary report

Mme Frédérique FERRAND, Professor at the University of Lyons, member of the Institut universitaire de France



Lorenzo Christian Ruiz Martinez, Mathieu Chardon, Roland De Meerleer, Elisabeth Schobel, Jean-Paul Spinelli, Roger Dujardin



2e assises du recouvrement à Paris

Après Bruxelles (le 8 avril 2004), Paris a accueilli le 4 novembre 2004 les deuxièmes assises de l'UIH sur le recouvrement.

Une rencontre internationale

Plus de deux cents participants venus notamment de France, de Belgique, de Hollande, de Pologne, de Grèce, et de Roumanie, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre français du commerce extérieur, à Paris pour assister à cette manifestation.

Dans son discours d'ouverture, Jacques Isnard, président de l'UIH, a indiqué que « si nous existons aujourd'hui tels que sommes c'est parce que vingt Etats de l'UE ont vocation à devenir libéraux. Il n'est pas exclu que d'ici 4 ou 5 ans, tous les pays d'Europe soient dotés d'un statut libéral. C'est fondamental pour nous car nous souffrons d'un manque d'identité. Le principe de cette manifestation a été décidé il y a plusieurs mois. Nous souffrons de voir que les huissiers de justice perdent des parts de marché. Nous avons des atouts considérables et une force considérable mais nous ne savons pas nous en servir. Nous devons extirper tout ce qui nuit à l'activité de l'huissier de justice sur le recouvrement ».

En guise d'introduction aux débats, une analyse et des commentaires des réponses à un questionnaire adressés aux huissiers de justice français et belges ont été faits par Roland De Meerleer (Belgique) et René Duperray (France). Les résultats sont clairs et reflètent le même sentiment général des deux côtés de la frontière : il est impératif de se placer sur le marché du recouvrement et le statut des huissiers de justice ne semble pas adapté aux réalités économiques.

En quoi consiste le recouvrement ?

Marcel Mignon, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique et Paul Rochard, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, ont présenté les principes du recouvrement de créances en Belgique et en France.

Au cours d'une table ronde, plusieurs intervenants venus d'horizons divers ont donné leur point de vue sur le recouvrement. Il s'agissait d'André Voillequin, directeur de l'Association droit et communication (Adec), de José Gillet, huissier de justice à Lamballe (France), de Bernard Menut, secrétaire de l'UIH, d'Alain Bordet, huissier de justice à Angleur (France) et Sylvain Gros-Désir, vice-président de l'Association française des credit-managers.

Cette table ronde a permis de découvrir quels étaient les problèmes rencontrés par les huissiers de justice dans leur appréhension du marché du recouvrement. Il a été également possible de faire le point sur les attentes des grands donneurs d'ordre et de prendre la mesure du chemin restant à parcourir.

Plaidoyer pour le recouvrement par les huissiers de justice

Au cours du premier atelier, concernant les causes qui affectent le marché de recouvrement au détriment des huissiers de justice, Jean-Paul Spinelli, membre de l'UIH, balayant les notes qu'il avait préparées, s'est lancé dans un vibrant plaidoyer afin que les confrères prennent conscience du problème pour la profession au niveau européen. « Veut-on rivaliser avec les sociétés de recouvrement ? » a-t-il apostrophé la salle. « Ces assises organisées par l'UIH n'ont d'autre but que d'organiser une réflexion et engendrer des réactions ».

Pour sa part, Robert Vergauwen, huissier de justice à Gent (Belgique), a évoqué successivement la situation sociale et juridique de l'huissier de justice, l'image négative de profession, les activités de recouvrement et les défis futurs de la profession. Il a conclu son intervention en insistant sur l'importance des assises du recouvrement. « Nous pouvons saisir l'intérêt d'échanger les opinions et les expériences réciproques afin d'aborder l'avenir de nos professions » a-t-il conclu.

Réseaux d'huissiers de justice

Le second atelier avait pour objet de traiter de la création et du fonctionnement des réseaux.

Sous la direction de Francis Guépin, membre de l'UIH, Leo Netten, 1er vice-président de l'UIH, et Hans Pessers et M. Blum, respectivement président et vice-président de l'Association INCASS (PB), ont fait chacun une intervention très remarquée en donnant un aperçu historique de la création des réseaux en Hollande et en présentant deux : GGN et Incass.

Leo Netten a en particulier souligné que l'huissier de justice peut proposer plus de services qu'une société de recouvrement mais que, pour pouvoir entrer en concurrence avec celles-ci, il fallait accepter de se remettre en cause. « Aux Pays-bas, les offices n'ont

pas connu de baisse générale de chiffre d'affaires » a-t-il indiqué. « Au contraire, depuis 1990, nous avons triplé nos chiffres d'affaires. Si l'huissier de justice veut jouer un rôle, il est nécessaire que les offices aient une dimension apte à séduire le créancier ».

Pour le bien-être de la profession...

Avant de conclure et de libérer la salle, le président Isnard est également intervenu avec la ferveur qu'on lui connaît. « Depuis l'extension de l'UE, il y a 20 Etats membres où les huissiers sont libéraux. Nos actions ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ans. Avec vingt pays libéraux, la préoccupation de l'UIH est de préserver le domaine économique de ses membres. Il faut que les huissiers de justice puissent préserver leurs avantages et les développer. C'est un intérêt majeur. Si pour autant les hollandais sont dans une situation favorable, s'agissant de l'avenir de la profession en France et en Belgique, nous estimons que les risques sont très importants. Au Québec, nos confrères vivaient très bien il y a quelques années mais ils n'ont pas été à l'écoute. En l'espace de 4 ans, de 600, il ne reste plus maintenant que 300 offices. Pour ce qui concerne l'avenir, le recouvrement sera essentiel. Le recouvrement peut toucher tout le monde. C'est une question d'engagement et de volonté. Il n'empêchera pas que nous conserverons nos activités judiciaires. Je crois au recouvrement et, par les réseaux, aux huissiers de justice regroupés. Je crois en l'avenir de la profession. Ayez confiance. Tout ce qui est aujourd'hui en gestation à Bruxelles, à Strasbourg ou à La Haye éclatera pour le bien-être de notre profession... »



Second conference on debt collection in Paris

After Brussels (on 8 April 2004), it was the turn of Paris to host the second UIHJ conference on debt collection

An international event

More than 200 participants convened in the conference center of the French center of international commerce in Paris to attend this international seminar.

In his opening speech, Jacques Isnard, president of UIHJ, said: if we exist today as we are, it is because 20 States of EU are liable to become liberal. It is envisaged that in 4 or 5 years, all the European countries have adopted a liberal status for the judicial officers. This is fundamental for us because we suffer from a lack of common identity. The principle of today's event was decided several months ago. We suffer to witness the loss of activities yet we have considerable assets and a considerable strength. We do not know how to use them. We must take away everything that is harmful to the activities of judicial officers relating to debt collecting.

As an introduction to the meeting, an analysis and comments were made by Roland de Meerleer (Belgium) and René Duperray (France) on a questionnaire that was sent to French and Belgium judicial officers. The results are clear and reflect on the same general feeling on both sides of the borders: it appears imperative to be positioned on the debt collecting market and the status of judicial officers seems no longer adapted to the economic realities.

Was is debt collecting?

Marcel Mignon, president of the Belgium national chamber of judicial officers and Paul Rochard, vice-president of the French national chamber of judicial officers, made a presentation of the principles of debt collecting in Belgium and France.

During a round table, several participants from diverse areas gave their point of view on debt collecting. They consisted in André Voillequin, general manager of the Association of Law and Communication (Adec), José Gillet, judicial officer in Lamballe (France), Bernard Menut, secretary of UIHJ, Alain Bordet, judicial officer in Angleur (France), and Sylvain Gros-Désir, vice-president of the French association of credit-managers.

This round table uncovered the problems encountered by judicial officers in the perception of the market of debt collection. It was also possible to focus on the needs of the big clients and their expectancies in that field and to assess the needs.

A plea for the debt collecting by judicial officers

During the first workshop, relating to the causes that affect the debt collecting market to the detriment of judicial officers, Jean-Paul Spinelli, member of UIHJ, sweeping away the notes he had prepared for the occasion, started a vibrant plea towards his colleagues for them to realize the issue on a European level. "Do we want to compete with debt collecting companies?" he asked a captivated audience. "This meeting, which is organized by UIHJ, has no other purpose than to organize a reflection and create reactions".

Robert Vergauwen, judicial officer in Gent (Belgium), developed the social et legal situation of judicial officers, the negative image of the profession, the activities of debt collection and the future challenges for the profession. He concluded his intervention in insisting on the importance of this conference. "We have to realize the importance of exchanging our opinions et our mutual experiences in order to prepare the future of our professions", he said.

Networks of judicial officers

The second workshop was set to present the creation and the functioning of networks. Under the chair of Francis Guépin, member of UIHJ, Leo Netten, first vice-president of UIHJ, and Hans Pessers and Mr Blum, respectively president and vice-president of INCASS (PB), each made a remarkable intervention on the historical creation of judicial officers' networks in the Netherlands while presenting two of them: GGN and Incass.

In particular, Leo Netten underlined that judicial officers can offer more service than a debt collecting company. But, in order to be competitive, they have to adapt. "In the Netherlands, our offices have not known a drop in our business", he explained. "On the contrary, on average, our gross has been multiplied by three since 1990. If judicial officers want to have a leading role, it is necessary that the offices have a dimension that can attract clients".

For the well being of our profession...

Before the final word that marked the end of a historical meeting, the president Isnard, made an intervention with his usual enthusiasm and fervour. "Since the extension of UE, there are 20 Member States that know of a liberal status for judicial officers. Our actions are not the same as they were five years ago. With twenty liberal countries, the concern of UIHJ is to preserve and develop the economical interests of its members. Judicial officers throughout the world must have the ability to develop and grow. This is major issue. If Dutch judicial officers are today in a favourable position, regarding the future of French or Belgium judicial officers, we think that the risks are high. In Quebec, our colleagues were wealthy several years ago but they were not careful. Within four years, only 300 offices remain from the existing 600. As far as the future is concerned, debt collecting will be essential. Debt collecting concerns us all. It is a question of will and engagement. We will maintain our judicial activities. I believe in debt collecting and, through networks, in judicial officers brought together. I believe in the future of the profession. Be trustful. Everything that is in preparation in Brussels, Strasburg or the Hague, will burst out for the well being of our profession. . ."



Colloque de Sopot

Les 7 et 8 avril 2005, un colloque international s'est tenu à Sopot (nord de la Pologne), avec la participation de l'UIHJ, sur le thème : le financement de l'exécution forcée en Europe

Un contexte historique tout particulier

Le colloque de Sopot en ce printemps 2005 s'est inscrit dans un contexte tout particulier pour la Pologne, puisqu'il a eu lieu au même moment que les obsèques du pape Jean-Paul II, ce qui fut un événement considérable en Pologne. Les manifestations prévues avaient annulées ou reportées, et la manifestation internationale prévue par nos confrères polonais ne fut maintenue que d'extrême justesse.

La vie s'est en effet arrêtée en Pologne en ce 8 avril, jour des obsèques du pape, et la conférence programmée ce jour là a donc été annulée.

L'UIHJ était représentée par son premier vice-président, Leo Netten et son secrétaire Bernard Menut. René Duperray, secrétaire général, participait également à cette manifestation. Nos confrères polonais ont désormais l'habitude des manifestations internationales, et organisent deux fois l'an de telles manifestations. C'est dans la station balnéaire de Sopot que se tenaient les travaux, dans les locaux de la société Currenda qui avait mis à disposition des salles parfaitement adaptées à ce type de manifestation.

On notait la présence de confrères français au côté de la délégation de l'UIHJ — Françoise Andrieux et Mathieu Chardon, venus par ailleurs pour les travaux du congrès national des huissiers de justice français qui s'est tenu à La Rochelle (France) les 16 et 17 juin 2005 (Voir l'article dans ce numéro).

Près d'une centaine de confrères polonais ont participé à ces travaux d'une haute tenue intellectuelle, qui avaient lieu dans les locaux des éditions Currenda. A ce sujet, il faut remarquer la parfaite organisation de cette manifestation et les parfaites conditions matérielles dans lesquelles elle s'est déroulée.

Le sujet choisi par nos confrères polonais concernait le financement de l'exécution des décisions de justice en Europe, ce qui est une réelle préoccupation pour les justiciables et les Etats.

Iwona Karpiuk Suhecka, présidente du Conseil national des huissiers de justice de Pologne, ouvrait les travaux par une manifestation émouvante à la mémoire du pape Jean-Paul II, suivie par Leo Netten qui insista dans son intervention sur le rôle majeur de l'UIHJ dans la promotion des huissiers à travers l'Europe, et spécialement en Europe de l'Est. Il fit de nombreuses références à la recommandation Rec(2003)17 du Comité des ministres aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice

Un triple intérêt

Puis vint le temps des travaux introduits par M. le Professeur Kazimierz Lubinski, qui fit une analyse de la situation polonaise, la replaçant dans le contexte européen.

L'intérêt de cette manifestation a été triple.

D'une part une présentation de la situation dans différents pays de l'ex bloc soviétique. Mme Pavla Fucikova, représentant les huissiers tchèques, fit une analyse de la situation du financement de l'exécution dans son pays, suivie en cette voie par Me Horwath pour les huissiers de Slovaquie. La situation polonaise a été présentée de façon très détaillée par le professeur Andrzej Marciniak, qui fit une analyse remarquable.



Les brumes de Sopot — Mist in Sopot

D'autre part une étude analytique réalisée par Bernard Menut de la situation du financement de l'exécution et plus spécifiquement des tarifs des huissiers de justice en Europe.

Enfin, une analyse transversale sur les tendances et perspectives du financement de l'exécution des décisions de justice en Europe fut présentée par Bernard Menut.

Une situation insupportable pour les huissiers de justice polonais

La conclusion des travaux fut présentée par le professeur Lubinski qui fit une brillante démonstration de la nécessité pour le Pologne de procéder à une évolution de sa législation concernant le financement de l'exécution des décisions de justice. En effet, la situation pour les Komornikow polonais (huissiers) est devenue insupportable. Ils supportent en effet le coût des actions qui ne parviennent pas à un résultat et avec l'accroissement d'une certaine insolvabilité des débiteurs, le système actuel atteint ses limites.

Cette situation en Pologne fournit un éclairage intéressant pour les huissiers de justice qui pourraient être tentés de promouvoir un système de rémunération dans lequel ils assumeraient le poids de actions non couronnées de succès.

L'exemple polonais permet à l'UIHJ d'illustrer les risques de tels systèmes de financement de l'exécution des décisions de justice. En effet il n'est pas envisageable pour l'huissier de justice indépendant et responsable de la conduite de son entreprise, d'assumer les risques de l'insolvabilité du débiteur, dont le législateur ne cesse à travers l'Europe d'accroître le nombre en rendant insaisissable un nombre toujours plus important de biens et revenus.

Iwona Karpiuk Suhecka, présidente de la

Chambre des Komornikow polonais

President of the Polish Chamber of Komornikow

Leo Netten premier vice-président de

l'UIHJ — 1st Vice-President of UIHJ





International seminar in Sopot

On 7 and 8 April 2005, an international seminar was held with the participation of the UIHJ in Sopot (North of Poland) on the theme: The funding of enforcement of court decisions in Europe

A mostly peculiar historical context

The Seminar that took place this spring in Sopot was held in a mostly peculiar historical context for Poland. At the same time, the funeral of Pope John Paul II took place, which was a considerable event in Poland.

All event that were supposed to take place were cancelled, and the international seminar that was organized by our polish colleagues was only just maintained.

In fact, life had stopped in Poland this 8th April, day of the pope's funerals, and the conference that was programmed on that day was thus cancelled.

UIHJ was represented by its first Vice-president, Leo Netten and its secretary, Bernard Menut. René Duperray, general secretary was also present. Our polish colleagues are now accustomed with international events and they organize twice a year such seminars. The conference was held in the sea resort of Sopot, at the premises of the Currenda company that provided rooms fully equipped for this type of event.

Besides the UIHJ delegation, we noticed the presence of Françoise Andrieux and Mathieu Chardon, who also came for the need of the preparation of the national Conference of French huissiers de justice that was held in La Rochelle (France) on 16 and 17 June 2005 (See the review on this issue).

Nearly a hundred polish colleagues participated in a high intellectual level conference. In that respect, everyone noticed the perfect organization of the day in the Currenda building.

The theme chosen by our colleagues concerned the funding of enforcement of court decisions in Europe, which represents a real stakes for citizens and States.

Iwona Karpiuk Suhecka, president of the Council of Enforcement agents in Poland, opened the seminar with a very emotional evocation of the late Jean Paul II, followed by Leo Netten who insisted in his presentation with the major role of UIHJ in the promotion of enforcement agents throughout Europe, specially in Eastern Europe. Numerous references were made on Recommendation Rec(2003)17 of the Committee of Ministers to Member States on enforcement.

A triple interest

Then came the time for the workshops which were introduced by the Professor Kazimir Lubinski, who made an analysis of the situation in Poland, replaced in the European context.



Pavla Fucikova (République tchèque – Czech Republic)



Kazimirz Lubinski, professeur de droit – Law professor (Pologne – Poland)



Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ – Secretary of UIHJ

The interest of the event was triple.

First, a presentation of the situation in the different countries of the ex-soviet block. Mrs Pavla Fucikova, for the Czech enforcement agents, analyzed the situation of the Funding of enforcement of court decisions in her country, followed on the same theme by Mr Horwath, for Slovakia. The polish situation was fully detailed by professor Andrzej Marciniak, whose analysis was a remarkable one.

Second, an analytic study presented by Bernard Menut on the situation of funding of enforcement of court decisions and more specifically on the tariffs of enforcement agents in Europe.

Third, a transversal analysis on tendencies and perspectives of funding of enforcement of court decisions in Europe was also presented by Bernard Menut.

An unbearable situation for the Polish enforcement agents

The final conclusion of the day was made by professor Lubinski, who made a brilliant demonstration of the necessity for Poland to initiate changes in the polish legislation regarding the funding of enforcement of court decisions. In fact, the situation for the polish Komornikow (enforcement agents) has become unbearable. They have to support the cost of enforcement actions when they are not successful. With the increase of insolvency of debtors,

this system has reached its limits.

The current situation in Poland tells something to those who would be inclined to promote a system in which enforcement agents would have to support the cost of unsuccessful enforcements.

The polish example allows UIHJ to illustrate the risks of such systems of funding of enforcement of court decisions. It is not acceptable for enforcement agents, who are independent and responsible for the conduct of their own businesses, to support the risks generated by the insolvency of debtors, in particular in the light of the European legislation in which the number of insolvencies increases regularly with the restrictions on attachable goods and revenues.



Séminaire international de Vilnius

La profession d'huissier de justice dans l'espace judiciaire européen : tel était le thème de ce séminaire international qui s'est tenu les 21 et 22 octobre 2004 à Vilnius, organisé par la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie et l'UIHJ.

Pour la première fois de leur récente histoire comme huissiers de justice libéraux, la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie a organisé une conférence internationale de grande envergure à Vilnius.

L'UIHJ était représentée par son vice-président, Roger Dujardin, son secrétaire, Bernard Menut et Jos Uitdehaag, membre du Comité. Parmi les participants se trouvaient également des huissiers de justice de divers pays : Grèce, Hongrie, Grèce, France, Belgique et Pays-bas.

Des difficultés non pas avec les débiteurs mais avec les créanciers

Dans son discours d'ouverture, Mme Asta Lepekaitė, huissier de justice lituanienne, a évoqué la récente réforme des procédures civiles d'exécution en Lituanie concernant le passage d'un statut fonctionnaire à une statut libéral. « Maintenant, nous rencontrons plus de difficultés avec les créanciers qu'avec les débiteurs » a-t-elle expliqué. En fait, nos méthodes de travail ont changé et nos créanciers ont parfois des difficultés à nous suivre. La différence est très grande par rapport à ce qui existait il y a quelques années quand nous étions sous un système fonctionnaire. Aujourd'hui, les débiteurs sont plus enclins à payer leurs dettes.

L'huissier de justice européen et le triptyque

L'Union européenne est tournée vers l'espace judiciaire européen. L'exécution des décisions de justice y joue un rôle important. Une attention spéciale est portée au sein de l'UE pour développer la législation européenne sur l'exécution des décisions de justice et la signification des actes.

Bien qu'il y ait des différences entre les systèmes judiciaires des pays membres, il est clair qu'il existe une tendance à la libéralisation de la profession au niveau européen. Parmi les 10 nouveaux Etats membres, seulement deux connaissent encore

un système fonctionnaire (Malte et Chypre). La réforme lituanienne est dans le droit fil de cette tendance. Le modèle libéral apparaît aujourd'hui comme le plus approprié, le plus efficace et le moins coûteux pour le budget de l'Etat.

Il existe également un domaine d'intervention pour ces professionnels libéraux : il s'agit du triptyque signification – recouvrement – exécution. Des discussions sont en cours concernant les activités (futures) de l'huissier de justice en Europe. Les huissiers de justice néerlandais ont une grande compétence en matière de recouvrement et les conséquences du développement de cette activité ont été largement débattu par Mme Laura Gumulliauskiene (expert au département de droit international), Mme Aušra Lepekaitė, M. Vytenis Stungurys, huissier de justice lituanien, membre du bureau de la Chambre des huissiers de justice de Lituanie), Bernard Menut, Jos Uitdehaag et Roger Dujardin.

Un équilibre entre autorité et contrôle

En matière de profession libérale, il est vital de trouver un équilibre entre l'autorité qui a été donnée aux huissiers de justice et le contrôle dont ils doivent faire l'objet. L'huissier de justice doit accomplir sa mission dans le strict respect du droit et des règles déontologiques propres à sa profession.

L'huissier de justice a une position indépendante dans le système judiciaire. En conséquence, ce n'est pas au gouvernement de réglementer la conduite de la profession. En même temps, l'introduction de la concurrence dans la profession impose que les activités des huissiers de justice soient réglementées. La loi sur les huissiers de justice devrait alors prévoir des règles très strictes pour contrôler leurs activités. Les huissiers de justice doivent être encadrés par une législation précise, un code de conduite, des règles disciplinaires et éthiques contraignantes, un tel encadrement concernant de fait le triptyque de ses activités : signification – recouvrement – exécution.



Les intervenants – The participants

Asta Karuzienė, présidente de la Chambre des huissiers de justice lituanienne – President of the National Chamber of Lithuanian Judicial officers





International seminar in Vilnius

Bailiffs' practice and its future in the single European Area: such was the title of the international two day conference the Lithuanian colleagues in cooperation with the UIHJ organised in Vilnius in October 2004

For the first time in their short existence as an independent bailiff the Lithuanian National Chamber of Bailiffs organised a major international conference (21-22 October 2004). The setting was Vilnius. Theme of the conference was "Bailiffs' practice and its future in the single European area". The UIHJ was represented by its vice president, Roger Dujardin, its secretary, Bernard Menut and Jos Uitdehaag, member of the Committee. Among the participants there were colleagues from Spain, Hungary, Latvia, Greece, France, Belgium and the Netherlands.

The complaints we have nowadays come from the creditors not from the debtors

In her opening speech, Mrs Aušra Lepeskaitė, judicial officer of Lithuania, talked about the recent reform of the enforcement system in Lithuania. A reform from a civil servant based system towards the independent professional based system. "The complaints we have now are only from the creditors, not from the debtors", she explained. It seems that we are working too hard sometimes and our clients can not always keep up the pace. There is a significant difference in comparison with a few years ago when we had the civil servant based system. Debtors nowadays are much more willing to pay their debts.

The European Bailiff and the triptych

The European Union is strongly focusing on the European judicial area. There seems to be a very important role for enforcement within these developments. Special attention is given within the European Union to develop EU legislation on enforcement and the service of documents.

Although there are significant differences within the national systems, it is clear that there is a trend towards the free profession. From the 10 new EU members only two countries have a civil servant based enforcement system (Malta and Cyprus). The reform in Lithuania underlined the success of such a

trend. The independent profession seems to be the best system available. It is much more efficient and it is cost saving for the State.

Another trend is the development of the activities of that free professional: the triptych notification – recovery – execution. At this moment discussions have arisen about the (future) activities of the enforcement agent in Europe. The Netherlands already have a good reputation in debt recovery and at this moment Mrs Laura Gumuliuskiene (senior expert of the Department of International Law, Ministry of Justice of Lithuania), Mrs Aušra Lepeskaitė (judicial officer in Lithuania), Vytenis Stungurys (judicial officer of Lithuania, Member of the Presidium of the Chamber of judicial officers of Lithuania), Bernard Menut, Jos Uitdehaag and Roger Dujardin discussed these activities and the possibilities and consequences for our profession.

A balance between authority and control

Especially in a free profession based system it is necessary to find a balance between the authority that has been given to the private enforcement agent on the one hand and on the other hand the control over the way that power is used. The enforcement agent has to fulfill his duties in accordance with law and the principles of professional ethics.

The enforcement agent has an independent position in the legal system. Consequently it is inappropriate for the government to lay down one-sided standards of conduct for the practicing of the profession. At the same time introducing competition means it is important that activities of the enforcement agents are regulated. The legislation on the enforcement agents should therefore provide a stringent supervision. Enforcement agents have to be governed by legislation, professional codes, statutory disciplinary rules and codes of conduct.

Such a supervision should relate to the triptych of activities: notification – recovery – execution.



Roger Dujardin, vice-president de l'UIHJ



Bernard Menut & Vytenis Stungurys (Lituanie - Lithuania)

Jos Uitdehaag, membre du Comité de l'UIHJ - member of the Committee of UIHJ





Conférence de Thessalonique : un grand succès

Les 12 et 13 novembre 2004, une conférence internationale a été organisée par l'Association du barreau de Thessalonique et la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce

Une forte présence de la communauté juridique

Cette conférence avait pour thème : "la coopération judiciaire en matière de reconnaissance et d'exécution des décisions de justice en Europe : Sécuriser la législation européenne à l'aide des professions judiciaires. Le rôle et la contribution des professions judiciaires dans l'efficacité de la justice".

La conférence s'est tenue à Thessalonique, dans les locaux du Centre juridique économique et international, amphithéâtre « Dimitrios Eurygenis », et a été suivie par la communauté juridique (avocats, juges, huissiers de justice, professeurs d'université, étudiants en droit, l'école de la magistrature). M. J. Alegre Sevane représentait la Commission européenne.

Plusieurs experts de l'UIH sont intervenus : Charles van Heukelen (Belgique), Bernard Menut (France) et Jos Uitdehaag (Pays bas) et, bien entendu, les confrères grecs représentés par leur président, Euthimios Preketes.

Prévenir les problèmes liés à l'application des règlements

Ce séminaire a constitué le point d'orgue du travail de droit comparé réalisé par l'association du barreau de Thessalonique. L'objet de cette étude comparative (qui a été financée par la Commission européenne) est de présenter un rapport à la Commission européenne qui peut être utilisé pour l'évaluation de deux règlements.

Les discussions se sont portées sur les problèmes relatifs aux règlements actuellement en vigueur : la signification des actes avec le problème des formulaires, les problèmes liés au site de l'Union européenne, le problème des langues, la double date, etc.

Ce projet a fait l'objet d'un site Internet sur lequel l'ensemble des présentations sont publiées : www.judiccop.gr

Thessaloniki Conference: a success!

On 12 and 13 November 2004 an international conference was organised by the Thessaloniki Bar Association in cooperation with the Greek Association of enforcement agents

A strong presence of the legal community

The title of the conference was "The Judicial Cooperation in the field of recognition and enforcement of judgements and service of documents in Europe - Securing the efficient application of the European legislation through participation of legal professions - The role and contribution of the legal professions in the purpose of the efficiency of the provision of justice".

The Conference took place in Thessaloniki, in the premises of the Center for International and European Economic Law – Amphitheater «Dimitrios Eurygenis» and was attended largely by the legal community (lawyers, judges, bailiffs, University professors, law students, the Greek School of Judges). From the European Commission Mr. J. Alegre Sevane was present.

From UIH several speakers took the floor: Charles van Heukelen (Belgium), Bernard Menut (France) and Jos Uitdehaag (the Netherlands) and of course the co-organising Greek organisation of enforcement agents by its president Mr. Euthimios Preketes.

The prevention of the problems relating to the use of EC regulations

The conference can be considered to be the final elaboration of a comparative study by the Thessaloniki Bar Association. The purpose of this comparative study (which has been financed by the European Commission) is to deliver a document to the European Commission which can be used for the evaluation of the two regulations.

The discussions mainly focused on the problems which arise from the regulations: the service of documents, the problems with the forms, the accuracy of the EU-website, the language-questions, the double date question and so.

The project also has opened its own website: www.judiccoop.gr. On this website all presentations will be published.



La salle de conférence
The Conference room

L'UIHJ au congrès national des huissiers de justice français

Les 16 et 17 juin 2005 s'est tenu à La Rochelle le 27^e congrès national des huissiers de justice français sur un thème majeur : la réforme

Des huissiers de justice tournés vers l'international

Tous les deux ans, la Chambre nationale des huissiers de justice de France organise un congrès qui constitue l'événement majeur de la profession. Pour son 27^e congrès, le site prestigieux de La Rochelle avait été retenu. Le thème du congrès, « la réforme », correspondait au soixantième anniversaire de l'actuel statut des huissiers de justice français. C'était l'occasion de dresser un bilan et de formuler des propositions de réforme afin de permettre à nos confrères français d'entrer de plain pied dans le 3^e millénaire.

Les huissiers de justice français sont traditionnellement tournés vers l'international. Dans l'équipe du congrès, composée de neuf personnes, on retrouvait, autour de son rapporteur général, Françoise Andrieux — qui était à l'initiative des rencontres UIHJ-Euromed lorsqu'elle était présidente de la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches-du-Rhône -, Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ, et Stéphane Gensollen, notre confrère de Marseille, très impliqué dans les activités de l'UIHJ. Après les traditionnels et très appréciés discours de bienvenue et d'introduction prononcés par Yves Martin, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Guy Bricard, président de la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers et Jean-Marc Guillou, président de la chambre départementale de Charente Maritime qui accueillait les congressistes, la lumière a été faite sur les travaux de l'équipe du congrès.

Trois commissions pour une réforme

Le congrès était organisé autour de trois commissions. La première commission a dressé un état des lieux détaillé permettant de faire le point sur la situation actuelle des huissiers de justice et de dégager des axes de réforme. La deuxième commission, tournée vers l'aspect international, a permis de donner un éclairage sur les tendances actuelles en matière de législation et de profession. Enfin, la troisième commission, à la lumière des travaux des deux autres, a présenté des axes de réforme sur la formation, l'accès à la profession, le statut, la discipline et la déontologie, le tarif, le recouvrement de créances, la compétence et les réseaux.

Un congrès majeur dans l'histoire de la profession

Plus de 500 participants, dont de très nombreux jeunes confrères, ont assisté, deux jours durant, aux présentations ultra dynamiques de l'équipe du congrès,

sur une scène magnifiquement décorée par des info-décorés projetées sur un écran géant situé derrière la scène. Si chacun a été impressionné par le professionnalisme de la scénographie, ce sont les thèmes développés qui ont suscité l'événement de ce qui restera sans doute comme un congrès majeur dans l'histoire de la profession des huissiers de justice français.

Tous les thèmes, y compris les plus délicats — comme ceux du tarif et de la déontologie - ont été abordés sans complaisance et avec lucidité, dans un souci d'œuvrer pour l'avenir d'une profession qui se doit d'évoluer pour toujours pleinement jouer son rôle et conserver sa place prépondérante dans les institutions judiciaires.



Jacques Isnard



Françoise Andrieux



Yves Martin, président de la CNHJ — President of the french National chamber

Un tandem très remarqué

Envisager la réforme d'une profession ne peut plus se concevoir aujourd'hui sans s'intéresser à son aspect international. C'était l'objectif de la 2^e commission menée par Mathieu Chardon, très efficacement secondé par Stéphane Gensollen.

Après avoir présenté, dans un tandem très remarqué, façon journal télévisé, les différentes institutions européennes (Commission européenne, Conseil de l'Europe) et les instruments concernant les huissiers de justice (règlements européens du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen, Rec(2003)17 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice), trois intervenants prestigieux se sont succédés.

Des mines d'or pour la profession

Linda Benraï, directrice de l'Agence de coopération juridique internationale (Acojuris) a insisté sur l'importance de l'investissement de la coopération juridique en matière internationale et le bénéfice que peuvent en retirer les Etats comme la France. Bruno Dupont, président d'Euralia, société de conseil établie à Bruxelles, a rappelé que la profession d'huissier de justice française avec une représentation permanente auprès des institutions européennes.

Enfin, le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, s'est lancé dans une allocution enflammée qui s'est pratiquement achevée en standing ovation.

Le président Isnard, reprenant en particulier les thèmes développés lors des assises du recouvrement de Bruxelles (avril 2004) et de Paris (novembre 2004 — Voir l'article dans ce numéro), a une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme en rappelant que la profession devait évoluer si elle voulait préserver



L'équipe du congrès – The congress team



Le professeur Jean-Jacques Daigre
Professor Jean-Jacques Daigre



Guy Bricard, président de la chambre régionale de la cour d'appel de Poitiers
President of the Regional chamber of the court of appeal of Poitiers

ses intérêts et continuer à remplir son rôle de servir la justice et les justiciables. Le président Isnard a terminé son discours par une véritable profession de foi envers les huissiers de justice, s'adressant en particulier aux confrères : « vous devez prendre votre destin en mains. Il y a tant de choses à faire. Notre profession a un avenir radieux, pour peu que l'on s'y intéresse. Les textes européens en vigueur ou en préparation sont de véritables mine d'or qu'il nous faut exploiter pour assurer notre avenir ! » a-t-il conclu, provoquant un déluge d'applaudissements.

Développement en Pologne

Puis ce fût le tour des intervenants étrangers de Pologne, d'Angleterre et des Pays-bas de présenter leur profession et leurs réformes.

Un reportage a été réalisé pour l'occasion dans chacun de ces trois pays par René Duperray, secrétaire général de l'UIHJ, assisté des membres de l'équipe du congrès.

La Pologne était représentée par Dariusz Potkanski, huissier de justice à Szczecin, trésorier de l'UIHJ, aidé à la traduction par l'inégalable interprète Stanislaw Szafanski. On a également salué la présence dans la salle de Mme Iwona Karpiuk Suchecka, présidente la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, venue spécialement pour l'occasion. Me Potkanski a expliqué aux congressistes comment, après avoir adopté un statut d'huissier de justice libéral sur le modèle français, grâce aux actions conjuguées de l'UIHJ et de la Chambre nationale française, son office est passé de 900 dossiers par an et 2 collaborateurs, à 900 dossiers par mois et 20 collaborateurs.

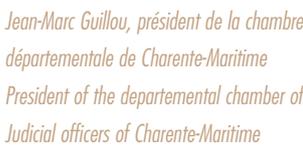
Le reportage montrait également les locaux de la société Currenda dont la gérante est la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne. Dans un bâtiment flambant neuf situé à Sopot, à côté de Gdansk, se situe le siège de la société d'édition Currenda. Les locaux de Currenda accueillent également l'imprimerie ultra moderne de la société (où est imprimé le magazine que vous tenez dans les mains), une salle de conférence d'une centaine de places, le service informatique chargé du développement du système informatique



Mathieu Chardon, rapporteur de la 2e commission du congrès



Stéphane Gensollen, membre de la 2e commission du congrès



Jean-Marc Guillou, président de la chambre départementale de Charente-Maritime
President of the departmental chamber of Judicial officers of Charente-Maritime



créé par Currenda à l'usage des huissiers de justice polonais - qui équipe plus de la moitié des 580 offices -, ainsi que deux appartements mis à la disposition des visiteurs.

Mutation en Angleterre

John Marston, High court enforcement officer (huissier de justice) à Walsall, près de Birmingham, président de la High court enforcement officers association, a évoqué l'évolution de la profession depuis la réforme entrée en vigueur le 1er avril 2004. Notre confrère nous a expliqué la genèse de cette réforme qui a notamment institué une compétence territoriale nationale. Les Sheriffs d'alors n'étaient plus compétitifs et avaient vu leur matière se réduire chaque année, au profit des sociétés de recouvrement. Depuis la réforme, plusieurs High court enforcement officers ont été contraints d'arrêter leurs activités ou de se mettre au service de structures plus importantes. Ainsi, John Marston a mis en place une couverture nationale à l'aide d'un bureau central comprenant aujourd'hui une vingtaine de personnes et quinze micro-offices répartis sur l'ensemble du territoire d'Angleterre et du Pays-de-Galle. Notre confrère estime que, sur les quelques soixante-dix offices existant avant la réforme, il n'en existera qu'une poignée d'ici quelques années.

Expansion aux Pays-bas

Les Pays-bas, venus en nombre, étaient très attendus par l'ensemble des congressistes. Leo Netten, huissier de justice à Tilburg et 1er vice-président de l'UIHJ, nous a fait visiter, dans le reportage, son modeste office de cinquante personnes en pleine expansion. La présentation de Maas Delta, un office d'huissier de justice de 150 personnes répartis sur 4 500 m² de bureaux au centre de Rotterdam, a également créé l'événement. Enfin, le reportage a fait découvrir aux congressistes subjugués le réseau d'huissiers de justice GGN : un office central et dix-huit offices correspondants couvrant l'ensemble du territoire de la Hollande. Sur scène, Leo Netten était entouré de Peter Taks, directeur de GGN et de Jolanda Colastica, team leader du service recouvrement de la compagnie d'assurances néerlandaise CZ, cliente de l'office de Leo



Netten et de GGN. Ils ont longuement expliqué la nécessité de se constituer en réseaux pour satisfaire une clientèle toujours plus exigeante.

Des pistes de réforme pour les huissiers de justice français

Il serait trop long ici de résumer les passionnants débats des 3 commissions auxquels ont notamment pris part de nombreux confrères, dont Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ, Marcel Dymant, ancien président de la Chambre nationale, Guy Duvelleroy, ancien vice-président de la Chambre nationale, Thierry Guinot, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Paris et auteur d'un remarquable ouvrage sur l'éthique et la déontologie des huissiers de justice, Pierre-Jean Sibran, président de la chambre départementale des Hauts-de-Seine, Christophe Chaillou, président de la chambre départementale de Vendée, Mourad Skander, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, mais également Jean-Jacques Daigre, éminent professeur de droit à l'université Paris I Panthéon Sorbonne. Pour conclure, Françoise Andrieux a solennellement levé le voile sur les propositions de l'équipe du congrès :

Accès à la profession et formation :

- création d'un système unitaire de formation interne
- formation permanente obligatoire

Discipline : création d'une commission de discipline indépendante et interne à la profession

Organisation professionnelle : responsabilisation des élus vis-à-vis des huissiers de justice

Compétence territoriale : création d'une possibilité de fusion géo-progressive inter-compétence

Regroupement des offices : outils de regroupement juridique

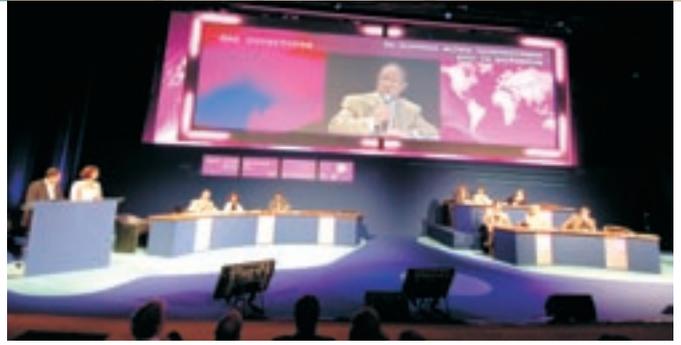
Démarchage et publicité : ouverture contrôlée par la profession

Tarif : proposition d'un contrat de recouvrement permettant une adaptation tarifaire

Outil de management : la garantie par les compétences : la boussole de la performance

Gageons que les huissiers de justice français, qui ont toujours su s'adapter, sauront s'engager vers la voie d'une réforme nécessaire et qui les conduira vers le chemin de l'expansion à laquelle chacun aspire. En attendant, le traditionnel ouvrage relatant les travaux du congrès est en préparation et sera disponible pour fin 2005.

Le président Isnard durant sa présentation -The president Isnard during his speech



UIHJ at the National Congress of French Judicial officers

On 16 and 17 June 2005, the 27th National Congress of French Judicial Officers was held, with a major theme: the reform

Judicial Officers concerned with international matters

Every two years, the French National chamber of Judicial Officers organizes a Congress that is the major event for the profession. For its 27th issue, the prestigious location of La Rochelle was chosen. The theme of the congress, "the reform", corresponded with the 60th birthday of the present status of French Judicial Officers. It was an occasion to assess the profession and to formulate several points of reform to help the French Judicial Officers stepping successfully into the 3rd millennium.

Traditionally, our French colleagues are concerned with international matters. In the congress team, which consisted of 9 Judicial Officers, there was, in addition to its General manager, Françoise Andrieux — who happens to be at the initiative of the first UIHJ Euromed meeting when she was president of her Departmental Chamber -, Mathieu Chardon, member of the Committee of UIHJ, and Stéphane Gensollen, our colleague from Marseilles who is also very much involved in the activities of our organisation. After the traditional and long awaited welcome and introductory speeches from Yves Martin, president of the French national chamber, who pointed out the importance of the issues of the congress, Guy Bricard, president of the Regional Chamber of the Judicial Officers of the Court of

appeal of Poitiers, and Jean-Marc Guillou, president of the Departmental chamber of Charentes Maritime, that was hosting the congress, the light was made on the work of the congress team.

Three commissions for one reform

The congress was set around three commissions. The first commission made a detailed inventory and an analysis of the current situation in order to foresee the points that needed reform. The second commission, turned to the international side, viewed the current tendencies and best practices in Europe and around the world as far as the profession is concerned. Lastly, the third commission, in the light of the first two commissions, made a commented presentation of axis of reform on subjects as varied as training, access to the profession, status, discipline and ethics, tariff, debt collecting, competence and networks.

A major congress in the history of the profession

More than 500 participants, amongst whom many young Judicial Officers, followed during two days the ultra dynamic presentation of the congress team from a brilliantly lit stage with multiple info-sets that were projected on a giant screen in the background. If everyone was impressed with the professionalism

Un plateau très européen — A very European set : Jolanda Colastica, Leo Netten & Peter Taks (Pays-bas — Netherlands), John Marston (Angleterre — England), Dariusz Potkanski & Stanislaw Szafranski (Pologne — Poland)





Leo Netten

of the scenery, the themes that were developed were the real stars of a show that, with no doubt, will be remembered as one of the greatest congresses of the French profession.

Every aspect of the profession, including the most sensitive ones – like tariffs and ethics – were approached without complacency and with lucidity, with in mind the will to work for the future of a profession that needs to evolve in order to continue to play its leading role in the Judicial system.

A remarkable duet

Mentioning a reform without getting a grasp at the international aspect is but an illusion. Such was the purpose of the second commission lead by Mathieu Chardon, heavily helped in that by Stéphane Gensollen.

After a presentation, as a remarkable duet – like a television news presentation – of the European institutions (specially the European Commission and the Council of Europe) and the legal instruments in use by the Judicial Officers (European regulations of the Council and the European Parliament and the Rec(2003)17 of the Committee of Ministers of the Council of Europe to the Members States on enforcement of court decisions), three prestigious speakers were soon to follow.

Goldmines for the profession

Linda Benraïs, Managing Director of Acojuris (Agency for legal international co-operation) insisted on the importance of investing in legal co-operation in international matters and the benefit it can bring to the involved States.

Bruno Dupont, president of Euralia, which is established in Brussels, reminded our French colleagues the necessity to have a permanent representation at the European institutions.

Finally, Jacques Isnard, president of UIHJ, started a passionate speech that virtually ended up with a standing ovation. The president Isnard, taking from his interventions in Brussels (April 2004)



Linda Benraïs, directrice d'Acojuris – Manager of Acojuris



Dariusz Potkanski

and Paris (November 2004 – See the article in this issue) at the two debt collections symposiums, once again pulled the alarm signal and insisted on the fact that the profession needs to evolve if it wants to preserve its interests and to continue to fulfil its service to the public and Justice. The president Isnard ended up his intervention by a truly act of faith in his profession, specially towards the younger Judicial Officers: “you must take your destiny into your own hands. There are so many things to do. Our profession has a bright future, as long as you are prepared to invest yourself in it. The European legislation – current or in preparation – truly are goldmines that need to be exploited in order to guarantee our future!” he said, under a blast of applause.

Growth in Poland

It was then the turn of the foreign contributors from Poland, England and the Netherlands to make a presentation of their professions and of the reforms they achieved.

A film report was made for the occasion in each of these three countries by René Duperray, General secretary of UIHJ, assisted in this task by the members of the team congress.

Poland was represented by Dariusz Potkanski, Judicial Officer in Szczecin, also treasurer of UIHJ, helped with the translation by the incomparable interpreter Stanislaw Szafranski. The presence in the conference room of Mrs Iwona Karpiuk Suhecka, president of the National chamber of



Bruno Dupont, président d'Euralia – President of Euralia



Bernard Menut



John Marston, président de la – president of the – High court enforcement officers association

Judicial Officers of Poland, and who specially came for the occasion, was also noticed and very appreciated. Mr Potkanski explained to the audience how, after having adopted a status for the Polish Judicial officers based on a French model, with the help of UIHJ and the French National chamber, his office grew from 900 cases a year with just 2 employees to 900 cases a month with 20 employees.

The film report also showed the head office of Currenda, a company owned by the Polish National chamber. The head office of Currenda is located in Sopot, next to Gdansk (North of Poland), in a brand new building. The premises also include a brand new ultra modern printing machine (where the magazine you hold in your hands is printed), a 100 seats conference room, the IT sector in charge with the development of the computer program created by Currenda for Judicial Officers, which equips more than half of the 580 offices, as well as two apartments for the use of visitors.



Françoise Andrieux, durant son discours — During her speech



Peter Tacks, directeur de GGN — General Manager of GGN



Jolanda Colastica, Team Manager de — of — Cz

Change in England

John Marston, High court enforcement officer in Walsall, near Birmingham, president of the High court enforcement officers association, talked about the changes in the profession since the reform that was that came into force on 1st April 2004. Our colleague explained the genesis of this reform that notably included a national competence for all High court enforcement officers. The then called Sheriffs were judged not efficient enough and had experienced big losses in their activities, to the profit of debt collecting companies. Since the reform, several High court enforcement officers had to stop their activities or to propose their services to big structures. Thus, John Marston organised a national coverage of High court enforcement officers with a central office, that now employs 20 persons, and a series of 15 micro-offices settled in various part of England and Wales. Our colleague thinks that, on the 70 High court enforcement offices that existed before the reform, there might only be a fistful in a few years.

Expansion in the Netherlands

The Netherlands were well represented and were long awaited by the audience. Leo Netten, Judicial Officer in Tilburg and 1st Vice-president of UIHJ, let us visit, in the film, his "modest" office of 50 persons, currently on the rise. The presentation of Maas Delta, a huge office of 150 persons working in 4500 square meters at the centre of Rotterdam created the event. Finally, the film displayed to the subdued spectators the GGN network of Judicial Officers: a central office and 18 local offices to cover the whole of the Netherlands. On stage, Leo Netten was surrounded by Peter Taks, Director of GGN and Jolanda Colastica, team leader of CZ, a major Dutch insurance company, client of the office of Leo Netten and of GGN. The contributors fully explained the necessity to create networks to satisfy customers who are always more demanding.



Odile Dunaud & Thierry Guinot

Ideas of reforms for the French Judicial Officers

It would take too long a time to report all the gripping debates that took place in the conference room. Several distinguished colleagues from France participated in the debates: Bernard Menut, secretary of UIHJ, Marcel Dymant, former president of the French National chamber, Guy Duvelleroy, former Vice-president of the French National chamber, Thierry Guinot, president of the Departmental chamber of Paris and author of a remarkable book on ethics and deontology of Judicial Officers, Pierre-Jean Sibrant, president of the Departmental chamber of Hauts-de-Seine (near Paris) and Christophe Chaillou, president of the Departmental chamber of Vendée. But there were also great interventions from our colleague Mourad Skander, president of the Tunisian National order of Judicial officers, and Jean-Jacques Daigre, an illustrious professor at the University of Paris I Panthéon Sorbonne. As a conclusion, Françoise Andrieux solemnly unveiled the proposals of the congress team.

Access to the profession:

- creation of a unique system of inside training
- mandatory on going training

Discipline: Creation of an independent disciplinary commission internal to the profession

Professional organisation: make the elected representatives responsible towards Judicial Officers

Territorial competence: creation of a system of fusion of offices geo-progressive inter-competence

Merging of offices: creation of legal instruments



Mourad Skander

Prospecting and advertisement: controlled by the profession

Tariff: proposition of a contract on debt collecting allowing an adaptation

Management tool: results guaranteed by performance: the performance compass

Lets guess that French Judicial Officers, who always knew how to evolve, will start the necessary reforms that will lead them to the path to expansion that everyone expects. In the meantime, and as usual, a book bringing together all the work of the congress is in preparation and will be published at the end of 2005.



Marcel Dymant

Après le congrès, cocktail plutôt insolite à l'Aquarium de La Rochelle... — After the conference, a rather unusual cocktail at the Aquarium of La Rochelle...





UIHJ – EUROMED

Première session des organisations membres d'UIHJ Euromed à Tunis le 30 avril 2005

Le rapprochement des Etats autour de la Méditerranée

C'est à Marseille, sur une initiative de Françoise Andrieux, alors président de la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches du Rhône, qu'est née l'idée — relayée par l'UIHJ - de constituer, à l'instar d'autres professions, une entité qui regrouperait les représentants des chambres nationales d'huissiers de justice riveraines de la Méditerranée.

Il convient de préciser qu'un fort courant géopolitique pousse, dans cette partie du globe, au rapprochement des Etats situés autour de la Méditerranée, qu'ils soient d'Afrique ou d'Europe.

L'acte constitutif de ce qui a été convenu d'appeler « UIHJ Euromed » a été signé à Marseille, sous la forme d'une charte, par les sept représentants ci-après :

- Algérie
- Espagne
- France
- Grèce
- Maroc
- Portugal
- Tunisie

Seuls les agents d'exécution fonctionnaires italiens n'ont pas adhéré à la démarche. En outre, la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches du Rhône, inspiratrice du projet et l'Ecole nationale procédure française, en raison de son expertise en matière de formation, ont été invitées à s'associer au programme.

Premier bilan à Tunis

La première session du groupe s'est donc tenue à Tunis pour un premier bilan, un an après la réunion de Marseille.

L'UIHJ Euromed s'est dotée, entre temps, d'un secrétaire de haut rang avec le président Mourad Skander (Tunis) qui intervient en collaboration avec Stéphane Gensollen, huissier de justice à Marseille. La tâche du secrétariat consiste, entre autre, à élargir la zone d'influence de l'UIHJ dans ce secteur géographique. Ainsi a-t-on pu nouer les premiers contacts avec nos confrères libyens, qui exercent sur la base d'un statut libéral (voir l'interview dans ce numéro).

L'ordre du jour comportait l'examen de quelques dossiers, dont l'évolution positive durant ces derniers mois témoigne de l'ardeur des présidents intéressés. D'abord, s'agissant de la formation, la Tunisie a annoncé la création, de fait, de son école de procédure. Toutefois, la concrétisation du projet est entravée par une disposition d'ordre réglementaire qui oblige tout organisme de formation à se pourvoir d'un directeur. Ceci pose, dès lors, un problème d'ordre financier. L'Algérie, de son côté, a achevé les démarches préliminaires pour la création de son école.

Les statuts devraient être présentés au ministre de la Justice dans les semaines à venir.

Tous ces projets ont été conduits en coopération avec le président de l'ENP, Abel Pansard.

Les présidents ont ensuite évoqué les différents changements intervenus — ou en cours de réalisation - notamment dans le domaine statutaire.

L'essentiel des remarques a porté sur les tarifs en révision et sur la discipline.

L'avenir d'UIHJ Euromed

L'évolution économique du groupe UIHJ Euromed a été évoquée. Tous les présidents ont admis qu'il était impératif de favoriser la création de réseaux destinés à alimenter les renseignements et la coopération en matière de recouvrement des créances.

Toutefois, un tel objectif ne saurait être rempli sans un solide travail de fond qui doit être mené sous la forme d'une approche pragmatique des entreprises et du secteur financier.

Ainsi a-t-il été décidé de faire coïncider chaque session du groupe UIHJ Euromed avec une rencontre des acteurs économiques du pays d'accueil.

Il n'est pas douteux que les échanges entre les chefs d'entreprises, les représentants des banques, les responsables de catégories sociaux-professionnelles et les huissiers de justice de différents pays d'Europe ou d'Afrique sont de nature à promouvoir l'image de la profession dans ce domaine particulier du recouvrement.

Pour accompagner de pareilles démarches il sera constitué des plaquettes publicitaires.

Enfin le guide du recouvrement, disponible en 5 langues, devrait voir le jour dès l'année prochaine. Les difficultés relatives à la réalisation de cet ouvrage tiennent aux problèmes de langues qui complexifient la coopération entre les professionnels.

La session a été clôturée sur la désignation de la Grèce comme site d'accueil de la 2e session qui se tiendra avant le congrès de Washington.

Jacques Isnard, Béchir Tekkari, ministre de la Justice de Tunisie - Minister of Justice of Tunisia - & Mourad Skander





UIHJ – EUROMED

1st session of the member organisations in Tunis on 30 April 2005

Connecting States around the Mediterranean Sea

It was in Marseilles, upon the initiative of Mrs Françoise Andrieux who was then chair of the departmental chamber of judicial officers of the Bouches du Rhône that the idea was born and then continued by the UIHJ to establish, like other professions, an entity that would bring together the representatives of the national chambers of judicial officers from the shores of the Mediterranean.

A strong geo-political current drives these countries from around the Mediterranean, whether from Europe or Africa, towards a closer relationship.

The document creating what came to be called "UIHJ Euromed" was signed in Marseilles as a charter by the seven following representatives:

- Algeria
- Morocco
- Spain
- France
- Portugal
- Tunisia
- Greece

Only the civil servant Italian enforcement agents did not subscribe to this approach. Moreover, the departmental chamber of judicial officers of the Bouches du Rhône, which inspired the project, and the ENP, given its training expertise, were invited to become associated with the programme.

First assessment in Tunis

The first session of the group was held in Tunis for a first judgement, a year after the meeting in Marseilles.

UIHJ Euromed brought on, in the meantime, a high-level secretary in the form of chairman Mourad Skander (Tunis) who is operating in cooperation with Stéphane Gensollen, judicial officer from Marseilles. The task of the secretariat includes, among other things, broadening the area of influence of the UIHJ in this geographic zone. Thus first contacts have been made with our Libyan colleagues who operate with independent status (see interview).

The agenda included the analysis of certain issues whose positive evolution in recent months demonstrates the ardour of the chairmen involved.

First, on training, Tunisia announced the establishment of its procedural school. However, the execution of the project is hampered by a regulatory provision that requires any training organisation to have a director. This poses a financial problem right away.

Algeria achieved the preliminary approaches for the establishment of its school.

The by-laws are to be presented to the Minister of Justice in the coming weeks.

All these projects have been carried out with the chairman of the ENP, Mr Abel Pansard.

The chairmen then discussed the different changes that have happened or are happening mainly in the statutory area.

Most of these remarks concerned fees being revised and discipline.

Les participants

The participants



The future of UIHJ Euromed

The economic evolution of the "UIHJ Euromed" group was discussed. All the chairmen accepted that it was essential to encourage the creation of networks to share information and cooperation in debt collection.

However, such an objective can only be met by having solid basic work done that must be conducted as a practical approach by financial institutions.

So it was decided that each session of the UIHJ Euromed group would also be the occasion to meet significant participants in the economy of the host country of the session.

There is no doubt that exchanges of views among corporate leaders, bank representatives, managers of different socio-economic entities and judicial officers from different countries of Europe and Africa will promote the profile of the profession in the area of debt collection.

To go along with such approaches some publicity brochures will be produced. Lastly the collections guide available in five languages should be ready next year. Difficulties with completing this publication resulted from language problems that make cooperation among professionals more complex.

The session was closed with Greece being selected as the host of the second session which will be held before the conference in Washington.

Mourad Skander, président de

l'Ordre national des huissiers

de justice de Tunisie

President of the National order

of Judicial officers of Tunisia



L'équipe d'Euromed

The Euromed team





L'UIHJ au cœur d'un projet TACIS

L'UIHJ a remporté fin 2004 un marché d'appel d'offre de l'Union européenne en Azerbaïdjan sur l'aide aux huissiers de justice azéris

Un vaste marché

C'est l'UIHJ qui a remporté ce vaste marché de 1.25 million d'euros s'étalant sur 21 mois, grâce au travail accompli par son secrétaire, Bernard Menut, directeur du projet.

A la base du projet, l'objectif est d'aider les huissiers de justice azéris à renforcer leur autonomie dans le cadre de l'exécution des décisions de justice, afin de rendre l'exécution de meilleure qualité et plus efficace et d'améliorer l'image de la justice aux yeux des citoyens.

Le projet comprend quatre pôles :

- un meilleur fonctionnement des huissiers de justice, au travers de réformes, d'une meilleure application des textes de loi et de meilleurs techniques de management
- le développement de la professionnalisation des huissiers de justice au travers de supports institutionnels tels que la création d'un centre de formation et de programmes de formation mieux adaptés
- des moyens de documentation plus fournis, comprenant des manuels pratiques de travail et la diffusion d'informations sur la profession à l'attention du public
- l'amélioration de la compétence du service de l'exécution des huissiers de justice au travers la création et la mise en place d'un outil informatique de renseignements

Pour répondre à ces objectifs, le projet prévoit un groupe d'activités dédiées à chaque pôle, avec une approche intégrée, grâce à des rapports d'évaluation, des analyses de besoin, des séminaires nationaux et internationaux, des ateliers de travail, des visites d'étude, des programmes de développement et de formation, des études pilotes à Baku et dans les provinces, etc.

Une mission en place

Les locaux du projet sont situés dans la Cour martiale de la République d'Azerbaïdjan, à Baku.

Le team leader est Marco Corsi, qui est en permanence sur place. Il est assisté par Bernard Menut qui séjourne régulièrement à Baku, par Lothar Hahn (Autriche), expert en NTIC, Imran Valiyev (Azerbaïdjan), team leader adjoint, Lala Bayramova, interprète, et Gulnaz Atayva, manager. Plusieurs experts de l'UIHJ ont déjà séjourné dans cette ville historique située au bord de la Mer caspienne, célèbre pour son caviar et son pétrole et qui comprend aujourd'hui 2 millions d'habitants. Ton Jongbloed, professeur à l'Université d'Utrecht (Pays-bas), bien connu à l'UIHJ, a déjà effectué une première mission. Nos deux confrères du Comité de l'UIHJ, Marc Schmitz et Mathieu Chardon l'ont succédé en juin 2005 pour des missions d'une dizaine de jours. Naturellement, d'autres experts de l'UIHJ sont également attendus pour prêter leur concours dans cette opération.

Une visite au siège de l'UIHJ à Paris, dans l'attente du conseil permanent de novembre 2005

Une délégation d'une dizaine de représentants du ministère de la Justice de la République d'Azerbaïdjan, dont M. Alekhanov, chef du service de l'exécution, s'est rendue à Paris en Juin 2005 afin d'y effectuer un voyage d'étude. La délégation, accompagnée par Bernard Menut, a rencontré le président Isnard, qui a déclaré apporter son soutien aux huissiers de justice azéris et à proposer l'aide de l'UIHJ.

Cette déclaration n'est pas restée sans effet pour nos confrères azéris. De retour en Azerbaïdjan, et grâce à la saine stimulation de Bernard Menut, il est maintenant fortement question de créer une association pour représenter les huissiers de justice de la République d'Azerbaïdjan, afin d'adhérer à l'UIHJ. Il est également fortement question qu'une délégation assiste au Conseil permanent de novembre 2005 à Paris... Devrions nous déjà nous préparer à l'adhésion de l'Azerbaïdjan à l'UIHJ ?



M. Alekhanov, chef du département des huissiers de justice de la République d'Azerbaïdjan – Head of the Department of Judicial Officers of the Republic of Azerbaijan





UIHJ at the heart of a TACIS project

At the end of 2004, UIHJ won an EU project on the support of bailiffs and ushers in the Republic of Azerbaijan

A vast market

It was UIHJ that took this vast market of 1.25 million euros, lasting 21 months, mainly as a result of the great work accomplished by its secretary, Bernard Menut, now director of the project.

The strategic objective focuses on helping to strengthen the autonomy and ability to take initiatives of the officers in charge of enforcement, in order to make it more effective and efficient, as well as to increase the respect and trust of the citizens in the Judiciary.

The project has four specific objectives:

- improved functioning of the bailiffs and ushers system, through legal reform, better implementation of the laws, and modernised management practices in the bailiffs and ushers service
- professional development of bailiffs and ushers through institutional support to the judicial training centre and improved training programmes
- greater information resources including manuals to guide the working practices of bailiffs and ushers, and publication of materials concerning their work for the general public
- enhanced functioning of the bailiffs and ushers service through and implementation of the enforcement information system/database

In order to meet those objectives, the project proposes a pool of specific activities for each component but aimed at providing an integrated approach in terms of assessments, need analysis, national and international seminars and workshops, study tours, development of training programmes, pilot implementation in Baku and provinces, design and implementation of an Enforcement Information System/Database, etc.

Work in progress

The office of the project is located at the Court martial of the Republic of Azerbaijan, in Baku. The team leader is Mr Marco Corsi, who stays permanently there. He is assisted by Bernard Menut, who travels regularly to Baku, by Lothar Hahn (Austria), IT expert, Imran Valiyev (Azerbaijan), vice team leader, Lala Bayramova, translator, and Gulnaz Atayva, office manager. Several experts of UIHJ have already stayed in this historical city of Baku of 2 millions inhabitants on the side of the Caspian sea, well known for its caviar and its oil. Ton Jongbloed, professor at the Utrecht University (the Netherlands), well known of all UIHJ members, made the first mission. He was soon followed by two members of the Committee of UIHJ, Marc Schmitz and Mathieu Chardon, in June 2005, for several days. Of course, other experts from UIHJ are to follow to help realizing this great project.

A visit at the head office of UIHJ, prior to the Permanent council in November 2005

A delegation of about 10 Azeri representatives of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan, including Mr Alekanov, head of the bailiffs and ushers service, travelled to Paris in June 2005. They met with the president Isnard, who declared his full support to the Azeri Judicial Officers and proposed the help of UIHJ.

This declaration obviously had an effect on the delegation. Back in Baku, there were many talks of the creation of an association of Judicial Officers in order to join UIHJ. There are also rumours of attending the next Permanent council in Paris in November 2005... Should we already get prepared to the joining of Azerbaijan at UIHJ?



*La Maiden Tower, symbole de Baku
The Maiden Tower, symbol of Baku*



*M. Vazirkhan Malikov, huissier de justice du district de Agsu
— Judicial Officer of the Agsu District*

Le centre historique de Baku — Old Baku



Salle d'audience du tribunal du district d'Agus - Court room at the Babu District Court



Conseil permanent Europe – Amérique

Lisbonne accueillait (26/27 mai 2005) le conseil permanent européen dont la séance d'ouverture était présidée par le Dr Joao da Silveira, secrétaire d'Etat à la justice.

Une profession créée avec le soutien de l'UIHJ

Cette manifestation qui se déroule chaque année dans une capitale européenne regroupe les organisations d'huissiers de justice d'Europe mais aussi d'Amérique (Canada – USA – Argentine – Brésil).

Le choix de la capitale portugaise est révélateur du succès de l'opération « création d'un huissier de justice européen » lancée dans les années 90 par Baudouin Gielen. En effet, il n'y avait pas, à proprement parler d'huissier de justice au Portugal jusqu'en 2003. C'est sans doute grâce à l'action de l'UIHJ, mais aussi de la chambre nationale de France que le Portugal a créé la profession de *solicitadores de l'exécution* en conférant à 500 *solicitadores* existants les fonctions d'huissier de justice.

Malgré les obstacles, cette initiative s'avère très positive car ce nouveau métier, progressivement, s'impose au Portugal.

Désormais, les *solicitadores de l'exécution* constituent une branche structurée avec à sa tête un président : José Vieira.

Il faut saluer la prouesse du président de la chambre nationale des *solicitadores* Antonio Da Cunha d'avoir, dans la foulée de l'action de son prédécesseur José Resende, obtenu que le Portugal accueille ce conseil de printemps 3 ans seulement après son adhésion à l'UIHJ.

Affronter la concurrence

Sans doute que le choix de Lisbonne devait-il s'avérer attrayant car 29 délégations avaient fait le déplacement avec pour la première fois, la participation de la délégation de Lettonie.

Dans son allocution d'ouverture le président Isnard devait aborder la situation économique de la profession, qui apparaît assez inégale, avec toutefois une baisse d'activité significative de la matière judiciaire et de l'exécution (France, Belgique, Slovaquie, Canada...).

Le président de l'Union, après s'être livré à une analyse du contenu du projet de traité de la Constitution européenne s'est attachée à démontrer que, quelle que soit l'issue de ce projet, la substance même des textes européens favorisait

l'activité de l'huissier de justice, mieux que celle d'autres professions.

Selon Jacques Isnard, le projet de directive sur la liberté des services serait plutôt une aubaine pour la profession, qui pourrait défendre son double profil, soit qu'il s'agisse des activités attachées à son monopole – qui doivent être protégées et rester soumises à des règles tarifaires, à une déontologie de la concurrence, à une publicité individuelle prohibée...; soit qu'elle concerne la partie concurrentielle – surtout le recouvrement –, qui doit respecter une forme plus commerciale de manière à pouvoir affronter, à armes égales, la concurrence.

Poursuivant sur l'aspect économique le président devait confier tout l'attachement du bureau à l'application du triptyque « signification – exécution – recouvrement ».

Un gisement de richesses

Me Isnard - revenant aux textes européens - invitait les présidents des chambres nationales qui se livreraient à une révision de leurs statuts faire ressortir clairement, dès les premiers articles, l'activité de l'huissier de justice du pays. Enfin, le président devait exhorter la profession « d'aller dans le sens des ouvertures qui s'offrent à nous. A cet égard l'opportunité ne serait-elle pas de revendiquer :

- Le monopole de l'activité de service public de l'exécution en y englobant- à l'instar de ce que certains ont déjà acquis- l'ensemble des procédures collectives et des procédures immobilières.
- La reconnaissance de l'huissier de justice en tant que véritable auxiliaire du juge en l'imposant comme un rouage dans le mécanisme de la preuve, éligible aux dispositions du règlement 1206/2001 du 28 mai 2001 dans « le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale ». Et pourquoi ne pas solliciter le caractère authentique du constat ?
- Un nouveau mode alternatif de règlement des conflits : la conciliation qui se situerait en aval du procès et avant tout acte d'exécution forcée (point g. de l'art. III 269.2 du projet de Constitution).

Jacques Isnard, Joao Tiago da Silveira, secrétaire d'Etat à la Justice – Justice Secretary of State, & Antonio Gomes da Cunha, président de la Chambre des Solicitadores du Portugal – President of the Portuguese Chamber of Solicitadores

Vue sur lisbonne – View of Lisbon





Antonio Gomes da Cunha



José Vieira, président de la Chambre des Solicitadores de l'exécution du Portugal – President of the Portuguese Chamber of Enforcement Solicitadores



Preketes Eftimios, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce – President of the National chamber of Judicial Officers of Greece

- La recherche d'un régime communautaire des informations pour une meilleure efficacité de l'exécution (point B.2 du programme de reconnaissance mutuelle du 15 janvier 2001).

- Etc. »

Ce qui fait dire à Jacques Isnard « que nous vivons sur un gisement de richesses que nous ne savons pas exploiter ».

Interventions des délégations

Le conseil permanent s'est ensuite longuement étendu sur l'organisation des réseaux de recouvrement des créances. Il ne fait pas de doute que les « assises » sur le recouvrement de Bruxelles en avril 2004 et de Paris, en novembre dernier ont été le déclic qui a entraîné une réaction collective puisque ce sujet est abordé partout : la France à son congrès de la Rochelle en juin, le Québec à son colloque international de septembre, de nombreux autres pays d'Europe et l'Afrique avec le colloque de Brazzaville en octobre...

Parmi les délégations qui s'étaient inscrites au registre des interventions on retiendra quelques communications pertinentes de :

- l'Espagne, annonçant la loi sur l'exécution et le transfert de la matière aux procuradores avant la fin de l'année 2005

- l'Allemagne, confiant qu'une décision définitive sur la création de la profession libérale d'huissier de justice dans ce pays sera prise par le gouvernement à fin juin

- la Lettonie qui s'exprimait pour la première fois et qui présentait la mise en œuvre du statut libéral dans cet Etat

- la Bulgarie qui venait tout juste d'obtenir l'aval du parlement pour la mise en œuvre du statut libéral

- la Slovaquie qui rappelait les festivités commémoratives du 10^e anniversaire de la création de la profession

- la Grèce décrivant son action auprès de Chypre pour l'aménagement de l'huissier de justice libéral dans ce pays et l'organisation « d'UIHJ Euromed » en 2006

- la République tchèque évoquant les préoccupations de nos confrères pour une exécution efficace

- la Pologne avertissant de la tenue d'un nouveau colloque international pour les 28 et 29 septembre

- la Hongrie relatant ses démarches vers l'Ukraine dont le vice ministre sera l'invité de l'UIHJ au conseil permanent de Paris en novembre

- la France annonçant son 27^e congrès à la Rochelle sur le thème de la « réforme » (16/17 juin)

- la Roumanie présentant son colloque international des 21/23 juillet

- le Québec annonçant les programmes du colloque international qu'il organise à Laval du 28/29 septembre 2005.

Deux résolutions

Au terme des deux journées de travaux le conseil a adopté la résolution suivante (votée à l'unanimité) *Persuadés qu'il convient d'affirmer aux citoyens des pays membres les garanties nécessaires au respect de leur vie privée, et aux agents économiques la sécurité pour leurs transactions, Déterminés à accroître les activités de leurs membres en leur assurant une croissance économique durable,*

Les participants – The participants



Garantissent aux Etats membres la sécurité juridique que procure un professionnel juriste de haut niveau,

S'engagent résolument dans l'activité de recouvrement de créances et entendent promouvoir la création d'un réseau multinational de recouvrement de créances.

Cette résolution venait en confirmation de celle votée le 3 mars 2005 lors de la conférence des présidents à Paris.

Les présidents ici présents donnent mandat au bureau de l'UIHJ de suivre de très près l'évolution des textes au niveau des instances européennes, de dresser les observations qui s'imposent dans la stricte défense des intérêts de la profession et, si les circonstances l'exigent, de les tenir informés, notamment au moyen de réunions exceptionnelles.

Le 3 mars 2005.

Les participants ne seront pas prêts d'oublier ce conseil, organisé de façon remarquable par la Camara des solicitadores du Portugal et son président Antonio Da Cunha. La soirée de clôture restera comme un instant magique durant lequel se sont côtoyés près de 150 personnes que même la barrière des langues n'a pas altérée.

Il faut rendre hommage à José Resende d'avoir été à l'initiative de cette manifestation et aux présidents Da Cunha et Vieira d'avoir permis de la réaliser.

Merci aux solicitadores et à bientôt à Lisbonne ou ailleurs au Portugal.



Permanent Council (Europe-America)

Lisbon was host on 26 and 27 May 2005 to the European Permanent Council whose opening session was presided by Dr Joao da Silveira, Secretary of State for Justice.



Joao Tiago da Silveira avec – With – José Carlos Resende & Antonio Gomes da Cunha



Mikhail Ducu, president de la Chambre des huissiers de justice de Roumanie – President of the National chamber of Judicial Officers of Romania

A profession established with the help of UIHJ

This event occurs each year in a European capital and brings together the organisations of judicial officers of Europe but also America: Canada, USA, Argentina and Brazil.

The choice of the Portuguese capital shows the success of the "Creation of a European Judicial Officer" programme started in the 1990s by Baudoin Gielen. It is true that there really was not a judicial officer as such in Portugal until 2003. It is surely because of the action of the UIHJ as well as the French National Chamber, that Portugal established the profession of enforcement solicitors by conferring upon the existing 500 solicitors the responsibilities of judicial officer.

Despite these obstacles, this initiative has proved very positive because this new position is gradually taking root in Portugal.

From now on, the enforcement solicitors are a structured branch with a chairman, Mr José Vieira. We should salute the prowess of the chairman of the National Chamber of solicitors, Antonio Da Cunha, for having obtained, as a continuation of the work of his predecessor José Resende, that Portugal should play host to this spring Council only three years after becoming a member of the UIHJ.

Confront competition

No doubt the choice of Lisbon was attractive because 29 delegations came, with the delegation of Latvia participating for the first time.

In his opening speech chairman Isnard spoke about the economic situation of the profession, which seems patchy, but with a significant drop in activity in legal enforcement, in France, Belgium, Slovakia and Canada.

The UIHJ chairman, after conducting an analysis of the content of the draft European Constitutional

treaty, took pains to show that, whatever the outcome of that, the actual substance of the European texts favours the business of judicial officers more than of other professions.

According to Jacques Isnard, the draft directive on freedom of services could be rather a blessing for the profession, which could defend its dual profile whether the question is work associated with its monopoly - which needs to be protected and remain subject to fee rules, competition ethics and prohibition on individual publicity - or whether the issue is the competitive portion, especially collections, which needs to take a more commercial form in order to confront competition on equal terms.

Following on the economic topic, the chairman confirmed the office's allegiance to the triple slogan of "notification - enforcement - collection".

Living on a goldmine

Mr Isnard, returning to the subject of the European texts, asked the chairman of the national chambers who might change their by-laws to make plain, in the opening articles, the work of judicial officers in their countries. Lastly, the chairman asked the profession to "move into the opportunities that are open to us and, to that end, it would presumably make sense to militate for:

"- monopoly on public service enforcement activity including, as has already been obtained in some countries, all class-action procedures and property procedures;

"- recognition of the judicial officer as a genuine aid to the judge as part of the mechanism of proof, eligible for the provisions of rule 1206/2001 of 28 May 2001 in the 'area of securing civil or commercial proof'. And why not ask for the authenticity of the official report?

"- a new alternative means of conflict resolution: arbitration, which would occur before a trial and

before any enforcement action (point g. of article III 269.2 of the draft Constitution);

"- seeking a Community information system for more efficient enforcement (point B.2 of the mutual recognition programme of 15 January 2001)".

And Jacques Isnard therefore said "we are living on a gold mine that we have not been able to take advantage of".

Intervention from the delegations

The Permanent Council then spent considerable time on the organisation of networks for debt collection. There is no doubt that the sessions on collections in Brussels in April 2004 and in Paris last November set off a collective reaction because the subject is being discussed everywhere: France has its conference at La Rochelle in June, Quebec has its international colloquium in September, many other countries from Europe and Africa will be at the Brazzaville colloquium in October.

Amongst the delegations which registered as participants there were relevant points from:

- Spain, announcing the law on enforcement and transfer of that to the procuradores before the end of 2005
- Germany, confirming that a definitive decision on the establishment of independent judicial officers would be made by the German government at the end of June
- Latvia, which spoke for the first time and presented the implementation of the independent status in its country
- Bulgaria, which had just received the approval of Parliament to implement an independent status
- Slovakia, which mentioned the festivities commemorating the tenth anniversary of the establishment of the profession
- Greece, which described its action with Cyprus to



- institute independent judicial officers in Cyprus and the organisation of "UIHJ Euromed" in 2006
- Czech Republic, which raised the concerns of our colleagues for efficient enforcement
- Poland, which advised that a new international colloquium would be held on 28 and 29 September
- Hungary, which related its approach to Ukraine, whose deputy minister will be the guest of the UIHJ at the Permanent Council in November
- France, which announced its 27th Conference at La Rochelle on the topic of "reform", on 16-17 June
- Romania, which presented its international colloquium of 21-23 July
- Quebec, which announced the programme for the international colloquium that is it organising at Laval on 28 and 29 September 2005.

Two resolutions

At the end of the two days of work, the Council adopted the following resolution unanimously:
Convinced that it is correct to provide citizens of member countries the necessary guarantees of respect for the private lives and to participants in the economy safety for their transactions, Determined to increase the activity of their members by offering them sustainable economic growth,



John Marston, president de la – President of the – High court enforcement officers association



Securing for member States the legal security that a top-quality professional legal officer provides, Commit themselves resolutely to the business of debt collection and intend to promote the establishment of a multinational debt collection network.
 This resolution confirmed the resolution voted on 3 March 2005 during the conference of chairmen in Paris.

The Chairmen here present a mandate to the UIHJ office to closely follow the changes in European legal texts, to draft comments that are required in the strict defence of the interests of the profession, and if circumstances warrant, to keep them informed, especially through extraordinary meetings. 3 March 200.

The participants will long remember this Council, which was superbly organised by the Portuguese Camara des solicitadores and its chairman Antonio Da Cunha. The closing evening will remain as a magical moment during which more than 150 people were together and that the language barrier did not separate.

Thanks to Jose Resende for initiating this event and to chairmen Da Cunha and Veira for making it happen.

Thanks also to the *solicitadores* and see you soon in Lisbon or elsewhere in Portugal.

Jos Uitdehaag, member du Comité de l'UIHJ – Member of the Committee of UIHJ

Un moyen de transport très pratique – A very handy mean of transportation



Spots sur ...

Lors du conseil permanent de Lisbonne, il a aussi été question de...

Reims

... Où se déroulera les 3 et 4 novembre 2005 le 13e colloque international de l'UIHJ sur le thème de « la contribution des institutions à l'aménagement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ».

Sciences de l'Homme et de la Société (amphi n°10)
 Pôle scientifique : patrimoine, culture et institutions
 57 bis rue Pierre Taittinger
 Renseignements – participation : secrétariat de l'UIHJ – Mme Luisa Lozano

Washington

XIXe Congrès de l'UIH – 26/28 avril 2006

... Avec une conférence mondiale sur le thème « l'harmonisation des procédures d'exécution dan un espace de justice sans frontière ».

Après Montréal, il y a quelques années, le congrès de l'UIH traversera l'Atlantique pour échouer sur le sol américain.

Pour la première fois les Etats-Unis et les process servers accueilleront une manifestation de l'Union. Il s'agira du XIXe congrès.

Le thème de ce congrès centré sur l'étude du code judiciaire mondial – ouvrage quasiment inconnu mais pourtant réel- autant que l'attrait de Washington seront de puissants motifs d'incitation pour se rendre à Washington et visiter ensuite, pour ceux qui le désirent, cette ville aux mille facettes qu'est New-York. A noter que l'UIHJ a déjà pu obtenir des prix modérés pour les chambres d'hôtel. Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Union.

Conseil permanent de Paris

Date à retenir : 24 – 25 novembre 2005 (séances de commissions à partir du 22 novembre).



News from...

Wolverhampton – Paris

... avec le projet de création de centre de formation, de conférences et de recherches à Wolverhampton (Angleterre) et Paris (coopération avec l'ENP) sous l'égide du conseil de l'Europe.

Marseille – Juillet 2005

Marseille qui accueillera pour un stage de deux semaines les premiers Jaou Panak Ngan Bang Cup Kadee (huissiers de justice) thaïlandais dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'UIHJ, la France et la Thaïlande lors de l'admission de ce pays à l'Union.

Les membres adhérents de l'UIHJ

... 718... tel est le nombre d'adhérents que compte l'UIHJ à travers le monde. Ce résultat est aussi remarquable qu'imprévu.

Un dispositif particulier va être mis en place pour fournir des prestations avantageuses aux membres.

... Bucarest

La capitale roumaine qui accueillera le prochain conseil européen en mai 2007.

... Athènes

Qui réunira les membres de UIHJ Euromed en 2006.

... Helsinki

Qui organisera en septembre 7 – 9 le prochain séminaire scandinave.



Inga Cepjolkina, présidente du Conseil letton des huissiers de justice – President of the National Chamber of the Latvian Council of Sworn Bailiffs

Rheims

Where on 3 and 4 November the 13th international colloquium will be held on the topic of: "the contribution of institutions to the management of free, safe and just area"

Sciences de l'Homme et de la Société (lecture hall no. 10)

Pôle scientifique : patrimoine, culture et institutions
57 bis rue Pierre Taittinger

Information & registration: UIHJ secretariat – Mrs Luisa Lozano

Washington

XIXth Conference of the UIHJ – 26-28 April 2006

With a world conference on the topic "harmonisation of enforcement procedures in a legal area without borders"

After Montreal several years ago, the UIHJ Conference will cross the Atlantic to land on American soil.

For the first time the United States and the process servers will host a UIHJ event. This will be the XIXth Conference.

The theme of this conference will centre on the study of a world legal code - a little known but nonetheless important work. It is as much of an incentive to go to Washington as the city itself, and then, for those who want to, visit the many-sided city of New York. Note that UIHJ has been able to get modestly priced hotel rooms.

Contact the UIHJ secretariat for information.

Permanent council in Paris

Dates to note: 24 – 25 November 2005 (commission sessions from 22 November).



Helle Jardorf, présidente de l'Union danoise des huissiers de justice – President of the Danish Union of Judicial Officers

At the Lisbon permanent council, there were also news from...

Wolverhampton – Paris

With the project of establishing a training centre for conferences and research at Wolverhampton, England and in Paris in cooperation with the ENP under the auspices of the Council of Europe.

Marseilles – July 2005

Marseilles hosts a two-week training programme for the first Jaou Panak Ngan Bang Cup Kadee (judicial officers) from Thailand under the cooperation agreement signed between the UIHJ, France and Thailand when Thailand was admitted to the UIHJ.

Membership Of UIHJ

There are 718 UIHJ members around the world. This is both a remarkable and unexpected result. A special system will be implemented to offer benefits to members.

Bucharest

The capital of Romania will host the next European Council in May 2007.

Athens

Members of UIHJ Euromed will meet in Athens in 2006.

Helsinki

Will organise the first Scandinavian seminar on 7-9 September.

La vieille ville – Old Lisbon





Bientôt des huissiers de justice libéraux en Bulgarie

En mai 2005, la loi créant les huissiers de justice libéraux a été votée en Bulgarie

La genèse d'une parfaite coopération avec l'UIHJ

Tout a commencé en novembre 2001. Un séminaire avait été organisé par le Conseil de l'Europe à Sofia sur le thème du renforcement de l'exécution des décisions de justice en Bulgarie. Y participait notre confrère Mathieu Chardon, expert au Conseil de l'Europe et aujourd'hui membre du Comité de l'UIHJ.

Mais c'est à l'occasion du séminaire organisé par le Conseil de l'Europe à Varna en septembre 2002 sur le thème du rôle, de l'organisation, du statut et de la formation des huissiers de justice, que l'idée de la mise en place d'une profession libérale en Bulgarie a été lancée. A ce colloque participaient notamment nos confrères Mathieu Chardon et John Marston, également expert au Conseil de l'Europe. Des contacts ayant été pris, l'UIHJ, en la personne de Leo Netten, 1er vice-président et Mathieu Chardon, a été invitée à participer à la Conférence des juges de l'exécution qui s'est tenue à Sofia en juin 2002. Un colloque organisé par l'UIHJ et mis en place par Mathieu Chardon s'est ensuite déroulé

en novembre 2003 à Sofia, avec pour thème « le nouveau visage de l'huissier de justice en Europe ». A cette conférence, il a été beaucoup question de l'huissier de justice libéral et de l'adhésion de la Bulgarie à l'UIHJ, adhésion qui s'est concrétisée lors de conseil permanent de cette même année.

Le modèle néerlandais

Parallèlement, avec l'aide de nos confrères néerlandais, en particulier Leo Netten et Jos Uitdehaag, membre du Comité de l'UIHJ, nos amis bulgares se sont intéressés de très près à la profession telle qu'elle existe aux Pays-bas. C'est finalement le modèle néerlandais qui a été retenu pour servir de base à la réforme de la profession, laquelle a été coordonnée par l'organisation américaine USAID, dans le cadre d'un projet de l'Union européenne. Et c'est au cours du Conseil permanent de mai 2005 à Lisbonne (Portugal) que la nouvelle est annoncée, sous les acclamations de chacun, par Georgi Dichev, président de l'Union bulgare des juges de l'exécution, et par Anelia Kotzeva, senior expert au département de l'intégration judiciaire

européenne au ministère de la Justice de Bulgarie : la loi créant les huissiers de justice libéraux en Bulgarie vient d'être votée et nos confrères verront le jour à partir de 2006.

On ne peut qu'être admiratif du travail accompli notamment par Georgi Dichev et Anelia Kotzeva devant de tels résultats obtenus en finalement si peu de temps.

L'UIHJ Magazine souhaite la bienvenue à nos futurs nouveaux confrères - et donc nouveaux lecteurs - et leur souhaite à l'avance un long et fructueux exercice.



Georgi Dichev, président de la Chambre des huissiers de justice de Bulgarie
— President of the National chamber of Judicial Officers of Bulgaria

Anelia Kotzeva, Senior expert au Département de l'intégration judiciaire européenne au ministère de la Justice de Bulgarie
— Senior expert of the European Legal Integration Directorate of the Ministry of Justice of Bulgaria

Soon Bulgaria to have liberal Judicial Officers

In May 2005, an Act creating the liberal profession of Judicial Officers in Bulgaria, was passed

The genesis of a perfect co-operation with UIHJ

It all started in November 2001. A seminar had been organised by the Council of Europe in Sofia. The theme was the reinforcement of Court decisions in Bulgaria. Our colleague Mathieu Chardon, expert at the Council of Europe and now member of the Committee of UIHJ, took part in this event.

But it was during another Council of Europe seminar, held in Varna in September 2002 on the role, organisation, status and training of bailiffs, that the idea of implementation of a liberal profession in Bulgaria was launched. Mathieu Chardon and our colleague John Marston, also a Council of Europe expert.

Contacts had been made. UIHJ, represented by its 1st vice-president, Leo Netten, and Mathieu Chardon, were invited to participate at the Conference of the Enforcement judges in Sofia in June 2002. A semi-

nar organised by UIHJ and put together by Mathieu Chardon was then held in Sofia in November 2003. The theme was: "The new face of the European Judicial Officer". Of course, private Judicial Officers were at the centre of the debates. The adhesion of Bulgaria at UIHJ was also prepared and the adhesion was finalised during the Permanent council in Paris the same year.

The Dutch model

At the same time, with the help of our Dutch colleagues, in particular Leo Netten and Jos Uitdehaag, member of the Committee of UIHJ, our Bulgarian friends showed interest in the profession as it exists in the Netherlands. Eventually, the Dutch model prevailed for Bulgaria and the operation was coordinated by the American organisation USAID, as a part of an EU project.

It was during the Permanent council in Lisbon

(Portugal) in May 2005 that the news was broken: Georgi Dichev, president of the Union of Enforcement judges and Anelia Kotzeva, Senior expert of the European Legal Integration Directorate of the Ministry of Justice of Bulgaria, announced under the cheering of all participants the passing of the Act creating the liberal profession of Judicial Officers in Bulgaria. Our colleagues should start working from 2006.

You can only admire the great work done by Georgi Dichev and Anelia Kotzeva, specially when you consider the results accomplished in so little time. UIHJ Magazine already welcomes our future Bulgarian colleagues — and new readers — and wishes them a long and fruitful practise.



L'UIHJ à la rencontre des huissiers de justice algériens

Une mission composée d'huissiers de justice représentant la CNHJ de France et l'UIHJ a été invitée en Algérie du 3 au 13 février 2005 par le ministère de la Justice d'Algérie

Un éclat nouveau

L'Algérie s'est donnée pour objectif de marquer de son empreinte la scène internationale.

A court terme, les autorités affinent les relations avec la France, dans la perspective du traité d'amitié que doivent signer les deux présidents de la République, Abdelaziz Bouteflika et Jacques Chirac.

A plus long terme, cet Etat entrevoit son adhésion à l'Union européenne.

Ainsi, le pays, longtemps confiné dans l'ombre, sort-il peu à peu de cette zone pour apparaître sous un éclat nouveau.

Une mission composée d'huissiers de justice représentant la CNHJ de France et l'UIHJ a été conviée du 3 au 13 février 2005 par le ministère de la Justice d'Algérie à parcourir le pays pour y découvrir, certes, le charme envoûtant de certaines contrées, mais aussi et surtout pour y rencontrer les plus hautes autorités, tout en participant à un grand nombre de conférences ou séminaires.

Visites et colloques

La délégation de l'UIHJ, avec à sa tête son président Jacques Isnard, a visité Oran, où elle a été reçue par Me Krim, président de la chambre des huissiers de justice de l'Ouest, après quoi elle s'est dirigée vers Tlemcen pour un colloque qui s'est déroulé de concert avec le barreau dans les locaux de la magnifique bibliothèque de la faculté de droit.

Le thème de ce colloque, l'exécution en droit comparé, a suscité un puissant intérêt, matérialisé par la présence de 150 avocats et huissiers de justice, tous en robe, et celle des hauts représentants locaux.

L'étape de Tlemcen a encore été marquée par différentes réceptions en mairie, au siège de la cour avec le procureur général Addala Hachemi et le président Ben Messaoud Rachid et enfin avec une invitation à la résidence du préfet, Nouri Abdelhouab.

Dans le droit fil des visites entreprises dans la partie ouest, l'UIHJ et les membres des autres délégations ont été accueillies à Sidi-Bel-Abbes par les deux chefs de cour, A. Yahiaoui, procureur général, et T. Ben Hachem, président. A l'issue de la rencontre, une conférence de presse a été organisée, mettant essentiellement en exergue le rôle des huissiers de justice algériens dans le système judiciaire national et la nécessité pour les pouvoirs publics de renforcer les moyens donnés aux huissiers de justice pour assurer une exécution de qualité. La délégation a ensuite rejoint Alger avant de s'enfoncer dans l'Est du territoire où des rencontres ont eu lieu avec les autorités civiles, judiciaires et militaires à Bordj Bou Arreridji et à Batna où s'est déroulé un deuxième colloque sur l'exécution et le statut de l'huissier de justice, animé par un collègue d'universitaires, de représentants d'huissiers de justice d'Algérie, de France et de Tunisie, et placé sous la direction du 1er vice président de l'UIHJ, Leo Netten.

Le périple, parfaitement orchestré par Me Saadoudi, président de la chambre de l'Ouest, s'est poursuivi à Biskra, lieu de rendez-vous avec le préfet et les chefs de cour, avant d'aborder le désert jusqu'à El Oued où la délégation était attendue à la résidence Mehri.

Rencontres à Alger

A Alger toute une série de rencontres a permis aux représentants de l'UIHJ d'affiner l'image de notre organisation en proposant de s'associer plus amplement encore aux diverses opérations de coopération avec les huissiers de justice algériens.

Les rencontres avec le ministère de la Justice ont permis de disséquer les positions respectives avec pour finalité la décision :

- de coopérer dans la création d'une école de procédure pour les huissiers de justice algériens
- de favoriser le développement technologique des offices d'huissier de justice
- de promouvoir des opérations de jumelage
- d'organiser un colloque international sur le droit de l'exécution

Par ailleurs, l'aspect international devait être largement évoqué avec M. Bouguerra Soltani, président du MSP et aussi avec M. Abdelaziz Belkhadem, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, avec lesquels fut examinée la position de l'Algérie au regard des différents instruments internationaux et plus précisément la Conférence de La Haye de droit international privé. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la sécurité juridique et par conséquent les voies d'exécution pour favoriser l'investissement. En outre, la création d'UIHJ-Euromed fut longuement commentée.

Un rapprochement entre la France et l'Algérie

A l'issue des travaux et de ces journées algéroises marquées du sceau d'une organisation sans faille due à M. Djane-Hamed, président de la région centre des huissiers de justice, une prestigieuse séance de clôture avait lieu avec la participation de M. le consul général de France, de M. Amara, directeur des services judiciaires, de M. Sahraoui, inspecteur général des services judiciaires, et de M. le directeur des affaires civiles et du sceau.

Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, devait, lors d'une ultime allocution, se féliciter du rapprochement entre la France et l'Algérie et saluer la contribution apportée par l'UIHJ pour favoriser le développement de la profession en Algérie.

Le président algérien devait enfin fustiger les organismes de recouvrement en indiquant : « ... il devient impératif de protéger les tâches qui relèvent de notre profession en repoussant l'empiètement des sociétés de recouvrement de créances... »

Les derniers propos de conclusions furent pour remercier chaleureusement les autorités du pays pour l'aide apportée et les membres de la délégation française et de l'UIHJ pour leur éminente participation.



The UIHJ meets Algerian judicial officers

A group made up of judicial officers representing the CNHJ of France and the UIHJ was invited to Algeria from 3 to 13 February 2005 by the Algerian justice minister

A new visibility

Algeria wants to make its mark internationally.

In the near term, the government is refining its relationship with France as it looks ahead to the treaty of friendship that the two Presidents of the Republic Abdelaziz Bouteflika and Jacques Chirac are meant to sign.

In the longer term, the country is eyeing a membership of the European Union.

So the country, which spent a long time in the shadows, is coming slowly out into a new visibility.

A group of judicial officers representing the CNHJ of France and the UIHJ was invited from 3 to 13 February 2005 by the Algerian Minister of Justice to travel the country to discover the charm of certain of the bewitching landscapes, of course, but also and chiefly to meet high officials whilst participating in a large number of conferences and seminars.

Visits and colloquia

The UIHJ delegation, led by its chairman Jacques Isnard, visited Oran, where it was received by Mr Krim, chairman of the chamber of judicial officers of the West, after which it went to Tlemcen for a colloquium which was held together with the bar in the rooms of the magnificent law school library.

The topic of the colloquium, comparative law enforcement, aroused great interest, which was displayed by the presence of 150 lawyers and judicial officers, all robed, and of the top local officials.

The stop at Tlemcen was also marked by several receptions at the town hall, at the headquarters of the court with the Prosecutor General Addala Hachemi and its president Ben Messaoud Rachid and finally an invitation to the residence of the prefect Nouri Abdelhouab.

As a continuation of the visits in the west, the UIHJ and members of other delegations were welcomed at Sidi-Bel-Abbes by the two heads of the court, the Prosecutor General A. Yahiaoui and the president T. Ben Hachem. After this meeting, a press conference was held, which stressed the role of Algerian judicial officers in the national legal system and the need for the public authorities to strengthen the power of the judicial officers to carry out high-quality enforcement.

The delegation then went to Algiers before going into the East part of the country where meetings took place with civil, judicial and military authorities at Bordj Bou Arreridje and Batna, where there was a second colloquium on enforcement and the role of the judicial officer, in which the participants were university students, representatives of judicial officers from Algeria, France and Tunisia under the auspices of the UIHJ First Vice President Leo Netten.

The tour was perfectly orchestrated by Mr Saoudou, chairman of the West chamber, and continued in Biskra, where there were meetings with the prefect and the heads of the courts, before continuing into the desert as far as El Oued where the delegation was expected at the Mehri residence.



Jacques Isnard, M. Bouchadi, Djane Hamed Sid Ahmed, président de la chambre régionale d'Alger – president of the Regional chamber of Algiers -, & Ali Sahraoui, inspecteur général au ministère de la Justice – General inspector at the ministry of Justice

Meetings in Algiers

In Algiers a whole series of meetings made it possible for the representatives of the UIHJ to refine the image of our organisation by proposing a still broader association with the diverse cooperation opportunities with the Algerian judicial officers.

The meetings with the ministry of justice allowed us to discuss our respective positions with, as a final outcome, the decision:

- to cooperate in the establishment of a procedural school for Algerian judicial officers
- to encourage the technological development of the offices of judicial officers
- to promote twinning
- to organise an international colloquium on enforcement law.

In addition, the international aspect was heavily stressed by Mr Bouguerra Soltani, president of the MSP and also Mr Abdelaziz Belkhadem, minister of state and foreign minister, with whom the issue of the position of Algeria as regards different international instruments and more precisely The Hague Conference on private international law was examined. Emphasis was put on the need to strengthen legal security and as a result the means of enforcement to encourage investment. In addition, the establishment of UIHJ-Euromed was commented on at length.

Increasing the relationship between France and Algeria

After this work and these days in Algiers which were organised faultlessly by Mr Djane Hamed, president of the central region of judicial officers, a prestigious closing session took place with the participation of the French consul general, Mr Amara the director of judicial services, Mr Sahraoui the inspector general of judicial services and the director of civil affairs.

Mohamed Cherif, chairman of the national chamber of judicial officers of Algeria, in a final speech, commended the increasing relationship between France and Algeria and saluted the contribution of the UIHJ in encouraging the development of the profession in Algeria.

The Algerian chamber's chairman also condemned the debt collection organisations by saying "it is becoming imperative to protect the tasks of our profession by pushing back against the encroachment of debt collection companies".

The final words of the conclusions were to thank warmly the country's authorities for their assistance and the members of the French delegation and of UIHJ for their distinguished participation.



Vers la réforme de la justice en Algérie

L'UIH a participé les 28 et 29 mars 2005 à une conférence sur la réforme de la justice à Alger

Une manifestation d'une ampleur exceptionnelle

L'Algérie ne cesse de se remettre en question et ce qui est remarquable n'hésite pas à préparer son avenir à la face de l'étranger.

Il est rarement en usage qu'un Etat qui se penche sur des réformes organise un grand débat public où se trouvent conviés des délégations étrangères.

Près de 1500 personnes, soit le gotha du corps judiciaire et juridique de l'Algérie, se pressaient le 28 mars dernier au palais des Nations à Alger pour l'ouverture de la conférence nationale sur la réforme de la justice.

Cette manifestation d'une ampleur exceptionnelle était placée sous le haut patronage du président de la République M. Abdelaziz Bouteflika, qui devait intervenir longuement au cours des travaux.

Plusieurs délégations représentant les institutions ou les gouvernements étrangers étaient en outre invités à participer aux côtés des intervenants algériens (gouvernements espagnol, italien, Emirats Arabes Unis, cours de cassation de France et de Belgique).

Côté ONG, seule l'UIH et son président Jacques Isnard, avait été invitée et sollicitée pour débattre de « l'aspect économique de l'exécution dans l'investissement ».

Un thème en apparence décentré par rapport au sujet central qui portait — rappelez-le — sur la réforme de la justice en Algérie, mais finalement bien orienté dans l'axe des réflexions, puisqu'il s'agissait de démontrer que sans sécurité juridique il n'y a pas d'investissements et que sans une exécution de qualité avec des professionnels de qualité il n'y a pas de sécurité.

En d'autres termes, il importe que les huissiers de justice occupent un rang privilégié dans la réforme de la justice en renforçant leur capacité d'intervention, en améliorant leurs statuts et en augmentant leur efficacité.

Améliorer le statut et l'efficacité des huissiers de justice

Un credo repris par le président de la chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, Mohamed Chérif, qui devait solliciter en outre une meilleure organisation du régime de discipline et une revalorisation des tarifs toujours figés depuis plus de 10 ans.

En marge des 21 communications, 6 ateliers de travail avaient été composés parmi les experts, magistrats, greffiers, professeurs, auxiliaires de justice, chacun d'entre eux ayant en charge d'émettre des recommandations. Il est à noter que parmi la pléthore de ces recommandations aucune n'a porté sur l'exécution et les huissiers de justice.

Dans son allocution de clôture, M. Tayeb Belaïz, ministre de la justice, garde des sceaux, a rappelé que, depuis 1999, date de l'installation de la commission nationale de la réforme de la justice (CNRJ), l'organisation de cette conférence présentait un aspect historique. Néanmoins le garde des sceaux a tenu à affirmer combien les réformes déjà réalisées dans différents secteurs s'étaient déjà avérées positives.



Abel Pansard, président de l'Ecole nationale de procédure française, en compagnie du maire de Batna et de Saadoudi Lamri, président de la chambre régionale de l'Est
Abel Pansard, president of the french national school of procedure, with the Mayor of Batna and Saadoudi Lamri, president of the Regional chamber of the East

Le ministre de la Justice n'a toutefois pas nié que d'autres réalisations ou améliorations demeuraient indispensables, notamment dans la magistrature (formation, recrutement...), dans celui de la modernisation de la justice et dans la formation des auxiliaires de justice.

A noter, concernant ce dernier volet, que, dans son intervention, le président Isnard avait annoncé la création prochaine d'une école de procédure réservée aux huissiers de justice.

Au rang des réformes de nature procédurale annoncées, M. Tayeb Belaïz devait insister sur la pertinence des projets en matière de modes alternatifs de règlement des conflits, susceptibles d'alléger la charge de travail des juridictions. Nous savons combien l'UIH perçoit avec circonspection cette manière de concevoir la justice.

S'attaquer à l'injustice

Le discours très attendu du président de la République M. Abdelaziz Bouteflika devait revêtir un caractère de politique générale à la fois sur le plan interne et international.

Sur le plan national le président devait déclarer :

« Notre objectif est de mettre tous les moyens pour que la justice puisse jouer son rôle d'arbitrage impartial dans la préservation de la liberté d'initiative économique de lutter contre la crise économique et la corruption. »

Concernant le domaine international, M. Bouteflika indiquait :

« Nous ne céderons à aucune pression, ni de l'Europe ni d'ailleurs... La réforme ne saurait venir de notre partenaire européen ni de nos relations privilégiées avec les USA »... « nous ne céderons ni aux pressions de nos partenaires européens, ni à celles des Américains. »

En conclusion, le président Bouteflika devait rappeler aux magistrats leur rôle essentiel dans la construction de l'état en les incitant à s'attaquer à l'injustice d'où qu'elle vienne.



Towards the Justice reform in Algeria

UIHJ participation at a conference on the reform of Justice on 28-29 March 2005 in Algiers.

An event of an extraordinary kind

Algeria has the will to rethink things over and - which is remarkable - does not hesitate to prepare its future while looking straight in the face of the world.

It is very unusual for a State that considers to embark on reforms to organize a vast public debate where foreign delegations are invited.

Nearly 1 500 persons — the elite of the Judicial body of Algeria - convened on 28 March at the Nations Palace in Algiers for the opening of the National conference for the reform of Justice.

This event of an extraordinary kind was placed under the high patronage of Mr Abdelaziz Bouteflika, president of the Republic, whose personal implication in the debate was considerable.

Many delegations representing foreign institutions or governments were also invited to participate alongside the Algerian participants (Governments from Spain, Italy, United Arab Emirates, Supreme courts from France and Belgium). Regarding NGO, only UIHJ and its president, Jacques Isnard, were invited and asked to take part in the debates, on the “financial aspect on enforcement”. Although the theme was apparently distant from the central theme which was — it has to be reminded — the reform of Justice, it was eventually oriented in the general axis of the seminar: without legal security, there are no investments and without a thorough enforcement with highly competent professionals, there is no security.

In other words, it is important for the enforcement agents to have a high ranking in the reform of Justice, by the reinforcement of their competence and in the improvement of their status as well as in the increasing of their efficiency.

Strengthening the status and the efficiency of judicial officers

This motto was also developed by Mohamed Cherif, president of the National chamber of enforcement agents of Algeria. Mr Cherif also wished for a better organization of the disciplinary system and an improvement on the tariffs which haven't changed in over ten years.

Besides the 21 communications, 6 workshops were formed with experts chosen between magistrates, registrars, professors, legal professionals, every one being in charge of making recommendations. But amongst all those recommendations, none concerned enforcement of decisions and enforcement agents.

In his allocution, M. Tayeb Belaiz, Minister of Justice, keeper of the Seals, reminded the audience that since the launch of the National commission on the Justice reform (NCJR) in 1999, the organisation of this conference was historical. Nevertheless, the Minister of Justice insisted that the reforms achieved in other domains appeared to be very positive.

However, M. Belaiz did not deny the fact that more achievements and improvements were indispensable, notably amongst the magistrates body (training, recruitment, ...), in the modernization of Justice and in the training of legal professionals.



Les participants – The participants

Concerning this aspect, president Isnard announced for next year the creation of a School of procedure for enforcement agents.

Amidst the reforms of procedural king, Mr Belaiz insisted on the relevance of the alternative modes of solving conflicts, which arguably can take some weight off from the jurisdictions.

But, as we know, at UIHJ we are reserved about this conception of Justice.

Fight against injustice

The Speech of Mr Bouteflika, president of the Republic, was highly expected and concerned internal and international political domains.

On the national level the president declared:

“Our objective is to allow for Justice to fully play its role of impartial arbitrator in the preservation of the freedom of the economical initiative to fight against the economical crisis and corruption”.

Concerning the international level, Mr Bouteflika said:

“We will not give in to pressures from Europe or anywhere... the reform will not come from our European partners neither from our privileged relations with USA... We will not surrender to the pressures of our European or American partners.”

In the end, the president Bouteflika reminded the Judges with their essential role in the building of the State, and he invited them to fight injustice from wherever it may come.



Les participants – The participants



L'Algérie crée son école de formation

Après des mois d'une intense coopération entre la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, l'École nationale de procédure et l'UIHJ, nos confrères algériens viennent de créer leur propre service de formation.

Il s'agit de l'École algérienne de procédure (EAP) qui sera un organisme autonome dépendant de la chambre nationale et doté d'un conseil de direction élu. L'école dispensera une formation appropriée aux employés stagiaires et une formation permanente aux huissiers de justice.

Le conseil de direction aura la maîtrise de la pédagogie et de l'organisation des centres de conférences.

Le conseil de direction déterminera les programmes de formation, désignera les collaborateurs de l'école chargé de l'enseignement, pourvoira aux supports écrits, organisera la formation des formateurs.

L'EAP sera un passage obligé pour tous les huissiers de justice algériens qui seront alors assujettis à des cycles de formation obligatoires (sanctions disciplinaires en cas d'assiduité insuffisante).

L'EAP aura en charge la préparation des stagiaires qui pourront être contraints à suivre des cours par correspondance qui précéderont la délivrance d'un diplôme national.

Le comité constitutif chargé d'élaborer l'acte portant création de l'EAP a encore décidé que le financement de la formation incombera à la chambre nationale.

La date de mise en service de l'EAP est fixée au 1er janvier 2006.

L'École nationale de procédure de France apportera son expertise et son expérience pour la mise en œuvre et le fonctionnement de l'EAP.

L'acte portant création de l'école algérienne a été signé le 2 juin à Paris, au siège de l'UIHJ, par les présidents Chérif, Pansard et Isnard, représentant respectivement la CNHJ d'Algérie, l'ENP de Paris et l'UIHJ.

Algeria establishes a training school

After months of intense cooperation between the Algerian national chamber of judicial officers, the National Procedural School and the UIHJ, our Algerian colleagues have just established their own training service.

This is the *Ecole Algérienne de procédure* (EAP) (Algerian Procedural School), which will be an independent organisation reporting into the national chamber and with an elected board of management. The School will provide appropriate training to trainee employees and permanent training to judicial officers.

The board of management will control the curriculum and organisation of the conference centre.

The board of management will determine the training programmes, will appoint the School's employees responsible for education, will provide written support documents and will organise the training of the training staff.

The EAP will be a mandatory course for all Algerian judicial officers, who will then be required to take obligatory training classes, with disciplinary action in case of inadequate attendance.

The EAP will be responsible for the preparation of trainees, who may be required to take correspondence courses before receiving a national diploma.

The committee responsible for setting up the EAP and for putting together the act establishing it decided that financing of training would be at the expense of the national chamber.

The EAP will commence operations on 1 January 2006.

The French National Procedural School will bring its expertise and experience to bear in the implementation and operation of the EAP.

The act establishing the Algerian school was signed in Paris on 2 June at the headquarters of the International Union by the chairmen Chérif, Pansard and Isnard, representing respectively the CNHJ of Algeria, the French National Procedural School and the UIHJ.

Remise de cadeaux à Jacques Isnard par Abdeslam Dib, secrétaire général du ministère de la Justice.

Present to Jacques Isnard from Mr Abdeslam Dib, Général Secretary of the ministry of Justice

Mohamed Chérif & Jean-Loup Garnier

Frédery Safar & le maire de Batna — the mayor of Batna





L'UIHJ intervient aux 2e rencontres du Notariat francophone, à Libreville

Les deux et trois décembre 2004, Libreville a accueilli le colloque des 2e rencontres du notariat francophone, en même temps que le XVIe congrès des notaires d'Afrique.

Les représentants de 17 pays s'étaient donnés rendez-vous à l'hôtel Okoumé Palace lorsque, sous la présidence de M. Didjob Divungi Di Ndinge, vice-président de la République, furent ouverts les travaux en présence de :

Me Jean-Paul Decorps, président de l'association du Notariat francophone

M. Jacques Godfrain, ancien ministre français de la Coopération

Mme Honorine Dossou Naki, garde des Sceaux, ministre de la Justice du Gabon

M. Didjob Divungi Di Ndinge, vice-président de la République du Gabon

M. J.-M. Simon, ambassadeur de France

M. Mauricio Bokung Asumu, vice-ministre de la Justice de Guinée Equatoriale

M. Célestin Ndelia, président de la Chambre des notaires du Gabon

Ohada et UE : les mécanismes d'harmonisation

Le thème présenté par l'association du Notariat francophone, « Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) et Union européenne : les mécanismes d'harmonisation »

fut l'occasion pour les 14 orateurs qui devaient se succéder à la tribune de développer trois thèmes particuliers autour des questions du droit des sociétés commerciales, des problèmes transfrontaliers, de la sécurité juridique et des investissements.

Les débats, animés par le secrétaire permanent du notariat francophone pour l'Afrique et par Jean-Paul Decorps, président de l'association du Notariat francophone, furent l'occasion d'apprécier le talent d'intervenants de très grande qualité qui permirent de constater combien, par l'effet du mouvement fédérateur engendrés par les actes uniformes issus du traité de Ohada, les mécanismes notariaux français et africains s'avéraient souvent très proches. Au demeurant et plus au-delà, les débats devaient prendre l'allure d'une confrontation d'idées entre deux continents, notamment avec les interventions de M. B. Dicko, juge à la Cour commune de justice de l'Ohada et de M. Ph. Leger, magistrat à la CJCE ou encore avec l'exposé du président de l'UIHJ, Jacques Isnard portant sur le titre exécutoire européen (TEE).



La prouesse des notaires du Gabon

Ce colloque a encore été marqué par l'empreinte laissée par d'autres contributeurs de grand talent : M. Jacques Godfrain, ancien ministre français de la Coopération, M. Gourio, directeur des affaires juridiques BNP-Paribas, M. Pasqualis, notaire à Venise et par de nombreux représentants du notariat, tels Me Ichola (Bénin), Me Toure (Mali) ou encore Me Goussard (France).

La délicate tâche du rapport de synthèse revint à Philippe Tiger, professeur à l'université de Tours qui devait, dans le court laps de temps qui lui fut imparti (comme chaque intervenant !), mettre en exergue l'excellente santé du Notariat francophone et africain.

On retiendra, outre la grande qualité des travaux, la parfaite organisation de ce colloque, due à la prouesse d'une minuscule, mais oh combien efficace, communauté des notaires du Gabon forte de six professionnels seulement pour tout le territoire. A n'en pas douter et à suivre les propos du président Decorps, l'association du Notariat francophone nourrit encore de grandes ambitions que les prochains colloques dévoileront d'eux mêmes.

Les intervenants





UIHJ at the 2nd seminar of the francophone notaries, in Libreville

On 2 and 3 December 2004, Libreville greeted the 2nd seminar of the francophone notaries, as well as the 16th Conference of the African notaries

Representatives of 17 countries convened at the Hotel Okoumé Palace, when, under the chair of the Didjob Divungi Di Ndinge, Vice-President of the Republic, the Congress was opened in the presence of:

Mr Jean-Paul Decorps, president of the Association of Francophone Notariat

Mr Jacques Godfrain, former French minister of Co-operation

Mrs Honorine Dossou Naki, Minister of Justice of Gabon

Mr J.-M. Simon, French Ambassador

Mr Mauricio Bokung Asamu, vice-minister of Justice of Equatorial Guinea

Mr Célestin Ndelia, president of the Chamber of Notaries of Gabon

Ohada and EU: mechanisms for harmonisation

The theme chosen by the Association of Francophone Notariat: "Ohada and European Union: mechanisms for harmonisation" was the occasion for the 14 speakers to develop three major themes around the questions of Commercial Law, cross border problems, and the legal securing of investments.

The debates were placed under the chair of the permanent secretary of the African francophone Notariat and Mr Jean-Paul Decorps, president of the Association of the Francophone Notariat. It gave the opportunity to the participants to appreciate the high quality of the speakers. Through the federative movement initiated by the Ohada Treaty, evidence was shown that the mechanisms of French and African Notarian systems have many similarities. Furthermore, the debates gave way to an exchange of ideas between two continents, as shown with the interventions of Mr B. Dicko and Mr Leger, Judge and magistrate at the Common Court of Justice of Ohada, and the conference of Jacques Isnard, president of UIHJ regarding the European enforcement title.

The achievement of Gabonese Notaries

The seminar was marked by the seal of other talented contributors, such as Mr Jacques Godfrain, former French minister of Co-operation, Mr Gourio, director of legal affairs BNP Paribas, Mr. Pasqualis, Notary in Venice, as well as various representatives of the Notariat (Mr Ichola from Benin, Mr Touré from Mali and Mr Goussard from France).

The delicate task of the final report was devoted to Philippe Tiger, professor at the University of Tours (France), who, in the very short time he was allowed (like every other intervention !), managed to point out the excellent health of the Francophone and African Notariat.

We will remember the high standard of the work achieved by the minute but very efficient community of the Notaries of Gabon, with only six Notaries for the whole territory of Gabon.

There is no doubt that, according to the President Decorps, the association of the Francophone Notariat has great ambitions that future meetings will undoubtedly unveil.

Séminaire international Ufohja de Bamako (Mali) les 10 et 11 mars 2005

L'UIHJ avait retenu cette année Bamako pour abriter un séminaire international sur la profession mais aussi sur le traité de l'Ohada et plus particulièrement sur l'acte uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.



Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ – Vice president of UIHJ, Fanta Sylla, ministre de la Justice du Mali – Minister of Justice of Mali, Jacques Isnard & Filifing Dembele, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Mali – President of the National Chamber of Judicial Officers of Mali

Organisée sous l'égide de l'Unité de Formation des huissiers de justice africains (Ufohja) qui représente la branche formation de l'UIHJ avec le concours de la chambre nationale des huissiers de justice du Mali et de l'Ecole nationale de procédure française, cette manifestation a réuni, outre Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Yacine Sene, vice présidente et Honoré Aggrey, secrétaire permanent, 10 délégations africaines et française, ce qui constitue un succès particulièrement probant. D'ailleurs l'accueil réservé par les autorités du pays, notamment auprès de l'UIHJ, a été à la hauteur de l'événement, puisque l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice ont été reçus par M. Ousmane Issoufi Maiga, premier ministre.

Hommage du ministre de la Justice à l'action menée par UIHJ, l'Ufohja et l'ENP

Au cours de l'entretien avec le chef du gouvernement, l'accent a été mis sur les nécessités de sécuriser les affaires par la mise en œuvre de dispositions judiciaires appropriées. Autre thème de discussion, celui concernant la formation des huissiers de justice africains.

Le premier ministre a rendu hommage à l'action menée en ce sens par l'UIHJ et a salué l'œuvre accomplie par l'Ufohja en coopération avec l'ENP de France. Enfin, M. Maiga s'est félicité de l'action dynamique déployée par la chambre du Mali et par son président, Filifing Dembéle.

La séance solennelle du séminaire, qui avait été précédée la veille par une conférence réservée aux présidents des chambres nationales, hôtes du Mali, s'est ouverte sous la présidence de Mme Fanta Sylla, ministre de la Justice, garde des Sceaux.



Dans une intervention liminaire, le président Dembélé a vanté les vertus de l'Ufohja, « cet outil irremplaçable qui enseigne depuis 4 ans une formation appropriée à l'intention des huissiers de justice et de leurs collaborateurs grâce au partenariat fécond, noué avec l'ENP ».

Le président Dembélé a mis encore l'accent sur les projets d'actes uniformes relatifs à la transmission des actes et à la suppression de l'exequatur que l'UIHJ tente de promouvoir auprès du Conseil des ministres. Enfin, dans sa conclusion, le président de la chambre nationale devait insister sur l'importance des thèmes du séminaire :

- rôle de l'Etat dans l'exécution des décisions de justice
- éthique et déontologie des huissiers de justice
- bilan de l'acte uniforme sur les voies d'exécution
- organisation des études — informatique — communication, etc.

Des progrès accomplis par les huissiers de justice en Afrique

Le président Isnard a mis en lumière l'importance, en terme de référence internationale, du traité de l'Ohada et des actes uniformes.

Me Isnard a évoqué, à cet effet, le projet « Cadat » de l'UIHJ, qui vise à promouvoir un véritable espace de justice en Afrique. A cet égard, Me Isnard a dévoilé le contenu d'une résolution votée quelques jours auparavant à Pretoria par les présidents de huit chambres nationales d'huissiers de justice (Sheriffs) d'Afrique australe (Afrique du Sud — Namibie — Ouganda — Kenya — Swaziland — Lesotho — Zimbabwe — Malawi). Cette résolution vise à rapprocher sur le plan judiciaire la zone économique Sadec à celle de l'Ohada.

Le président de l'UIHJ, en outre, s'est déclaré très sensible aux efforts de progrès accomplis par nos confrères africains. Certes, devait-il dire « beaucoup d'organisations internationales sont encore dominées par des Européens ou des Américains qui n'appréhendent pas toujours avec discernement la spécificité culturelle africaine ».

« A l'UIHJ nous croyons au devenir des peuples de ce continent et nous parions sur leur capacité de développement en faisant en sorte d'être à leur côté pour leur communiquer notre expérience, en les responsabilisant et en leur exhortant

à assumer les tâches qui leur incombent. Il faut cesser de croire qu'en Afrique la providence résoudra tous les problèmes... »

Enfin, le président Isnard devait vivement inciter ses confrères du Mali à s'investir dans la formation permanente et s'employer à promouvoir un régime judiciaire toujours plus efficace afin de faciliter l'accès des investisseurs au pays.

Un séminaire parfaitement organisé

Mme Fanta Sylla, ministre de la Justice, garde des Sceaux, s'est longuement félicitée de l'organisation de ce séminaire international à Bamako. Elle a insisté sur l'intérêt que l'Etat apportait aux thèmes qui allaient être traités, qui intéressent de très près la problématique globale de l'instauration de véritables Etats de droit dans l'espace Ohada et celle plus particulièrement de la sécurité juridique et judiciaire des personnes et des affaires.. !

Madame le ministre a souligné tout le prestige dont jouissait notre organisation et a vivement remercié l'Ufohja pour l'appui apporté aux huissiers du Mali et à ceux venant d'autres pays, remarquant au passage combien étaient fructueux les échanges entre la Chambre nationale du Mali, dont l'action est animée par un président de talent Me Dembélé, et l'UIHJ.

Enfin, le garde des Sceaux a témoigné de l'intérêt qu'elle portait aux travaux en sollicitant la communication des résolutions finales.

Les différents ateliers qui se sont ensuite succédés tout au long des deux journées ont permis d'aborder des sujets aussi variés que le statut, la déontologie de l'huissier de justice, ou encore la saisie attribution et l'organisation des offices.

Toutes choses restant égales par elles-mêmes, il restera acquis de ces journées internationales combien, finalement, le métier d'huissier de justice est très proche dans les Etats membres.

Il est à souligner la qualité des animateurs des différents ateliers qui ont su canaliser quelques passions, parfois bien compréhensibles, s'agissant de se livrer aux comparaisons dans l'interprétation du droit uniforme.

Tout le mérite de la parfaite organisation de ce grand séminaire revient au président Dembélé et à la secrétaire à l'organisation, Madina Sano.

De droite à gauche, Ousmane Issoufi Maiga, premier ministre du Mali
Prime Minister of Mali, Jacques Isnard & Filifing Demebele



Le groupe de travail avec, au centre, Ousmane Issoufi Maiga, premier ministre du Mali
The working group with, at the centre, Ousmane Issoufi Maiga, Prime Minister of Mali





International Ufohja seminar in Bamako (Mali) – 10 and 11 March 2005

UIHJ chose Bamako this year to host an international seminar on the profession but also on the Ohada Treaty and more particularly on the Uniform act organizing simplified recovery procedures and measures on execution



Le palais de justice de Bamako – The Justice court of Bamako

This event was organized under the auspices of the Training Unit of African Enforcement Agents (Ufohja), which is the training branch of UIHJ, with the help of the National Chamber of Enforcement Agents of Mali and the French National School of Procedure (ENP). Jacques Isnard, president of UIHJ, Yacine Sene, vice-president and Honoré Aggrey, permanent secretary, as well as ten African and French delegations convened to finally turn the seminar into a complete success. The welcome of the State's authorities, notably towards UIHJ, was a particularly warm one, as UIHJ and the National Chamber of Enforcement Agents were greeted by Mr Ousmane Issoufi Maiga, Prime Minister.

Acknowledgement of the actions of UIHJ, Ufohja and the French National School of Procedure by the Minister of Justice

During the interview with the head of the Government, focus was made on necessities of securing issues by ways of appropriate judicial measures. Another theme of the discussion was the training of African Enforcement Agents. The Prime Minister took notice of the actions of the UIHJ in that field and showed his appreciation on the accomplishment of Ufohja in co-operation with ENP in Paris.

Mr Maiga also saluted the dynamic work of the Chamber of Mali and of its president, Filifing Dembele.

The opening ceremony, which was preceded the previous day with a conference held for the presidents of National chambers invited by Mali, took place under the chair of Mrs Fanta Sylla, Minister of Justice.

During a preliminary speech, the president Dembele praised Ufohja's virtues, "this irreplaceable tool that has been teaching for four years the appropriate

training for Enforcement Agents and their staff with the fertile partnership of the French ENP".

President Dembele insisted, once again, on the Uniform Acts projects regarding transmission of documents and suppression of Exequatur that UIHJ tries to promote towards the Council of Ministers. Lastly, in his conclusion, the president of the National Chamber insisted on the importance of the themes of the seminar :

- the role of the State in the enforcement of court decisions
- ethics and code of conduct of Enforcements Agents
- assessment report on Uniform act organizing simplified recovery procedures and measures on execution
- organisation of offices – IT – communication, etc.

Progresses achieved by the African Enforcement Agents

President Isnard took notice of the importance, in terms of international reference, of the Ohada Treaty and Uniform Acts.

With that in mind, Mr Isnard reminded the UIHJ Cadat project, which aims at the promotion of a true Area of Justice in Africa. In that respect, Mr Isnard informed the assistance of a resolution that was voted a few days before in Pretoria by the presidents of eight national chambers of enforcement agents (Sheriffs) of the African Southern regions (South Africa, Namibia, Uganda, Kenya, Swaziland, Lesotho, Zimbabwe, Malawi). This resolution focuses on the coming closer, on a judicial side, of the SADEC economical regions and Ohada.

The UIHJ president declared to be very wary of the efforts towards progress accomplished by our African colleagues. "Many international organizations are still dominated by Europeans and Americans which do not fully apprehend the African cultural specificities".

"At UIHJ, we believe in the future of people of this continent and we bet on their ability to develop, our task being to be at their side to communicate our experience, to stress out their responsibilities and to incite them to fulfil their duties. We must stop to think that, in Africa, providence will take care of everything".

Finally, Mr Isnard strongly encouraged his Malian colleagues to focus on ongoing training and to work towards the promotion of a ever more efficient judicial system in order to facilitate access to investment in the country.

Les conférenciers – The lecturers





Les Sheriffs de l'Afrique australe en marche vers le progrès

Les 24 et 25 février 2005 s'est tenu à Pretoria un séminaire international organisé par l'UIHJ sous les auspices du ministère de la Justice d'Afrique du Sud



Jacques Isnard et — With — Fanta Sylla



Le marché de Bamako — The market of Bamako

A perfectly organized seminar

Mrs Fanta Sylla, Minister of Justice, declared herself fully satisfied with the organization of this international seminar in Bamako. She insisted on the interest of the State for the themes that were to be dealt with, especially regarding the global problematic of instauration true States of Law in Ohada area and the specific ones of judicial and legal security of people and concerns.

Mrs Sylla underlined the prestige that surrounds our organization and warmly thanked Ufohja for the support brought to Malians' enforcement Agents and the ones coming from other States. She noticed how fruitful were the exchanges between the National chamber of Mali, which actions are lead by the talented president Dembele and UIHJ.

Finally, the Minister of Justice showed great interest in the work of the seminar by asking to be informed of its final resolutions.

The different workshops took place within the two days that lasted the seminar and managed to approach many varied topics such as the status and ethics of Enforcement Agents, garnishee orders or the organization of offices.

What will remain of those international days? In the end, probably that the profession of Enforcement Agents is very similar in all Member States.

Something has to be said about the quality of the participants of the different workshops, which were able to canalise a somehow understandable passion, when making comparisons in the interpretation of Uniform Law.

Surely, the perfect organization of this great seminar lied on president Dembele's shoulders and on Sadina Sano, secretary.

Pêcheurs sur le Niger — Fishermen on Niger



Huit délégations de l'Afrique australe anglophone étaient présentes pour ce séminaire : Afrique du Sud (M. Sabeir Ismail), Kenya (M. S.Mutahi Gathogo), Lesotho (M. Justice T.E. Monopathi), Malawi (M. Peter Mlauzi), Namibie (M. Manfred Hennes), Swaziland (M. Shiyumhlaba Dlamini), Uganda (M. Solomon Lubega) et Zimbabwe (M. Bonny Nhamburo). La délégation de l'UIHJ était fortement représentée puisque la moitié de son bureau était présente, dirigée par son président Jacques Isnard et son premier vice-président, Leo Netten (Pays-bas) : René Duperray (France), secrétaire général, Jean Christin (Suisse), trésorier, Johann Fourie (Afrique du Sud) et Roland de Meerleer (Belgique), membres du bureau, ainsi que Mathieu Chardon (France), membre du Comité.

Harmoniser les systèmes juridiques

Dans son discours de bienvenue, Johnny de Lange, vice-ministre de la Justice et du développement constitutionnel, a indiqué que l'effet de la globalisation sur le droit est visible dans l'adoption universelle et la mise en place de normes légales et des approches communes, telles la reconnaissance mutuelle et l'exécution transfrontière des décisions étrangères. Depuis le début de la démocratie, les sheriffs ont joué un rôle essentiel d'interface entre le système judiciaire et le public. Nous pensons, a indiqué M. de Lange, qu'il est indispensable de renforcer les instruments internationaux permettant d'accélérer et renforcer l'efficacité de la justice. L'Afrique du Sud reconnaît l'importance de la coopération au niveau régional et continental et nous avons conscience que, pour satisfaire les besoins des investisseurs il y a un besoin important de mettre en avant l'harmonisation des systèmes juridiques dans cette région, à l'instar de ce qui a été réalisé avec l'Ohada, dans la zone francophone. M. de Lange, après avoir longuement remercié l'UIHJ



pour son investissement constant dans la transformation de la profession et pour aider les sheriffs et les agents chargés de l'exécution à se faire connaître et reconnaître.

Dans son allocution, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a souligné l'excellent travail de fond réalisé tant par Johann Fourie que par Robbie Shilz (secrétaire permanent de l'UIHJ pour la région de l'Afrique australe). Sans eux, a-t-il indiqué, nous ne serions pas là aujourd'hui. Les opérateurs économiques ont besoin de sécurisation dans les transactions, dans le règlement des différends, et dans l'exécution des décisions de justice. Mais la globalisation entraîne l'impérieuse nécessité de trouver un équilibre de telle sorte que l'argent et l'économie ne gouvernent pas tout mais s'inscrivent harmonieusement au sein d'une stabilité juridique. Et c'est aux juristes d'être les artisans de cette stabilité.

La résolution de Pretoria

C'est la troisième fois que l'Union internationale des huissiers de justice se rend en Afrique du Sud depuis 1999. En mai 2001, un important conseil permanent s'était déroulé à Cape Town. Une résolution avait alors été adoptée afin de faciliter un rapprochement entre les diverses régions de l'Afrique. Le projet avait été baptisé CADAT, pour symboliser trois grandes villes de l'axe Nord-Sud de l'Afrique : Cape Town, Dakar et Tunis. Devant les progrès importants réalisés en matière de formation et d'évolution de la profession dans les régions francophones, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, il était grand temps de rencontrer à nouveau les confrères d'Afrique australe.

Les thèmes des séminaires étaient axés autour de la Convention de la Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale (présenté par Leo Netten), de l'Ohada (présenté par Mathieu Chardon), du recouvrement de créances (présenté par Roland de Meerleer) et la profession d'huissier de justice à caractère libéral (présenté par Leo Netten). Des tables rondes et des discussions ont suivi chaque atelier. Chaque délégation a pu également prendre la parole pour présenter la situation de la profession dans son pays et permettre ainsi de fructueux échanges internationaux.

À l'issue du séminaire la résolution suivante a été adoptée.

Résolution de Pretoria

Considérant la résolution adoptée à Cape Town le 11 mai 2001 durant le conseil permanent de l'UIHJ dans laquelle il a été décidé d'organiser, au niveau de l'Afrique tout entière, un rassemblement des Etats membres des régions Ohada et SADC, ainsi que des Etats membres d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, afin d'améliorer la transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires, ainsi que l'exécution des décisions de justice,
 Considérant que l'Afrique australe doit être en mesure de se développer à l'instar des autres régions de l'Afrique,
 Considérant que le niveau de formation et de qualification de la profession d'agent chargé de l'exécution doit être rehaussé,
 Considérant que la globalisation du secteur économique et ses implications dans le domaine des investissements nécessite une adaptation appropriée permettant d'assurer un système judiciaire efficace,

Johnny de Lange, vice-ministre de la Justice d'Afrique du Sud – Vice-Minister of Justice of South Africa



Leo Netten, Jacques Isnard & Johnny de Lange



Les délégations avec Jacques Isnard – The delegations with Jacques Isnard

Jacques Isnard & Sabeir Ismail, président de la Chambre des huissiers de justice d'Afrique du Sud





Réalisant que la société économique moderne est en droit d'attendre un recouvrement de créances rapide et efficace dans lequel les sheriffs et les agents chargés de l'exécution jouent un rôle étendu ;

En conséquence :

Les présidents des délégations de l'Afrique australe se sont réunis à Pretoria le 25 février 2005 et on adopté à l'issue de leurs travaux, à titre de résolution finale, les quatre propositions suivantes :

1. Etablir un programme de formation interne dans chaque pays de la région d'Afrique australe avec, pour objectif final, la mise en place d'une école internationale permettant d'assurer la formation initiale et permanente des sheriffs et des agents chargés de l'exécution, ainsi que celle de leurs collaborateurs
2. Promouvoir la ratification de la Convention de la Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale
3. Encourager chaque pays à prendre part au Traité de l'Ohada
4. Soutenir le recouvrement de créances extrajudiciaire par les sheriffs et les agents chargés de l'exécution

La présente résolution a été signée par les représentants des délégations Pretoria, le 25 février 2005



Leo Netten, Johann Fourie & Roland de Meerleer

Pays	Nom du représentant
Afrique du Sud	M. Sabeir Ismail
Kenya	M. S. Mutahi Gathogo
Lesotho	M. Justice T.E. Monopathi
Malawi	M. Peter Mlauzi
Namibie	M. Manfred Hennes
Swaziland	M. Shiyumhlaba Dlamini
Uganda	M. Solomon Lubega
Zimbabwe	M. Bonny Nhamuro

Sheriffs of the Southern African regions walking towards progress

An international seminar, organized by UIHJ, was held in Pretoria on 24 and 25 February under the auspices of the Ministry of Justice of South Africa.

Eight delegations of the Southern African Regions attended the seminar : Kenya (Mr S. Mutahi Gathogo), Lesotho (Mr Justice T.E. Monopathi), Malawi (Mr Peter Mlauzi), Namibia (Mr Manfred Hennes), South Africa (Mr Sabeir Ismail), Swaziland (Mr Shiyumhlaba Dlamini), Uganda (Solomon Lubega) and Zimbabwe (Mr Bonny Nhamuro). The UIHJ delegation was heavily represented as half of the board convened, headed by its president, Jacques Isnard and its first vice-president, Leo Netten (Netherlands): René Duperray (France), general secretary, Jean Christin (Switzerland), treasurer, Johann Fourie (South Africa) and Roland de Meerleer (Belgium), members, as well as Mathieu Chardon (France), member of the Committee.

Harmonizing legal systems

In his welcome speech, Johnny de Lange, MP, Deputy minister for Justice and Constitutional development, indicated that the effect of globalisation on the law can be seen in the universal adoption and implementation of what are widely known as valuable legal norms and approaches, for example,

the principle of the recognition and enforcement of foreign judgements. Since the inception of democracy, Sheriffs have assumed a very important role as a vital interface between the justice system and the public. We believe that it is imperative to strengthen international instruments that are capable of serving timely and reliable processes. South Africa recognises the importance of promoting regional and continental cooperation and we realise that in order to meet demands of investments and business there is a strong need to promote the harmonisation of legal systems in this region along the lines of the grouping of the mainly francophone zone countries into the Ohada. I hope, he said, that the global organisations such as the UIHJ continue to play a key role in our efforts. Mr de Lange warmly thanked the UIHJ for their efforts to foster closer international judicial co-operation and for the work in improving the recognition of judicial officers and Sheriffs throughout the world.

In his allocution, Jacques Isnard, president of UIHJ, underlined the excellent thorough work achieved by Johann Fourie and Robbie Shilz (permanent

secretary of UIHJ for the Southern African regions). Without them, he said, we would certainly not be here today. In order to develop, economic operators need security, in transactions, in settling disputes and in the execution of legal decisions. The force imposed by economy, business and finance, must be compensated — not by a counter-force — but by a counterbalance so that economy and money do not govern everything and do not dispose of everything. This counterbalance must be the task of jurists whose duty is to make their voices heard so that the law, which is also a source of equity and legitimacy, may prevail over the power, indeed the hegemony, of finance.

The Pretoria resolution

It is the third time that UIHJ goes to South Africa since 1999. In May 2001, an key Permanent Council was held in Cape Town. A resolution was voted in order to facilitate a bringing together of the different regions of Africa. Thus was created the CADAT project, for the name of three major African towns that bind Africa from North to South: Cape



Sabeir Ismail – Afrique du Sud – South Africa



Justice T.E. Monopathi - Lesotho



Bonny Nhamburo - Zimbabwe



Manfred Hennes - Namibie – Namibia



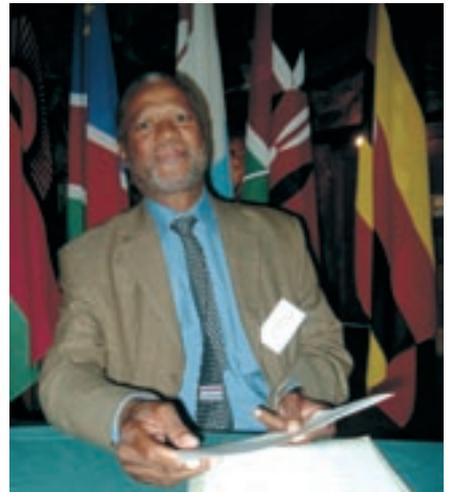
Peter Mlauzi- Malawi



S.Mutahi. Gathago-Kenya



Les participants – The participants



Shiyumhlaba Dlamini-Swaziland



Town, Dakar and Tunis. In consideration of the important improvement in terms of training and level of the profession in the francophone regions, both in West Africa and in North Africa, the time was right to go back to the Southern African regions colleagues.

The seminar evolved around the 15 November 1965 Hague Convention on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters (presentation by Leo Netten), Ohada (presentation by Mathieu Chardon, debt collection (presentation by Roland de Meerleer), and the self employed profession of enforcement agents (presentation by Leo Netten). Round table discussions followed every workshop. Every delegation was also able to make a presentation of the situation of their profession in their country, allowing for many fruitful international exchanges.

At the term of the seminar, the following resolution was adopted.

Pretoria resolution

Considering the Cape Town resolution that was adopted during the Permanent Council of UIHJ on 11th May 2001 in which it was determined to organize, at the level of Africa as a whole, a bringing together of the member States of the Ohada and the SADC regions, as well as the member States of North Africa and the Middle East, with the view to facilitate the transfer of judicial and extra judicial instruments, as well as the execution of court decisions

Considering that the progress in southern African regions has to keep up with the development of other African regions

Considering that the level of training and qualification of the Sheriffs and enforcement agents profession in the southern African regions needs to be improved

Considering the globalization of the economic sector and its consequence in the field of investments, which requires a necessary adaptation for an efficient judicial system

Realizing that the actual economic society needs a swift and reliable recovery of debt in which the functions of the Sheriffs and enforcement agents are extended to render such a service

In consequence,

The presidents of the southern African regions convened in Pretoria on 25 February 2005 and adopted, as part of the final resolutions of their work, the following four proposals:

1. to establish an internal training programme in each country of the southern African regions with a longer term view to the establishment of an international school to provide for initial and ongoing training for Sheriffs and enforcement agents and their staff
2. to promote the ratification of the 15 November 1965 Hague convention on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters
3. to encourage the participation of each country in the Ohada treaty
4. to support the extrajudicial debt recovery by Sheriffs and enforcement agents

Thus, the present resolution was signed by the representatives of the delegations.

Pretoria, 25th February 2005

Country	Name of the representative
Kenya	Mr S.Mutahi Gathogo
Lesotho	Mr Justice T.E. Monopathi
Malawi	Mr Peter Mlauzi
Namibia	Mr Manfred Hennes
South Africa	M. Sabeir Ismail
Swaziland	Mr Shiyumhlaba Dlamini
Uganda	Mr Solomon Lubega
Zimbabwe	Mr Bonny Nhamburo



Solomon Lubega (Uganda) avec — with — Jacques Isnard



Johann Fourie, Robbie Schielz & Sabeir Ismail



Le coup de maître des huissiers de justice du Cameroun

« L'huissier de justice face aux défis du 3e millénaire » était le thème du 1er séminaire international des huissiers de justice qui s'est tenu les 11 et 12 novembre 2004 au Palais des congrès de Yaoundé.



Le président Isnard durant son allocution
The president Isnard during his speech



Polycarpe Diméné, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun
President of the National chamber of Judicial Officers of Cameroon



Georges Ngwanmessia, secrétaire général du ministère de la Justice du Cameroun
General Secretary of the Ministry of Justice of Cameroon



Auffret Louzingou, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo Brazzaville
Former president of the National chamber of Judicial Officers of Congo Brazzaville

La première visite de l'UIHJ au Cameroun

Ce séminaire, organisé conjointement par l'UIHJ, l'Ecole nationale de procédure française (ENP), l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja), et la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun (CNHJC), était placé sous le haut patronage de M. Ali Amadou, ministre de la Justice du Cameroun, garde des Sceaux.

C'est la première fois que l'UIHJ se rend au Cameroun, a indiqué Jacques Isnard, président de l'UIHJ. Le Cameroun adhère à l'UIHJ depuis 1982. Cette visite officielle est très importante pour nous. Elle n'a été rendue possible que grâce au travail acharné et à la volonté indéfectible de Polycarpe Diméné Yomba président de la CNHJC, et de son équipe. Me Diméné a constaté que la venue de l'UIHJ constituait un pas décisif pour la profession au Cameroun. « Ce séminaire a créé une mobilisation sans précédent des confrères », a-t-il ajouté. « Plus des deux tiers d'entre nous sont présents. Cette manifestation a déclenché une prise de conscience collective. Nous avons réalisé l'importance des enjeux internationaux. Nous allons faire évoluer la profession au Cameroun pour la faire rentrer pleinement dans le 3e millénaire ».

Un accueil chaleureux

La délégation de l'UIHJ, menée par son président, Jacques Isnard, et constituée de Mathieu Chardon, membre du Comité, et de Rose-Marie Bruno, conférencière à l'ENP, a reçu un accueil extrêmement chaleureux. Au cours d'une visite officielle à la Chancellerie, la délégation a rencontré M. Georges Ngwanmessia, secrétaire général du ministère de la Justice, au nom du ministre de la Justice, empêché, entouré de M. Kouam Tekam, directeur des Affaires non répressives et du sceau, M. Oumarou Bamanga, directeur de l'Administration générale, M. Tengen Pius Werengoh, directeur des Professions judiciaires et de M. Emile Nsoga, directeur des Affaires pénales et des grâces.

Au cours des échanges, le président Isnard a salué le travail accompli par les confrères camerounais et leur président, Polycarpe Diméné Yomba. Jacques

Isnard a rappelé l'importance pour l'UIHJ de la formation. « Le monde des juristes doit prendre sa place et il faut apporter un équilibre face au monde des affaires » a-t-il souligné. « C'est avec cette ambition que nous travaillons dans le domaine international. »

Visite au siège de l'Ohada

La délégation a également été reçue par M. Idrissa Kéré, directeur des affaires juridiques et des relations avec les institutions de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). Depuis longtemps, l'UIHJ a noué des liens étroits avec l'Ohada et soutient pleinement l'œuvre d'harmonisation de cette organisation. « Nous sommes également à vos côtés. Nous suivons de près vos travaux et saluons votre courage et votre détermination » a répondu M. Kéré.

Les participants devant le Palais des congrès de Yaoundé

The participants in front of the Congress center of Yaoundé





Un séminaire prestigieux

Le séminaire, ouvert par M. Kouam Tekam, directeur des Affaires non répressives et du sceau, a réuni plus de 250 participants dans la prestigieuse salle du Palais des congrès de Yaoundé, située sur l'une des sept collines dominant la ville. La grande majorité d'huissiers de justice du Cameroun, mais également du Bénin, du Congo et du Tchad, présente dans la salle, a côtoyé magistrats, autorités du monde judiciaire, capitaines de gendarmerie ou commissaires de police, représentants des banques et associations humanitaires.

Au cours des deux journées qui ont suivi, dans la chaleur croissante marquant la fin de la saison des pluies, les thèmes se sont succédés, largement alimentés par les nombreuses interventions et les questions de la salle. Les actes uniformes du traité Ohada étaient récurrents dans les cinq thèmes principaux qui ont été abordés : La saisie attribution (par le professeur Paul Gérard Pougoué, professeur agrégé de l'Université de Yaoundé II et de l'Université de Bordeaux, et Mathieu Chardon), la saisie conservatoire de créances (Mathieu Chardon et Ebeneze Maah, huissier de justice à Yaoundé), l'injonction de payer (Rose-Marie Bruno et Claudine Mougni, représentante Ufohja, huissier de justice à Cotonou - Bénin), la valeur juridique des actes de l'huissier de justice (Mathieu Chardon et Pierre-Marie Tchuenkam, ancien président de la CNHJC), le concours de la force publique (Jacques Isnard), et la déontologie - discipline (Rose-Marie Bruno et Auffret Louzingou, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo-Brazzaville).

Défilé de mode à la camerounaise

A l'issue de ce riche séminaire dont chacun s'accorde à reconnaître la parfaite organisation, les participants se sont retrouvés pour une dernière soirée, agrémentée d'un inoubliable défilé à la mode particulièrement africaine, au son envoûtant des balafons.



Jacques Isnard, en amicale compagnie - In friendly company

Confrères camerounais en robe d'audience
Cameroon Judicial officers in official court costume



Rose-Marie Bruno & Mathieu Chardon



Claudine Mougni, représentante Ufohja, huissier de justice à Cotonou (Bénin)
Ufohja representant, Judicial officer in Cotonou (Benin)

A master plan for Cameroon enforcement agents

"Enforcement agents facing the challenges of the 3rd millennium" was the daring theme of the first international seminar of Cameroon enforcement agents held on 11th and 12th November 2004 at the Congress Palace in Yaoundé.

The first visit of UIHJ in Cameroon

The seminar, which was organised jointly by UIHJ, the French National School of Procedure (ENP), The Training Unit for African Enforcement Agents (UFOHJA), and the National chamber of enforcement agents of Cameroon (CNHJC), was placed under the high patronage of His Excellency, Ali Amadou, minister of justice of Cameroon, keeper of the Seals.

This was the first time that UIHJ came to Cameroon, said Jacques Isnard, president of UIHJ. Cameroon is a member of UIHJ since 1982. This official visit is very important to us. It was all made possible because of the active work and the indefectible will of Polycarpe Diméné Yomba, president of the CNHJC, and his team. Mr Diméné considers that the coming of UIHJ in Cameroon marks a decisive step towards greater achievements for the profession in Cameroon. "This seminar created an unprecedented mobilization of our colleagues." he said. "More than two third of us have come. This seminar started a collective wake. We have realised the importance of international stakes. We will lead the profession in Cameroon to a successful entry in the 3rd millennium."

A warm welcome

The UIHJ delegation, lead by its president, Jacques Isnard, consisting of Mathieu Chardon, member of the Committee, and Rose-Marie Bruno, lecturer at the ENP, received an extremely warm welcome. During an official visit at the Chancery, a meeting was held between the UIHJ delegation and Mr Georges Ngwanmessia, general secretary of the Minister of Justice, representing the minister of Justice, Mr Kouam Tekam, Director of non repressive affairs and the seal, Mr Oumarou Bamanga, Director of the general administration, Mr Tengen Pius Werengoh, Director of Legal professions and M. Emile Nsoga, Director of Criminal affairs and reprieve.



Rose-Marie Bruno



Idrissa Kéré, directeur des affaires juridiques et des relations avec les institutions de l'Ohada - Director of Legal affairs and relations with the institutions of Ohada



Rachel Tchame Deuna, membre du comité directeur de la CNHJ du Cameroun – Member of the managing committee of the NCJO of Cameroon & Marie-Claude bebi, secrétaire générale de la CNHJ du Cameroun – Général secretary of the NCJO of Cameroon, avec – with - Polycarpe Diméné

During the meeting, Jacques Isnard pointed out the brilliant work performed by the Cameroon enforcement agents et their president, Polycarpe Diméné Yomba. Mr Isnard recalled the importance of training for UIHJ. *"The world of jurists has its place and a balance must be stricken with the business world. We work in the international field with this ambition in mind."*

Visit at the Ohada head office

The delegation also paid a visit to Mr Idrissa Kéré, Director of legal affairs and relations with the institution of the Ohada. Since long ago, UIHJ has developed strong ties with Ohada and fully supports the admirable work of harmonisation of this organisation. Mr Kéré answered: *"We too are on your side. We follow your work et highly respect your courage and determination"*.

A prestigious conference

The opening ceremony of the seminar was held by Mr Kouam Tekam, Director of non repressive affairs and the seal. More than 250 participants were united in the prestigious Congress palace of Yaoundé, located on one of the seven hills that dominate the city. The participants were mainly enforcement agents from Cameroon, but also from Benin, Congo and Chad. They shared audience with many representative of the Judicial world, Judges, executive authorities, as well as representatives of banks and humanitarian associations.

Jacques Isnard, devant le siège de l'Ohada – In front of the Ohada head office



During the two days of the seminar, in the growing heat that characterize the end of the rainy season, themes followed in front of a highly reactive and responsive audience. The Uniform Acts of Ohada were often at the centre of the five main themes that constituted the program of the conference: Garnishee orders (by Mr Paul Gérard Pougoué, professor at the University of Yaoundé II and Bordeaux – France, and Mathieu Chardon), interlocutory measures (Mathieu Chardon and Ebeneze Maah, enforcement agent in Cameroon), injunction for payment (Rose-Marie Bruno and Claudine Mougni, member of Ufohja, enforcement agent in Cotonou – Benin), the legal value of enforcement agents' documents (Mathieu Chardon and Pierre-Marie Tchuenkam, former president of CNHJC), the assistance of public authorities while enforcing (Jacques Isnard), and ethics and discipline (Rose-Marie Bruno and Auffret Louzingou, former president of the National chamber of enforcement agents of Congo-Brazzaville).

An African fashion show

At the end of a perfectly organised seminar, as everyone mentioned, the participants encountered for a last evening together, in front of an unforgettable African fashion show, under the bewitching sound of Balafons.

Un intrus dans un défilé de mode... – An intruder at a fashion show...





Colloque international de Cotonou des 5 et 6 mai 2005

Le recouvrement de créances en Afrique au cœur des débats

Huit pays réunis autour d'un même intérêt

Les 5 et 6 mai 2005, les huissiers de justice du Bénin, sous la houlette de leur emblématique Président Robert Bonou, assisté d'une « secrétaire de charme » efficace et serviable, Claudine Mougni, ont organisé un séminaire international d'une grande technicité juridique.

Les confrères venus en nombre des pays voisins, Togo, Cameroun, Burkina-Faso, Congo, Gabon, Sénégal, Mali et France, ont démontré leur intérêt pour le sujet retenu par leur présence : « le recouvrement des créances ».

Les travaux, ouverts par le représentant du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, ont débuté par un brillant exposé sur la réalisation et la saisie du fonds de commerce confié à Jean-Michel Rouzaud, huissier de justice à Montpellier (France) et Claudine Mougni, huissier de justice à Cotonou (Bénin) avec pour départmenteur, Jean-Paul Spinelli, membre de l'UIHJ, brillant metteur en scène des intervenants durant les deux jours du séminaire.

Ce fut l'occasion d'appréhender la notion complexe du fonds de commerce en Afrique, concept à propos duquel le président Bonou dénonçait « le silence coupable » des textes de l'Ohada.

S'en suivait, avec les mêmes intervenants à la tribune, une étude des baux commerciaux et civils, à propos de laquelle s'engageait avec la salle un débat en flamme sur la question de savoir si le juge des référés a compétence pour résilier un bail commercial.

La deuxième matinée de travail était consacrée, toujours sous la houlette de Jean-Paul Spinelli, avec Rose-Marie Bruno, huissier de justice à Arles

(France) que les confrères africains retrouvèrent avec plaisir, comme intervenante à la saisie des parts sociales et au recouvrement amiable des créances.

Ce fut l'occasion d'aborder les notions complexes liées au droit des sociétés et d'explicitier l'exécution sur les droits mobiliers incorporels que constituent les parts sociales. Ce sujet, très technique, souleva des questions très précises des séminaristes, très attentifs et intéressés par cette matière.

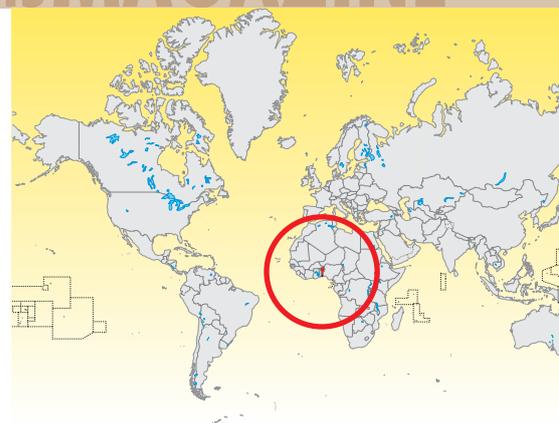
Recouvrement amiable et présence Vaudou...

L'évocation du recouvrement amiable des créances, à travers ses techniques et son mode opératoire, abordé d'un point de vue plus ludique, permit de mettre l'accent sur la nécessité impérieuse pour les huissiers de justice d'Afrique de s'approprier ce contentieux et ne pas l'abandonner aux sociétés de recouvrement.

La dernière après-midi de travail fut consacrée aux règles déontologiques, exposées avec brio par les présidents Bonou, Aggrey (Côte d'Ivoire) et Somba (Burkina faso).

Il appartenait à Me Bonou, Me Spinelli et au représentant du garde des sceaux de clore ces deux journées de travail intense, enrichissant et d'une très grande technicité juridique, aussi bien par les thèmes retenus, que par les interventions multiples et pertinentes des séminaristes.

Le dîner de clôture, avec l'arrivée de Jacques Isnard, « président de tous les huissiers de justice africains », permit d'admirer le folklore coloré du Mali, de goûter ses mets variés et d'entrevoir, sans jamais le saisir, les signes de la présence du Vaudou...



International seminar in Cotonou on 5 – 6 May 2005

Debt collection at the heart of debates

Eight countries concerned about the same topic

On 5 and 6 May 2005 the judicial officers of Benin, under the auspices of their distinguished Chairman Robert Bonou, assisted by a charming, efficient and hardworking secretary, Claudine Mougni, organised an international seminar of a high technical legal standard.

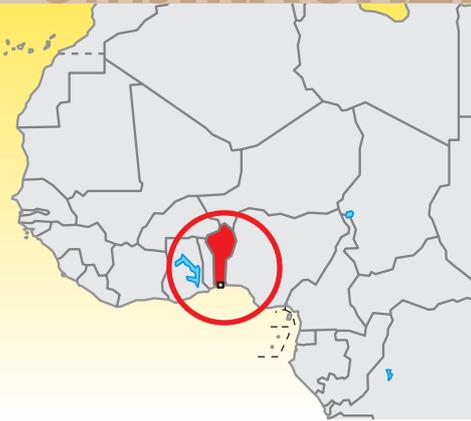
Many colleagues from neighbouring countries such as Togo, Cameroon, Burkina-Faso, Congo, Gabon, Senegal, Mali and France, showed by their presence how interested they were in the subject: "debt collection".

The work of the conference, opened by a representative of the keeper of the seals, minister of justice, legislation and human rights, began with a brilliant presentation on liquidation and seizure of business assets by Mr Jean-Michel Rouzaud and Mme Claudine Mougni, with Mr Jean-Paul Spinelli as moderator and a brilliant director of the participants during the two days of the seminar.

This was an opportunity to understand the complex notion of "business value in Africa", a concept which Chairman Bonou condemned as sorely lacking from the texts of OHADA.

Afterwards, with the same participants on the dais, there was a study of commercial and civil leases, about which an inflammatory debate occurred on the question whether a summary judgment magistrate has jurisdiction to terminate a commercial lease.





Sossa Dorothé, ministre de la Justice du Bénin – Minister of Justice of Benin



Claudine Mougni, représentant Ufohja – Ufohja representative

The second morning's work was devoted, still under the auspices of Mr Spinelli, with Mme Rose-Marie Bruno as participant, to the seizure of company shares and to the collection of debts on an amicable basis.

This was an opportunity to get to grips with the complex concepts associated with company law and to set out the enforcement procedures for intangible property rights that a share in the ownership of a company constitutes. This highly technical subject raised very precise questions from the attendees, who were most attentive and interested by the subject.

Debt collection and presence of Voodoo...

The discussion of amicable debt collection and focus on techniques and operation methods was carried out in a more light-hearted manner and was an opportunity to stress the absolute necessity for African judicial officers to take charge of these types of cases and not leave them for collection companies.

Work of the last afternoon was devoted to compliance rules, which were inspiringly discussed by chairmen Bonou, Aggrey and Somba.

It was the job of Mr Bonou, Mr Spinelli and the representative of the Minister of Justice to close these two days of intense work, which was fulfilling and of a high level of legal technicality, because of both the topics selected and the highly relevant and frequent involvement of the seminar participants.

The closing dinner, with the arrival of Mr Jacques Isnard, "Chairman of all African Judicial Officers", was an opportunity to admire the colourful folklore of Mali, to taste the varied local dishes and to glimpse, without actually ever understanding them fully, signs of the presence of Voodoo.

Conférence des présidents de la zone Ohada à Cotonou

La conférence des présidents des chambres nationales de la zone Ohada s'est tenue le 7 mai 2005 à Cotonou, en marge du colloque international.

Un copieux ordre du jour

Dix chefs de délégation (Bénin, Burkina-Faso, Gabon, Congo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Mali, Togo) outre, Jean-Michel Rouzard, huissier de justice à Montpellier (France), représentant de l'Ecole nationale de procédure de France, et l'UIHJ avec son président Jacques Isnard, Jean-Paul Spinelli (membre de l'UIHJ) et René Duperray (secrétaire général de l'UIHJ) ont été accueillis par le président Robert Bonou, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin.

Un copieux ordre du jour attendait les chefs de délégation avec au menu, en particulier, l'étude de trois grands projets :

- projet de mise en œuvre d'un statut unifié de l'huissier de justice au sein de l'espace Ohada
- proposition de publication d'un acte uniforme visant la transmission directe des actes judiciaires entre huissiers de justice, avec le remplacement de la poussive convention de coopération en matière de justice de 1962
- organisation en 2006 d'une grande conférence inter-africaine à Pretoria, réunissant les huissiers de justice représentants les 22 pays des zones centre, occident et partie australe de l'Afrique, membres de l'UIHJ, outre Madagascar. Cette conférence est destinée à lancer une large réflexion sur l'élaboration d'un statut harmonisé de l'huissier de justice, prélude au lancement du projet de l'UIHJ (projet CADAT) visant à promouvoir un espace judiciaire en Afrique.

Autre thème évoqué, celui du recouvrement des créances, dont l'aspect avait été déjà largement abordé au cours du séminaire de la veille, y compris par le garde des sceaux M. Sossa Dorothé.

L'Afrique s'éveille à ce secteur, déjà aux mains d'organismes de recouvrement, et on ne peut que s'en féliciter.

La formation à l'honneur

Enfin, dernier « gros morceau », celui de la formation où fut évoqué le fonctionnement de l'Ufohja qui, progressivement, avec l'aide précieuse de l'Ecole nationale de procédure française, accroît son audience sur toute la zone, avec pour conséquence la transmission d'un savoir de qualité croissante, au demeurant parfaitement perceptible lors des deux journées du séminaire précédent la conférence.

L'ensemble des présidents devaient se féliciter de la qualité technique et de l'importance accrue de l'Ufohja au sein de l'UIHJ.

L'assemblée, avant de se séparer, procédait à la désignation de deux membres à la commission de réforme du statut et du projet d'acte uniforme, MM. Somda (Burkina faso) et Dembéle (Mali), et décidait de fixer une conférence d'information à l'occasion du colloque de Brazzaville (6-7 octobre 2005).



Le groupe de travail de l'Ufohja



*Madina Sand, secrétaire de l'organisation du séminaire
Secretary of the organization of the seminar*

Conference of the chairmen of the Ohada area

The conference of the chairmen of the national chambers of the Ohada area was held on 7 May at Cotonou as a breakout from the international colloquium.

A full agenda

Ten heads of delegations (Benin, Burkina-Faso, Gabon, Congo, Senegal, Ivory Coast, Cameroon, Mali, Togo) as well as Mr Jean-Michel Rouzaud, representing the National Procedural School of France, the UIHJ with its chairman Jacques Isnard, Mr Jean-Paul Spinelli and Mr René Duperray were welcomed by Mr Robert Bonou, chairman of the National Chamber of Judicial Officers of Bénin.

A full agenda awaited the heads of the delegations and in particular the analysis of three major projects:

- implementation of a unified status of the judicial officer throughout the Ohada area
- proposal to publish a uniform act for the direct transmission of judicial acts among judicial officers, replacing the ageing justice cooperation agreement from 1962

Robert Donou (Bénin), Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire) & Severin Somda (Burkina Faso)



- the organisation in 2006 of a large inter-African conference in Pretoria to bring together judicial officers representing the 22 countries of the central, western and southern African areas, members of the UIHJ, except for Madagascar. This conference is meant to initiate a broad reflection on the elaboration of a harmonised status for the judicial officer, as a prelude to the launch of a UIHJ project (CADAT) designed to promote a judicial area in Africa.

Another topic raised was that of debt collection, which had already been broadly discussed during the seminar on the previous day including by the minister of justice Mr Sossa Dorothé.

Africa is awakening to this sector, which is already in the hands of debt collection organisations, and this can only be a good development.

Sossa Dorothé & Jean-Paul Spinelli



In praise of training

Lastly, the final major issue was training, where discussions turned to the operation of the UFOHJA, which is progressively, with the valuable assistance of the National Procedural School, increasing its audience throughout the area, with the result that knowledge of a growing quality is being conveyed, as was in fact obvious during the two days of the seminar preceding the conference.

All the chairmen commended the technical quality and increased importance of the UFOHJA within the UIHJ.

Before adjourning, the assembly appointed two members of the commission on the reform of status and the uniform act project, Mr Somda and Mr Dembele, and decided upon an information conference at the time of the next colloquium, which will be held at Brazzaville on 6 and 7 October 2005.

Les intervenants – The participants



Premiers contacts de l'UIHJ avec la Libye

Une première lors du colloque international organisé en Tunisie le 29 avril 2005 : la participation d'une délégation libyenne

Il n'est jamais tard pour bien faire

Il nous a été possible de vérifier la justesse de cette opinion lors du colloque international sur le « recouvrement de créances, huissier de justice et l'entreprise » organisé à Tunis le 29 avril 2005, par l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie en collaboration avec l'UIHJ et l'Ecole nationale de procédure française des huissiers de justice (ENP).

En effet, une délégation libyenne a participé à cette manifestation.

C'est une première que nous enregistrons fièrement. Et ceci à plusieurs titres.

Tout d'abord, parce qu'à défaut d'informations exhaustives et précises sur l'état des lieux de la profession en Libye, nous ne pouvons pas savoir quel est le comportement adéquat adopter vis à vis de nos confrères libyens.

Ensuite, le fait de faire le premier pas en vue de prendre contact avec les instances dirigeantes de l'UIHJ, avec le concours de nos confrères tunisiens, de procéder à des échanges fructueux qui augurent des relations futures plus poussées encore et plus profondes, prouvent que la profession d'huissiers de justice en Libye, qui était il n'y a pas longtemps sous les jugs de l'Etat, est en train de bouger, de se transformer, et d'évoluer dans le sens souhaité.

Il nous a été possible de voir nos confrères libyens présents en Tunisie lors du colloque international, opter pour la vision qui est celle de l'UIHJ concernant notre profession.

Certes, la profession en Libye connaît ses premiers soubresauts. Certes, ce n'est que le commencement. Mais tout indique que la profession est sur le bon chemin si on sait que les pouvoirs publics ont compris l'impérieuse nécessité de libéraliser tous les domaines socio-économiques.

Nous avons profité de cette occasion pour mieux cerner la situation dans le Jamahiria libyenne et délimiter les orientations futures de nos confrères.

Interview de M.A. Annafis

Lisons les propos tenus par Mehdi Ahmed Annafis, l'officier judiciaire principal près le tribunal du sud de Tripoli.

UIHJ Magazine

Vous participez pour la première fois à une réunion de l'EUROMED de l'UIHJ tenue à Tunis. Cette participation est pleine de signification. Vous avez été présents aussi au colloque international sur le « recouvrement de créances, huissiers de justice et l'entreprise ». Dans quel cadre entre cette nouvelle orientation qui est la vôtre d'établir des relations avec l'UIHJ ?

M.A. Annafis

Nous avons été invités par nos confrères tunisiens à participer aux différentes manifestations que vous venez d'évoquer.

Une délégation composée de Cherif Al Azhari, chef du renseignement judiciaire (direction au ministère de la Justice chargée du suivi des affaires de la justice dans les différents tribunaux), Salah Salem Bellazi, greffier principal près la cour d'appel de Benghazi et Mehdi Ahmed Annafis, officier judiciaire principal près le tribunal de 1^{re} instance du sud de Tripoli.

Notre participation est la première du genre sous l'égide de l'UIHJ. A vrai dire, nous manquons d'expérience en matière d'activités professionnelles, en raison de la nature particulière de l'exercice de la profession dans notre pays.

Notre participation au colloque et à la réunion de l'Euromed nous a permis de dialoguer avec le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, et Mourad Skander, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie.

Nous leur avons donné un aperçu sur la situation qui prévaut en Libye pour notre profession, qui connaît actuellement un mouvement de libéralisation.

Notre visite nous a permis aussi de prendre connaissance des expériences étrangères notamment tunisienne et algérienne.

Nous sommes enclins à intensifier ce genre de contacts dans le but de nous inspirer des expériences que nous considérons d'avant-garde.

UIHJ Magazine

On a constaté une certaine évolution du régime juridique afférent à la signification et à l'exécution des décisions judiciaires, ainsi qu'au statut d'huissier de justice.

Pouvez-vous nous donner un aperçu sur le régime en cours actuellement dans votre pays ?

M.A. Annafis

Les tâches de signification et d'exécution des décisions judiciaires incombent jusqu'à récemment à des officiers judiciaires fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers travaillaient sous l'égide du ministère de la Justice (sous l'appellation particulière du secrétariat du Comité populaire général de la justice).

Les huissiers de justice, fonctionnaires de l'Etat, accomplissaient leur travail dans le cadre des sections existantes dans chaque tribunal. Ces sections sont dirigées par des officiers judiciaires principaux et englobent le corps des huissiers de justice. Elles sont chapeautées de leur part par les présidents des tribunaux.

Il existe deux sous-corps de métier : les officiers significateurs et les officiers exécuteurs des décisions judiciaires.

La coordination du travail et la répartition des tâches se fait quotidiennement par le biais des officiers judiciaires principaux.

Cet état des faits a connu certes un certain changement. En effet, en 2003 l'Etat libyen a promulgué une loi qui libéralise, pour une première étape, le sous-corps des officiers significateurs. Une commission spéciale est constituée, composée de juges et de juristes, et a comme mission le recrutement d'officiers significateurs libéraux qui répondent à certaines conditions liées à la compétence et à la déontologie.

Les officiers significateurs fonctionnaires peuvent bénéficier de cette nouvelle loi à condition d'avoir exercé pendant cinq ans. On réclame d'autre part pour le nouveau corps la maîtrise en droit.

Les significateurs libéraux peuvent demander, un an après leur engagement, d'exercer des tâches d'exécution, dans le cadre étatique prévalant jusqu'ici.

UIHJ Magazine

Comment envisagez-vous l'avenir de la profession ?

M.A. Annafis

Les officiers judiciaires en Libye ont réagi positivement après la libéralisation du corps des significateurs. Certes cette libéralisation est partielle. Elle ne concerne pas toute la profession.

Vous pouvez même appréhender l'existence d'une dualité, somme toute incompréhensible, entre signification et exécution, qui sont en réalité complé-

mentaires et interdépendantes.

Mais on considère que cette situation est provisoire. Elle peut être justifiée par le fait que notre pays commence à peine à goûter aux bienfaits de la libéralisation. Et que rien ne sert de courir.

Toujours est-il que la libéralisation de la profession, étant donné ses bienfaits présumés sur la rapidité et l'efficacité de l'action en faveur des justiciables, est une orientation fondamentale irréversible.

Nous comptons beaucoup sur l'aide de l'UIHJ et sur les expériences de nos confrères en Tunisie pour que le corps des officiers judiciaires en Libye connaisse l'essor souhaité.

Nous espérons être associés aux différentes manifestations de l'UIHJ. Ce qui nous permettra d'être au diapason de la profession dans les pays qui bénéficient de grandes traditions en la matière.



Jacques Isnard avec — with — Mehdi Ahmed Annafis, officier judiciaire principal près le tribunal du sud de Tripoli — First Judicial officer at the southern court of Tripoli

First contacts from UIHJ with Libya

A first during an international colloquium organised in Tunisia: the participation of a Libyan delegation

It is never too late to do the right thing

We were able to confirm the aptness of this opinion during the international colloquium on "Debt Collection, Judicial Officers and the Company" held in Tunis on 29 April 2005 by the National Order of Judicial Officers of Tunisia in cooperation with the International Union of Judicial Officers and the French National School of Judicial Officers (ENP).

That is because a Libyan delegation participated in this event.

This is a first that we are proud of for several reasons.

First and foremost, because without exhaustive and precise information on the status of the profession in Libya we cannot know what is the right approach to adopt with our Libyan colleagues.

In addition, the taking of the first step to enter into contact with the management of the UIHJ, with the support of our Tunisian colleagues, proceeding with fruitful exchanges that augur well for future deeper and broader relationships, proves that the profession of judicial officer in Libya, (which not so long ago was under the yoke of the State), is moving, changing and developing in a desirable way.

We were able to see our Libyan colleagues in Tunisia during the international colloquium choosing in favour of the vision that the UIHJ holds for our profession.

Certainly, the profession in Libya is encountering its first jolts. Certainly, this is only the beginning. But everything says that the profession is on the right track since the public authorities have understood the absolute necessity to liberalise all socio-economic areas.

We took advantage of this opportunity to better focus on the situation in Libya and trace the future direction of our colleagues.

Here are the remarks made by the chief judicial officer to the court of south Tripoli, Mehdi Ahmed Annafis.

Interview with M.A. Annafis

UIHJ Magazine

You are participating for the first time in a EUROMED meeting of the UIH. This means a lot. You were also present in the international colloquium on "Debt Collection, Judicial Officers and the Company". What is the basis for this new direction and what is your aim in establishing relations with UIHJ?

M.A. Annafis

We were invited by our Tunisian colleagues to participate in the different events you just mentioned.

A delegation made up of Mr Cherif Al Azhari, head of judicial information (a department of the ministry of justice with responsibility for keeping track of judicial matters before the different courts), Mr Salah Salem Bellazi, chief registrar of the court of appeals of Benghazi and Mr Mehdi Ahmed Annafis, judicial officer to the court of first instance of southern Tripoli.

Our participation is the first of its kind under the auspices of the International Union of Judicial Officers. In fact, we lack experience of professional business, because of the peculiar nature of the exercise of the profession in our country. Our participation in the colloquium and the Euromed meeting allowed us to converse with the chairman of the UIHJ, Mr Jacques Isnard, and Mr Mourad Skander, chairman of the National Order of Judicial Officers of Tunisia.

We gave them an overview of the prevailing situation in Libya for our profession which is now undergoing a process of liberalisation.

Our visit also allowed us to become aware of foreign practices, especially Tunisian and Algerian.

We are inclined to intensify these kinds of contacts so as to benefit from experience that we consider to be cutting-edge.



UIHJ Magazine

There has been some development in the legal regime concerning the notification and enforcement of judicial decisions, as well as the position of a judicial officer.

Can you give us an overview of the regime currently in effect in your country?

M.A. Annafis

The tasks of notification and enforcement of judicial decisions were, until recently, the responsibility of judicial officers who were government employees. They worked for the Ministry of Justice under the specific name of Secretariat of the Popular General Justice Committee.

Judicial officers who were government employees carried out their work in the existing divisions of each court. These divisions are managed by principal judicial officers and include the Corps of Judicial Officers and Bailiffs. They are led by the presiding judge of the court.

There are two sub-corps: notification officers and enforcement officers for judicial decisions.

The coordination of the work and the breakdown of responsibilities is done daily by the principal judicial officers.

This situation has of course changed somewhat. In 2003, the Libyan government enacted a law that liberalised, as a first step, the sub-corps of notification officers. A special commission was set up, made up of judges and lawyers, and its purpose was to recruit independent notification officers subject to certain restrictions covering capability and ethics.

The notification officers who were civil servants can benefit from this new law provided they have practiced for five years. For the new recruits, a masters degree in law is required.

The independent notification officers can request, a year after they are employed, to practice enforcement tasks, in the governmental framework that was used until now.

UIHJ Magazine

How do you see the future for the profession?

M.A. Annafis

Judicial officers in Libya reacted positively after the liberalisation of the corps of notifying officers. Of course this liberalisation is partial and doesn't concern the whole profession.

You can even see a duality, which actually does not make a lot of sense, between notification and enforcement, which are actually complementary and interdependent.

But we consider this situation to be temporary. It can be justified by the fact that our country is just starting to taste the benefits of liberalisation.

And there is no point in rushing.

Still the liberalisation of the profession, given the benefits that are expected in speed and efficiency in favour of the parties, is a basic and irreversible trend.

We are counting a lot on help from the UIHJ and the experience of our colleagues in Tunisia so that the corps of judicial officers in Libya can improve as we want it to.

We hope to be associated with the different UIHJ events. That will allow us to be in tune with the profession in those countries that have the benefit of longstanding traditions on the subject.

Colloque international de Tunis du 29 Avril 2005

UIHJ magazine vous livre le compte-rendu complet de ce colloque majeur qui s'est tenu sur le thème du recouvrement de créances, de l'huissier de justice et de l'entreprise

Un événement en Tunisie

L'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, avec la collaboration de l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice français, a organisé un colloque international sur le thème : « Recouvrement de créances, huissier de justice et l'entreprise ».

Ce colloque a constitué un événement de taille et ce à plusieurs titres.

D'abord, le choix du thème, qui est d'actualité pour nos confrères tunisiens, a pu rassembler une assistance tout aussi nombreuse que diversifiée. En dehors des huissiers de justice, des représentants d'entreprises et d'institutions agissant dans différents secteurs socio-économiques y étaient conviés. Parmi eux certains étaient associés à la présentation du thème.

Ensuite, on a enregistré la participation de plusieurs délégations étrangères de huissiers de justice venant d'horizons divers de la zone euro-méditerranéenne.

La nouveauté par rapport aux manifestations précédentes a été la présence d'une forte délégation libyenne. Le président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, Mourad Skander, à ouvert les travaux du colloque en relevant qu'il est organisé pour la première fois en partenariat avec des représentants de différents secteurs économiques et qu'il considère ce jour comme le premier jalon d'une coopération fructueuse basée sur la confiance et le respect mutuel. Il a en outre considéré que la collaboration de l'UIHJ et de l'Ecole nationale de procédure française dans l'organisation du colloque est un nouveau témoignage de la coopération confirmée avec l'ONHJ.

Le représentant du ministre de la Justice et des droits de l'homme, Mohamed Fatnassi, a pris le relais pour exprimer le soutien du ministère de tutelle aux huissiers de justice dans l'accomplissement de leurs tâches en vue d'assurer le recouvrement des créances, à travers une réglementation appropriée. Il a souhaité en conclusion, un plein succès des travaux du colloque.

Un choix judicieux

Le choix du thème du colloque n'est pas fortuit. Il est dicté par les conditions du recouvrement des créances qui prévalent aujourd'hui en Tunisie. C'est une sorte de sonnette d'alarme. Il est grand temps de faire le bilan, de mettre les problèmes qui intéressent le sujet au cœur d'un débat franc et profond, avec l'espoir de voir le recouvrement évoluer dans le bon sens et permettre ainsi aux entreprises d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices. En raison de certaines conditions particulières, le développement économique en Tunisie a donné lieu à un phénomène qui a pris des proportions alarmantes aujourd'hui et qui affectent considérablement la vie des entreprises, celui des impayés.

M. Mohsen Trabelsi, membre du Bureau exécutif du patronat (UTICA) a signalé dans son propos introductif que : « *de nos jours les impayés ne sont plus considérés comme accidents de parcours, ils sont devenus de dangereux éléments perturbateurs, mettant parfois en cause toute la politique financière du pays...* »

La montée vertigineuse du nombre des impayés est associée à l'échec, total ou partiel, des interventions en vue d'en assurer le recouvrement.



L'impression qui se dégage est que le recouvrement des créances manque d'efficacité et son système de fiabilité.

Les contre-performances du recouvrement touchent tous les secteurs économiques. Toutes les entreprises, à quelques exceptions peut-être, sont confrontées aux problèmes des impayés et du défaut de leur recouvrement. Particulièrement, les banques, quand il s'agit de recouvrer les crédits, qu'elles octroient aux entreprises et aux particuliers.

M. M'hamed Ben Sassi, directeur de banque, considère que « l'établissement de crédit est le plus exposé au risque de non paiement. Ce risque s'est tellement accru... au point d'avoir affecté l'activité de plusieurs établissements... »

Mais aussi les entreprises commerciales de produits destinés à l'usage domestique (électro ménager surtout) dont le nombre a connu en Tunisie un grand bond ces dernières années. Ces entreprises, dans le but de se développer et élargir leur clientèle, ont eu recours à la vente à crédit. Ce qui n'est pas sans risque, en raison des retards et même souvent des défauts de paiement, pour les entreprises concernées.

Il y a certainement des raisons qui ont été à l'origine de ce que le représentant du patronat tunisien au colloque a qualifié de dysfonctionnement du recouvrement des créances en faveur des entreprises. On peut citer la multiplication sans limites des affaires d'impayés qui traînent longtemps devant les tribunaux compétents.

On peut citer aussi l'état d'esprit des débiteurs, conjugué à leurs difficultés matérielles présumées qui, au lieu de préconiser l'acquittement de leur dette, préfèrent s'ingénier à trouver les astuces et subterfuges pour s'en épargner. On peut citer également les obstacles et les difficultés que l'huissier de justice doit surmonter pour qu'il puisse s'acquitter de ces tâches et obtenir des résultats probants, à la mesure des attentes des créanciers qui lui ont confié leurs titres. Ces obstacles et ces difficultés sont liés de manière fondamentale aux instruments juridiques dont dispose l'huissier de justice en Tunisie. Et c'est à ce niveau que le bât blesse.

Tous les participants au colloque ont fait ce constat que le système juridique du recouvrement, en terme plus général, le régime des procédures civiles et commerciales appliqué actuellement, ne répond pas aux réels besoins des acteurs économiques et par voie de conséquence ne peut favoriser un développement socio-économique harmonieux. Car celui-ci dépend, dans la plus large mesure, de l'essor des

entreprises créatrices de biens. Cet essor est de sa part, tributaire de ce que le président de l'UJH, Jacques Isnard a qualifié de sécurité juridique.

Il a dit en substance : « ... Aujourd'hui, la réalité est d'une implacable logique sauf à présenter des règles juridiques sécuritaires, un Etat doit attendre à subir un reflux des investissements. En effet, les économistes ont sous-estimé l'impact nuisible sur l'investissement des environnements juridiques incertains et insatisfaits... » Et de conclure à ce sujet que « aucune incitation à l'investissement et à la réduction d'impôt ne peut compenser la sécurité juridique ».

C'est cette sécurité qui semble faire défaut, ou du moins demande à être reformulée.

Défaillances du système du recouvrement judiciaire

Les différentes interventions ont mis, chacune d'entre elles, le doigt sur les défaillances du système procédural afférent aux voies d'exécution. Certaines d'entre elles présentent des anomalies fondamentales et concourent à ériger les obstacles face au recouvrement judiciaire.

Mohamed Kamel Dridi, huissier de justice de Tunis et membre du Conseil scientifique de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, a traité dans son intervention des limites des nouveautés de la saisie-arrêt prévues par la loi n°2002-82 du 3 août 2002. Les amendements ont concerné plusieurs aspects dont les délais de la signification de la saisie-arrêt, le délai de dépôt des déclarations à l'audience des plaidoiries, la révision de la procédure de mise en cause du tiers saisi... etc.

L'intervenant a considéré que les modifications apportées constituent « une véritable innovation en la matière », sans qu'elles soient à la hauteur des aspirations des praticiens, en l'occurrence les huissiers de justice. Les modifications des délais de dépôt, loin de résoudre les insuffisances constatées en matière de saisie-arrêt, a rendu son application plus compliquée encore avec des résultats en deçà de l'espéré au niveau du recouvrement. « Après trois ans de la date de cet amendement, la saisie-arrêt demeure un jeu de hasard et présente une complexité procédurale, sans négliger les charges colossales pour sa mise en œuvre dans le cadre de la validation de la saisie-arrêt » a-t-il indiqué.

Mahmoud Zarrouki, huissier de justice à l'Ariana et membre du bureau de la chambre des huissiers de justice de Tunis, a, pour sa part, donné un aperçu sur la procédure en cours de la vente aux

enchères des biens saisis. D'ailleurs, l'intitulé de son intervention : « l'archaïsme procédural de la vente des biens saisis », préjuge des reproches qu'on peut avoir à l'endroit de cette voie d'exécution. Cet archaïsme est peut-être la raison qui a rendu la vente judiciaire aux enchères publiques qui aurait dû constituer, en principe, l'aboutissement d'une procédure visant au recouvrement des créances, une charge procédurale aux conséquences incertaines sur le recouvrement. La loi 2002-82 du 3 août 2002 prévoit, dans l'article 394 bis du Code de procédure civile et commerciale, que « l'huissier de justice doit demander au tribunal compétent la désignation d'un expert pour déterminer la valeur réelle des biens meubles importants ». Cette procédure occasionne beaucoup de lenteur, à part le fait quelle oblige le créancier, dans un premier temps, à avancer les frais de l'expertise. Mais au-delà de cet aspect des contraintes, il y a lieu de signaler que l'amendement du 3 août 2002 a prévu la levée de plein droit de la saisie-exécution lorsque aucun enchérisseur ne se présente à la troisième date de vente... Ce dénouement « donné par le législateur » constitue une pénalisation du créancier saisissant. Si jamais le créancier, et généralement c'est le cas, ne se consent pas à acheter lui-même les biens saisis, la saisie est levée de plein droit. Il faut imaginer les conséquences que cela aura sur le créancier qui verra son titre exécutoire croupir dans les casiers de l'huissier de justice. Indépendamment de ces deux aspects des voies d'exécution, le bon déroulement des opérations de recouvrement est confronté au problème de l'information utile à l'exécution et perçue comme « l'ensemble des données, concernant le débiteur, permettant la détermination du sort du titre exécutoire ».

Tarak Torjmane, huissier de justice à la Manouba, secrétaire général de la chambre des huissiers de justice de Tunis, considère que « l'information est la condition d'une intervention efficace de l'huissier de justice ». Cette information concerne en premier lieu la localisation du débiteur. Elle concerne, en second lieu, la détermination de la consistance active et passive du patrimoine du débiteur. Sur ce plan, le débiteur n'a pas l'obligation de déclarer les éléments actifs de son patrimoine. « C'est au créancier qu'incombe l'obligation d'informer l'huissier de justice chargé de l'exécution sur le patrimoine actif du débiteur. Même s'il y a obligation, en ce qui concerne les biens immeubles, d'immatriculation, et étant donné que les titres de propriété constituent les seuls supports de l'information qui porte



sur ces immeubles, et qui ne sont détenus que par leurs titulaires, l'accès à l'information concernant ces immeubles est très difficile. En général, le droit tunisien n'a pas traité les moyens dont devrait disposer l'huissier de justice pour accéder à l'information ». On ne trouve pas un texte légal qui confie aux huissiers de justice la tâche de la recherche de l'information. Contrairement au cas du droit français pour lequel la recherche de l'information a été réglementée par la loi du 9 juillet 1991. En effet, l'article 54 de ladite loi reconnaît aux huissiers de justice le droit à la recherche de l'information.

Stratégie nouvelle en matière de recouvrement

Ce constat, dont on vient d'évoquer quelques aspects parmi les plus significatifs, a fait dire aux différents intervenants qu'il y a nécessité aujourd'hui de mettre en place une nouvelle stratégie en matière de recouvrement des créances. L'objectif serait, aux dires de M. M'hamed ben Sassi, cadre de banque, « l'optimisation des moyens de recouvrement, la dynamisation des actions y afférentes, la rationalisation des méthodes et l'efficience de la gestion ».

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de s'inspirer, en matière de recouvrement judiciaire de l'expérience française. Francis Guépin, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et membre de l'UIHJ, a présenté la réforme qu'a apportée la loi de 1991 applicable en 1993. La réforme de 1991 est « une bonne réforme parce qu'elle a tenu compte de l'évolution de la société... et parce qu'elle a mis en avant le rôle incontournable de l'huissier de justice qui est l'élément moteur des procédures d'exécution ».

L'évolution du régime de recouvrement judiciaire des créances s'est adaptée à l'évolution économique et sociale. « Le patrimoine du débiteur a considérablement évolué, il s'est transformé, il s'est éparpillé... Et puis on voit aussi que certaines personnes sont propriétaires d'actions, de titres ou de parts de sociétés civiles, immobilières ou de personne... Alors le créancier a le libre choix de la procédure d'exécution... la seule limite étant l'abus de droit » a-t-il ajouté.

La réforme a permis aux huissiers de justice français d'avoir accès aux renseignements qui concernent le débiteur et ce pour tous les titres exécutoires.

« Les pouvoirs publics ont souhaité harmoniser les procédures civiles d'exécution en évitant le recours aux procédures directes et d'aller aux « débiteurs »

des débiteurs qui sont les banques ».

Cette procédure a pour avantage, de part sa rapidité, de réinjecter des flux financiers dans le circuit économique. De telle sorte que l'huissier de justice soit nanti d'une mission de premier ordre dans l'activité économique du pays. Les résultats sont là, qui attestent de l'importance de ce rôle puisqu'en 2003, les huissiers de justice français ont pu recouvrer 16 milliards de dinars tunisiens (l'équivalent de dix milliards d'euros).

Pour que le régime de recouvrement des créances prenne son élan et donne satisfaction aux entreprises certaines conditions doivent être remplies. « La Tunisie, souligne le président Jacques Isnard, devra satisfaire à un certain nombre de critères incontournables, dont celui d'adopter les instruments européens dits de droit dérivé... Il n'est pas aventureux à ce jour de prêcher pour une harmonisation des textes de droit interne avec ceux relevant du droit communautaire ».

La sécurité des affaires dépend de « l'aménagement d'institutions juridiques fortes disposant d'instruments juridiques appropriés et de professionnels praticiens de droit avertis et efficaces... Il importe pour l'avenir que les entreprises et les huissiers de justice entretiennent une plus ample communication pour tirer partie de l'existence d'un corps de métier susceptible d'offrir une complémentarité méconnue aux actions économiques ».

La stratégie en matière de recouvrement ne doit pas être circonscrite dans le recouvrement judiciaire. Ce dernier est appelé, comme l'ont suggéré les intervenants au colloque, à évoluer et à s'adapter aux nouvelles conditions économiques dans le but de lui permettre de jouer pleinement son rôle. Les huissiers de justice doivent concevoir que le recouvrement amiable des créances constitue aussi un aspect de leur activité professionnelle. La séance de l'après-midi du colloque international fut justement consacrée au recouvrement amiable des créances. Pour Belhassen Denghezli, huissier de justice de Tunis : « avec sa qualité d'officier public, son niveau, son professionnalisme, sa probité, son sens de la justice l'huissier de justice garantit à lui seul le bon déroulement du processus d'approche du débiteur dans le but de l'inciter à s'acquitter de sa dette ».

L'intervenant a souligné que le législateur tunisien, même s'il n'a pas consacré au recouvrement amiable la place qu'on lui doit, a reconnu à l'huissier de justice la qualité requise pour pouvoir procéder au recouvrement amiable. « Dans l'article 4 de l'arrêté

conjoint des ministres de la Justice et des droits de l'homme et des finances du 8 mai 2002 relatif à la tarification des actes des huissiers de justice, il est stipulé que ces derniers percevront, lorsque le recouvrement n'est pas fait en vertu d'un jugement ou d'un protêt, un pourcentage plus important... ».

La législation en matière de recouvrement amiable reste quand même timide et ne donne pas aux huissiers de justice les instruments juridiques nécessaires pour qu'ils favorisent en premier lieu le recouvrement amiable des créances. On a tendance actuellement à limiter le rôle de l'huissier de justice au seul recouvrement judiciaire forcé. Or ailleurs, comme en France, le recouvrement amiable est devenu une véritable institution aux contours plus ou moins précis.

« Le recouvrement amiable, comme l'a souligné Françoise Andrieux, huissier de justice, chargée d'enseignement à l'Ecole nationale de procédure de France, finit là où le recouvrement judiciaire commence... En est-il le complément ? Oui, parce qu'il permet d'éviter le recouvrement judiciaire et ses moyens parfois lourds et coûteux ». Mais « même munis d'un titre exécutoire, l'huissier de justice peut faire le choix d'un recouvrement sans acte... on peut alors faire du recouvrement amiable le préalable et le relais du recouvrement judiciaire ».

Dans l'accomplissement de leur activité de recouvrement amiable des créances, les huissiers de justice en France ont adopté des modes d'exercice spécifiques qui bénéficient considérablement de l'évolution technologique pour l'obtention d'informations sur le débiteur. Ces modes sont négociables entre le créancier et l'huissier de justice par souci de trouver les modes les plus appropriés pour un recouvrement amiable plus rapide et plus efficace.

D'un autre côté, si en droit français le recouvrement judiciaire et l'exécution forcée sont consacrés par un monopole en faveur de l'huissier de justice, le recouvrement amiable ne constitue pas un monopole et suppose une activité concurrentielle.

Le débat : huissier de justice - société de recouvrement

Le colloque de Tunis a été une occasion pour un débat franc et riche en renseignements entre les huissiers de justice de toutes les nationalités présentes et les représentants des sociétés de recouvrement.

La question qui s'est posée à travers l'intervention d'un cadre de société de recouvrement, Mourad



Ben Cheikh Larbi : huissier de justice et sociétés de recouvrement : rivalité et /ou complémentarité.

Pour ce dernier il y a complémentarité. Les sociétés de recouvrement agissent dans le commercial contrairement à l'huissier de justice.

« Il faut faire la démarcation selon un cadre d'une société de recouvrement entre celle-ci et les charlatans qui se font passer pour telle. Les bonnes sociétés de recouvrement sont assujetties à des règles strictes dans l'accomplissement de leur activité ».

Le président Isnard a souligné qu'il n'est pas question de créer un antagonisme entre les huissiers de justice et les sociétés de recouvrement.

Ceci n'empêche que, selon la loi, les professionnels du droit sont les huissiers de justice et les avocats et ce, en considération aux règles de portée mondiale édictées par la Conférence de La Haye de droit international privé.

De son côté, le président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, Mourad Skander, dans sa réplique aux propos tenus par le représentant d'une société de recouvrement, a essayé de démontrer la genèse du recouvrement en Tunisie. « Le recouvrement amiable est une idée initiée par les huissiers de justice dans le cadre du judiciaire... C'est quand les techniques et les moyens du recouvrement judiciaire ont montré des défaillances que les huissiers de justice se sont vus contraints à des solutions par le biais du recouvrement amiable ».

Donc ce dernier est venu pallier aux insuffisances et aux défaillances du système du recouvrement judiciaire dans le but de répondre aux attentes des entreprises.

« Avant la loi 98 portant création des sociétés de recouvrement, certaines sociétés de recouvrement ont profité des faiblesses du système de recouvrement pour se présenter comme prestataires de service. Ces sociétés recrutaient à bras le corps d'anciens Clercs d'huissiers formés à la mauvaise école ».

La loi 98 est une réaction du législateur tunisien aux exigences des organismes internationaux dans le but d'améliorer le système bancaire et d'assainir les dettes. « Les sociétés de recouvrement vues sous cet angle ne sont en fait que des services de recouvrement et de contentieux délocalisés ».

A la clôture des travaux du colloque, lecture a été donnée au rapport de synthèse rédigé, comme c'est de coutume désormais, par Nadhir Ben Ammou, professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

International Colloquium in Tunis – 29 April 2005

UIHJ Magazine gives you the full report on this major seminar that was held on "Debt collection, Judicial Officers and the company"

A major event in Tunisia

The National Order of Judicial Officers of Tunisia, with the cooperation of the International Union of Judicial Officers and the French National Chamber of Judicial Officers, organised a colloquium on the topic: "Debt Collection, Judicial Officers and the Company". This colloquium was an important event for several reasons.

First, the selection of the topic, which is of current importance for our Tunisian colleagues, was able to bring together a plentiful and diversified audience. In addition to judicial officers, representatives of companies and institutions active in different socio-economic sectors were invited. Amongst them, several were included in the presentations on the topic. Moreover, we noted the participation of several foreign delegations of judicial officers who came from different parts of the Europe-Mediterranean area. One novelty compared to previous gatherings was the presence of a significant Libyan delegation.

The President of the Tunisian National Order of Judicial Officers, Mr Mourad Skander, opened the work of the colloquium by mentioning that it was organised for the first time in partnership with representatives of different economic sectors and that he considered this day as the first sign of a fruitful cooperation based on confidence and mutual respect. He also considered that the cooperation with UIHJ and the National Procedures School in the organisation of the colloquium was a new manifestation of reaffirmed cooperation with the National Order of Judicial Officers.

The representative of the Minister of Justice and Human Rights, Mr Mohamed Fatnassi, then took the floor to express the Ministry's support for judicial officers in the achievement of their tasks so as to ensure debt collection through appropriate regulation. In conclusion, he wished the colloquium great success in its work.

A judicious choice

The choice of the topic of the colloquium was no accident. It was dictated by the conditions of debt collection that prevail today in Tunisia. It is a sort of alarm bell. It is high time to take stock of the situation, to put the problems that are of interest

on this subject at the heart of a frank and profound discussion, with the hope of seeing collection evolve in the right way and thus allow companies to look ahead to better times. Because of certain peculiar conditions, economic development in Tunisia has given way to a phenomenon that has assumed alarming proportions today and had a significant impact on companies; namely unpaid bills.

Mr Mohsen Trabelsi, a member of the Executive Bureau of the Employers' Organisation (UTICA), pointed out in his introductory remarks that: "In our time, unpaid bills are no longer considered as occasional accidents, they have become dangerous destabilising factors, sometimes influencing the whole financial policy of the country."

The staggering rise in the number of unpaid bills is associated with the partial or total failure of actions designed to collect the unpaid debt.

The impression that is created is that debt collection lacks efficiency and the debt collection system is unreliable. The negative performance of collection reaches all economic sectors. All companies, with perhaps a few exceptions, are confronted with the problem of unpaid bills and the lack of their collection. Particularly banks when they need to collect loans they make to companies and individuals.

Mr Mohamed Ben Sassi, a bank manager, considered that "financial institutions are the most exposed to the risk of non-payment. This risk has grown so much that it has affected the business of several institutions."

But also manufacturing companies that make products for domestic use (especially household appliances), the number of which has taken off in Tunisia in recent years. These companies, so as to grow and enlarge their client base, have moved to selling on credit. This is not without risk, given delays and even defaults in payments for the companies involved.

There are certainly reasons behind what the representative of the Tunisian employers' organisation at the colloquium referred to as the dysfunctionality of the debt collection process for companies.

The unlimited multiplication of the number of unpaid accounts that drag on for a long period before the courts is one example.



Another is the attitude of debtors coupled with their assumed material needs who, instead of trying to meet their debts, prefer to try out ingenious schemes to avoid paying. There are also the obstacles and difficulties which the judicial officer or bailiff must overcome so that he can carry out his responsibilities and obtain solid results in line with the expectations of lenders that have given him their debts to collect. These obstacles and difficulties are fundamentally linked to the legal instruments at the disposal of the judicial officer in Tunisia. And it's there that the harm is done.

All the participants in the colloquium noted that the legal system for collections, and in more general terms the civil and commercial procedures system that applies today, does not meet the real needs of participants in the economy and as a result cannot foster harmonious socio-economic development. This development really depends heavily on the growth of companies that create goods. Such development is also a product of what the chairman of the UIHJ Mr Jacques Isnard called legal security.

In essence he said: *"Today, the reality is brutally logical that a country that does not display secure legal rules must expect to see a reduction in investments. Indeed, economists have underestimated the harmful impact on investment of uncertain and unsatisfactory legal environments."* He concluded on this subject that *"no investment incentive or tax reduction can compensate for a lack of legal security."*

It is this security that seems to be missing or at least needs to be reformulated.

Failures in the system of legal collections

The different presentations each put a finger on the failures of the procedural system concerning enforcement of collections. Some show fundamental errors and combine to erect obstacles to legal debt collection.

Mr Mohamed Kamel Dridi, a judicial officer from Tunis and a member of the Scientific Council of the National Order of Judicial Officers of Tunisia discussed in his presentation the limits of the new features of seizure included in law No. 2002-82 of 3 August 2002. The amendments concerned several aspects including time periods for notification of seizure, the time period for filing of declarations of hearings of pleadings, the revision of the procedure of the implication of third party seizure, etc.

The speaker considered that the changes that had been made constitute a *"real innovation on the*

subject" but are still not sufficient to meet the expectations of practitioners, in this case the judicial officers. The changes in the time period for registration, far from solving the problems that had shown up on the question of seizure, made its application more complicated still with results well under the desired level in terms of collections. *"Three years after the date of this amendment, seizure remains a chancy thing and presents a procedural complexity. This, without even taking into account the colossal expenses for enforcement in the context of approval of a seizure."*

Mr Mahmoud Zarrouki, a judicial officer at Ariana and a member of the Chamber of Judicial Officers of Tunis, gave an overview of the current procedure for auction of good seized. As a matter of fact, the title of his presentation, *"The Archaic Procedure for the Sale of Seized Goods"* foreshadows the inadequacies that this method of enforcement can be accused of. This archaic aspect is perhaps the reason that has made legal sale in a public auction, which should have, in principle, constituted the end point of a procedure to recover debts, into a procedural burden with uncertain consequences concerning the collection. Law 2002-82 of 3 August 2002 includes, in article 394a of the civil and commercial procedural code, that *"the bailiff must request the court of jurisdiction to designate an assessor to determine the actual value of significant non-fixed assets."* This procedure causes a great deal of slowness, beyond the fact that it requires the creditor to pay, in the first instance, for the expense of the assessment. But beyond this aspect of the difficulties, it should be pointed out that the amendment of 3 August 2002 includes the cancellation forthwith of the seizure process when no bidder comes forward on the third date of sale and this outcome provided by the legislator, constitutes a penalty for the seizing creditor. If the creditor does not, as is generally the case, decide himself to act as the buyer of the seized goods, the seizure is cancelled forthwith. The consequences that one can imagine would be that the creditor would see his seizure order gathering dust on the bailiff's desk.

Independently of these two enforcement aspects, the proper carrying out of collections is confronted with the problem of the information that is useful in the collections process and considered the *"full information concerning the debtor that make it possible to execute the order"*.

Mr Tarak Torjmane, a judicial officer at La Manouba, Secretary General of the Chamber of Judicial

Officers of Tunis, considered that *"information is the condition required for efficient action by the judicial officer"*. This information first concerns the location of the debtor. In the second place, it concerns the determination of the assets and liabilities of the debtor. In this regard, the debtor is not required to declare his assets. *"It is incumbent upon the creditor to inform the judicial officer responsible for enforcement of what the debtor's assets are. Even though there is a requirement to register property assets, given that title documents to a property are the only informational basis for ownership of these buildings, and are held only by the owners, access to information concerning these buildings is very difficult. In general, Tunisian law has not dealt with the means that the judicial officer should have in order to gain access to information."* There is no legal text that assigns the judicial officers the task of researching information. Contrary to the case in French law for which the research of information was regulated by the law of 9 July 1991, where article 54 of said law acknowledges the right of judicial officers to search for information.

New strategy for collections

This conclusion that we have just been discussing several of the most important aspects of, caused a number of participants to say that there is a need today to put in place a new strategy for debt collection. The goal would be, in the words of Mr Mohamed ben Sassi, a bank manager, to *"optimise the collection methods, facilitate the acts required to do that, and to rationalise the methods and efficiency of management."*

In this line of thinking, the French experience should be used as a model for debt collections. Mr Francis Guépin, former Chairman of the National Chamber of Judicial Officers of France and a member of the UIHJ, presented the reform that the law of 1991 had brought, applicable in 1993. The 1991 reform is *"a good reform because it took account of the way society had changed...and because it gave priority to the indispensable role of the judicial officer who is the prime mover in enforcements procedures."*

The change in the procedure for legal debt collections reflects the changes in the economy and society. *"The asset base of a debtor has changed considerably, it has been transformed and scattered. Some people own shares or have ownership stakes in companies or property companies or partnerships. Then the creditor has an open choice as to*



the enforcement procedure, the only limit being the abuse of law clause."

The reform allowed the French judicial officers to gain access to information concerning debtors for all enforcement orders.

"The public authorities wanted to harmonise civil enforcement procedures by avoiding the need for direct procedures and by going to the 'debtors of the debtors', which are the banks."

This procedure has the advantage, because of its speed, of putting financial flows back into the economy. In this way the judicial officer has a primary mission in the economic activity of the country. The results attesting to the importance of this role are there to see, since in 2003 French judicial officers were able to collect the equivalent of €10 billion, or 16 billion Tunisian dinars.

For the debt collection procedure to take off and satisfy companies, certain conditions need to be met.

"Tunisia," stated Chairman Jacques Isnard, *"must satisfy a certain number of indispensable criteria, including adopting European instruments of so-called derivative law. It is not too much to ask today for a harmonisation of the texts of internal law with those of community law."*

Business security depends on the *"construction of strong legal institutions with appropriate legal instruments and professional legal practitioners who are informed and efficient. It is important for the future that companies and judicial officers conduct a full dialogue to take advantage of this cadre of professionals who can offer complementary services to business that are too often underestimated."*

Collections strategy should not be confined to collections ordered by a court. This legal collections method, as the participants in the colloquium suggested, needs to evolve and be adapted to new economic circumstances if it is to be able to provide its full benefit. Judicial officers must consider that collections settlements on an amicable basis are also part of their business. The afternoon session of the international colloquium on *"Debt Collection, Judicial Officers and the Company"* was, precisely, devoted to debt collections on an amicable basis.

For Mr Belhassen Denghezli, a judicial officer from Tunis, *"the judicial officer, with his attribution as a public official, his level, his professionalism, his integrity and his sense of justice, can on his own guarantee the proper carrying out of the process of approaching the debtor in order to encourage him to pay off his debt."*

This participant stressed that the Tunisian lawmak-

ers, even though they did not give proper recognition to collections on an amicable basis by judicial officers, did acknowledge that he has the attributes required for debt collections on an amicable basis. "In article 4 of the combined decree of the Minister of Justice and Human Rights and the Minister of the Finance of 8 May 2002 concerning the pricing of actions of judicial officers it is stipulated that judicial officers will receive a greater percentage of proceeds when the collection is not made pursuant to a judgment or a protest.

However, legislation concerning amicable collections is still halting and does not really give judicial officers the legal instruments required for them to encourage amicable collection of debt in the first instance. There is currently a tendency to limit the role of the judicial officer exclusively to enforced legal debt collection. But elsewhere, as in France, collection on an amicable basis has become a real institution with a fairly precise shape.

"Collection on an amicable basis," as Mme Françoise Andrieux, an instructor at the National Procedural School of France, stated, *"ends where legal collection procedures begin. Are they complementary? Yes, because amicable collection makes it possible to avoid legal collection procedures which are sometimes cumbersome and costly."*

But *"even with a court order in hand, the judicial officer can make the choice to collect without legal process. Thus collection on an amicable basis becomes a first option and an accompaniment to enforced legal collection."*

In carrying out their work of collection on an amicable basis, judicial officers in France have adopted specific operating methods that take major advantage of changes in technology to obtain information on the debtor. These methods can be negotiated between the creditor and the judicial officer, so as to find the most appropriate methods for a collection on an amicable basis that is quicker and more efficient. On the other hand, while in French law legal debt collection and implemented enforcement have been established by monopoly that benefits the judicial officer, collections on an amicable basis are not a monopoly and imply competition.

The debate: judicial officer/debt collecting companies

The Tunis colloquium was an opportunity for a frank and highly informative exchange of views between judicial officers of all the nationalities present and representatives of collections companies.

The question was asked in the presentation of a manager of a collections company, Mr Mouran Ben Cheikh Larbi: *"judicial officers and collections companies - are they rivals or complementary?"*

He felt there was complementarity. Collections companies are a business, contrary to the judicial officer.

"The distinction must be made," said a manager of a collections company, *"between a collections company and the charlatans that come across as such. Good collections companies are subject to strict rules in carrying out their business."*

Chairman Jacques Isnard pointed out that there was no question of creating antagonism between judicial officers and collections companies.

That does not change the fact that according to the law, legal professionals are judicial officers and lawyers in accordance with worldwide rules dictated by the Conference on Private Law at The Hague.

For his part, the Chairman of the National Order of Judicial Officers of Tunisia, Mr Mourad Skander, in his reply to remarks made by a representative of a collections company, attempted to describe the beginning of collections in Tunisia. "Collections on an amicable basis are an idea initiated by judicial officers in the framework of a legal collections process. It is when the legal methods of collection proved inadequate that judicial officers were obliged to adopt solutions that resulted in collections on an amicable basis."

So amicable collection was a response to the insufficiencies and inadequacies of the legal collections system and was used to meet the expectations of companies.

"Before the 1998 Law concerning the establishment of collections companies, certain companies took advantage of the weaknesses in the collections system to portray themselves as service providers. These companies recruited many former employees of bailiffs who had been trained to use wrong methods."

The 1998 Law was a reaction by Tunisian lawmakers to the requirements of international institutions to improve the banking system and clear indebtedness. *"Seen in this light, collections companies are in fact just remote collections and dispute resolution services."*

At the end of the working session of the colloquium, there was a reading of the summary report drafted, as is now the custom, by Mr Nadhir Ben Ammou, Professor at the School of Law and Political Science of Tunis.



L'UIHJ reçue à la Cour suprême



Mariano Azuela Guitron avec – with – Jacques Isnard, lors de la remise de médailles – During the Medals ceremony

La collaboration de l'Union internationale du notariat latin

C'est en 1996 que l'UIHJ a engagé les premières démarches pour tenter un rapprochement avec les institutions judiciaires du Mexique.

C'est grâce à la collaboration de l'Union internationale du notariat latin et de son président d'alors, Me Arias, notaire mexicain, que la coopération a pu être relancée.

C'est ainsi que le 26 octobre 2004, M. Mariano Azuela Guitron, président de la Cour suprême de justice de la Nation et du Conseil suprême de la Cour de justice, a reçu une délégation de l'UIHJ composée du président Jacques Isnard et de Dominique Abadie, membre de l'UIHJ.

A cette rencontre assistaient encore deux ministres, Mme Olga Maria Sanchez Cordero et M. Guillermo Ortiz Maya Goitia, ainsi que les représentants du notariat international et mexicain.

Une nécessité de réformes

Au Mexique, il n'y a pas d'huissier de justice et l'exécution est assurée, en principe, par le juge qui délègue « l'actuario ».

Au demeurant, ce pays a décidé d'engager de vastes réformes en vue de renforcer l'efficacité de la justice.

Une délégation de l'UIHJ comprenant son président Jacques Isnard a été reçue le 26 octobre 2004 à la Cour suprême du Mexique



La cathédrale de Mexico – The cathedral of Mexico

De ce point de vue, les explications concernant l'existence d'un professionnel de l'exécution à statut libéral, a permis de dégager quelques points de réflexions qui ont dépassé l'exécution forcée elle-même, puisqu'il s'est agi d'aborder la face la plus discrète de l'huissier de justice, celle de sa mission de constatant et d'auxiliaire du juge.

Le président de la Cour suprême de justice a voulu discerner, dans l'intérêt de disposer d'un professionnel tel que l'huissier de justice, une opportunité pour décharger les juges de certaines démarches, notamment dans le domaine de la recherche de la preuve dans le recours au constat dressé par huissier de justice.

Invitation pour le conseil permanent de novembre 2005

La perspective d'une coopération étendue a été envisagée mais cette opération nécessite, selon M. Azuela Guitron, une étude préalable, plus attentive, de l'activité de l'huissier de justice.

Dans un second temps, et dans l'optique d'une meilleure appréciation de l'activité de l'huissier, la participation du Mexique au congrès de Washington devait être évoquée mais, pour prendre date plus en amont, une délégation mexicaine a été invitée au conseil permanent de novembre 2005. Où elle sera la bienvenue.

*La police mexicaine
The mexican police*





Meeting at the Supreme Court



Mariano Azuela Guitron, président de la Cour suprême de justice de la Nation et du Conseil suprême de la cour de justice - President of the Supreme court of justice of the Nation and the Supreme Council of the Court of Justice

Cooperation of the International Union of Latin Notaries

It was in 1996 that the UIHJ took its first steps to secure a relationship with the legal institutions in Mexico.

Because of the cooperation of the International Union of Latin Notaries and its then-chairman, Mr Arias, a Mexican notary, that the relationship was restarted.

As a result, on 26 October 2004, Mr Mariano Azuela Guitron, president of the Supreme Court of the Nation and of the Supreme Council of the Court of Justice, received a delegation from the UIHJ made up of the chairman Jacques Isnard and Dominique Abadie.

There were also two ministers present, Mme Olga Maria Sanchez Cordero and Mr Guillermo Ortiz Maya Goitia as well as representatives of Mexican and international notaries.

A need for reforms

In Mexico there are no bailiffs and enforcement is the responsibility of the judge who delegates to the "actuário".

At the same time, the country has decided to implement vast reforms so as to reinforce the efficient of the justice system.

An UIHJ delegation including president Jacques Isnard met at the Supreme court of Mexico City on 26 October 2004



La délégation avec — The delegation with - Mariano Guitron : F.Del Castillo, J.Isnard, A.Galindo, O.Cordeo, A.Guitron, D.Aribaut, G.Guitia

In that light, the explanations concerning the existence of an independent professional for enforcement made it possible to raise certain points that went beyond court-ordered enforcement alone, and discussion centred on the less visible side of the judicial officer as a witness to evidence and an assistant to the judge.

The president of the Supreme Court of Justice wanted to understand, when considering the advantages of having a professional such as the judicial officer, the ability to relieve judges of certain tasks, especially research for proofs by using statements compiled by a judicial officer.

An invitation for the Permanent council in November 2005

The possibility of increased cooperation was contemplated but this would require, according to Mr Azuela Guitron, a prior study in greater depth of the role of the judicial officer.

As an additional point and in order to achieve a better understanding of the role of the judicial officer, the participation of Mexico in the Washington conference was to be raised but so as to make an earlier date a Mexican delegation was invited to the Permanent Council in November, where it will be most welcome.

*La pyramide du soleil de Teotihuacan
The sun pyramid of Teotihuacan*





Formation sur le constat au Québec

Le 30 octobre 2004 s'est tenu à l'Université de Montréal un séminaire de formation sur le constat à l'attention des huissiers de justice du Québec, avec la participation de l'UIHJ

Une étroite collaboration avec l'École nationale de procédure française

Cette heureuse initiative mijotait déjà depuis un certains temps à la Chambre des huissiers de justice du Québec depuis notamment une certaine réforme au code québécois de procédure civile ainsi qu'à certains autres articles de son nouveau code civil de 1994 notamment au chapitre de la preuve. Ce recyclage, qui se veut continu, fût donné dans le cadre du programme annuel du service de la formation permanente de l'Ordre professionnel. C'est avec l'importante et étroite collaboration de l'École nationale de procédure de France (ENP) que vit naître l'idée d'inviter Jean Paul Spinelli, l'un des membres de son conseil d'administration et professeur émérite, à donner une formation pointue sur l'exercice pratique à la rédaction des actes de constat en sol québécois.

Venus de tous les coins du Québec en passant par Rimouski au lointain district d'Abitibi Témiscamingue, ils étaient nombreux à assister à cette magistrale formation qui s'est donnée le samedi 30 octobre 2004 dans l'enceinte de l'un des amphithéâtres du campus de l'Université de Montréal au Québec. Me Spinelli, spécialiste en la matière, après avoir fait un court historique sur l'origine du constat, a présenté avec toutes les qualités qu'on lui connaît les nombreuses facettes reliées à cet acte fort utile aux justiciables. C'est notamment par un échantillonnage pratique sur la variété des sens, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat et finalement la vision, ce dernier cas en étant le plus général et fréquent et qui permis aux membres présents de bien comprendre les diverses spécificités devant être retenues sur moult scénarios ainsi présentés par notre conférencier.

Un acte utile à la collectivité

Non seulement est-il utile aux justiciables mais aussi, et dans une large part, aux magistrats des tribunaux français qui ont à juger de situations qui ne sont pas toujours aisées à comprendre. Sans l'apport de cet acte, il leur serait très souvent beaucoup plus difficile de régler de telles situations avec justesse et célérité. Il est à noter qu'au Québec, la fonction de constatant est sensiblement la même qu'en France. C'est l'art. 9 de la loi sur les huissiers de justice qui l'habilite et auquel l'on doit se référer : « L'huissier de justice peut effectuer des constatations purement matérielles, exclusives de tout avis sur les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter, ces constatations n'ont que la valeur de simples renseignements ». De plus, dans le statut de l'huissier, il est dit en l'art. 8 que : « Constitue l'exercice de la profession d'huissier tout acte qui a pour objet [...] et d'exercer toute autre fonction qui est dévolue à l'huissier en vertu de la loi ou par un tribunal », ce dernier mot implique donc qu'il peut aussi agir dans le cadre d'un constat dit sous commission de justice.

Après avoir précisé les différences qu'il y a entre les lieux publics, lieux ouverts au public et les lieux entièrement privés, c'est avec force détail que notre confrère français mis notamment en exergue les difficultés inhérentes



De gauche à droite — From left to right: Guy Aidans, André Mathieu, Jean-Paul Spinelli, Hubert Reid & Ronald Dubé (Photo : Sophie d'Ayron)

auxquelles les huissiers doivent être attentifs. Il précisa que l'huissier de justice doit intervenir toutes les fois qu'il est régulièrement et légalement requis, sauf incompatibilité ou impossibilité en raison d'une demande contestable. Tout dépassement de mission risquerait d'entraîner l'irrecevabilité du constat et ainsi exposer son auteur à une action en responsabilité civile et professionnelle. Il mentionna l'importance à ce qu'a priori l'huissier connaisse et comprenne bien la mission à laquelle il est assigné. Il spécifia de toujours éviter à ce que le requérant sélectionne les faits ou encore lorsque l'huissier de justice procède « in absentia » des parties lorsque la situation le permet et/ou qui ne constate donc pas contradictoirement à charge et à décharge ou qui encore opérerait une sélection dans les constatations à effectuer. L'huissier de justice se doit impérativement se refuser à toute mise en scène et doit se présenter à visage découvert, sans se cacher. Il fût toutefois explicité qu'en France dans certains cas bien précis et pour une question évidente de pure efficacité, l'huissier de justice peut ne pas dévoiler son identité préalablement aux constatations, mais il devra nécessairement le faire ensuite dès ces constatations effectuées de manière à éviter toutes contestations en lien avec les constatations confidentielles ainsi finalisées.

Le choix des moyens utilisés

L'huissier de justice ne doit pas utiliser n'importe quel moyen, disait-il. Auxiliaire du juge, il doit faire l'objet d'une loyauté et d'une dignité intrinsèque à sa fonction d'auxiliaire de justice. Certains huissiers de justice présents furent même surpris de concevoir que, finalement, c'est ce dernier qui se doit en bout de piste de choisir les moyens par lesquelles il complétera sa mission à lui confiée et non au seul mandant.

Devant une assemblée extrêmement intéressée, plusieurs questions fort pertinentes furent posées à notre conférencier, ce qui laisse présumer que nos consoeurs et confrères du Québec auront énormément appris par les nombreuses et diverses situations pratiques réellement vécues sur le terrain et qui leur fût présentées avec brio par Me Spinelli.

Mentionnons finalement la présence à cette formation du professeur Hubert Reid, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Laval à Québec qui, en étroite collaboration avec la Chambre des huissiers de justice, est à préparer un ouvrage qui traitera spécifiquement de l'acte de constat en milieu québécois.

Nous croyons que les fondations sont maintenant relativement solides pour que cet acte nouveau se développe de plus en plus au Québec et permettre ainsi à ce que cet instrument puisse aider non seulement les autres juristes à l'approviser en matières dites litigieuses mais aussi aux divers justiciables à pouvoir s'en servir valablement à multiples égards permettant ainsi à l'huissier de justice de « constater » pour éviter aux citoyens, autant que faire se peut, de se faire : « contester » !



Training on statement of facts in Quebec

On 30th October 2004 a seminar on statement of facts was held at the University of Montreal, for the attention of bailiffs, with the participation of UIHJ

A close collaboration with the French national school of procedure

This happy initiative was in the mind of the Québec bailiff's corporation since a certain period of time particularly with a reform occurred in the Québec civil code of procedure as well to some other articles of its new civil code of 1994 in particular in the proof chapter. This recycling course is based on and within the framework of the annual program of the permanent training service of the professional Order. This specific course on the statement of facts or ascertainment was done in close cooperation with the French national school of procedure (ENP). The main idea was to invite a real specialist of this new and modern bailiff's act, regularly used in France and in several countries of the new Europe, to wit : Jean Paul Spinelli one of the members of his board of directors and highly skilled professor to give a specific formation on the practical exercises in order to learn how to proceed in the drafting of those statements of facts done by the bailiffs either in France or in Quebec.

They came from as far as Rimouski by passing from the north west side of the judicial district of Abitibi-Témiscamingue. They were numerous to attend this masterly formation which was given on Saturday, October 30th, 2004 in one of the amphitheatres of the campus of the University of Montreal in Quebec. Mr Spinelli, one of the main specialists on the matter after having given a short history on the origin of the « statement of facts » presented many facets connected to this proceeding extremely useful for the peoples and the justice system. It is in particular by the use of our senses, a practical sampling on the variety of these senses that we daily work with, to wit : the hearing, the touch, the taste, the sense of smell and finally the most useful one the vision, the latter case being the most general and frequent one so used. In fact, due to the wide and various examples and specificities well presented by our lecturer allowed all members present to clearly understand the wording used in each scenarios and well explained in each situation by our lecturer.

An useful act for the community:

In France, it is not only useful for the people but also to the French magistrates in several courts which have to judge situations which are not always easy to understand and conclude. Without the contribution of the statement of facts, it would be often very much more difficult for them to regulate such situations with accuracy and celerity. We should noted that in Quebec, the function of bailiffs on this ground is appreciably the same one as in France. It is the article number 9 of the bailiff's law which entitle him to act his duty in regards with the statement of facts or ascertainment : Statutes, Art. 9) : « A bailiff may make purely material ascertainment, excluding any opinion on the factual or legal consequences that may result there from; such ascertainment have merely informative value. »



Les participants en plein travail – Participants at work



Jean-Paul Spinelli & Ronald Dubé

Moreover, in the same statute of the bailiffs, article 8 precise : « The practice of the profession of bailiff consists of any act having the object of which is to serve written proceedings issuing out of any court, to execute judicial decisions that are enforceable and to perform any other duty assigned to a bailiff by law or by a court ». Under the terms of the law or by court», this last word thus implies that he can also act within the framework of a report called : « a statement of facts under a court order ».

After having specified the differences that there is between the public places, places open to the public and the entirely private places, it is with several details that our French fellow-member put forward in particular the inherent difficulties to which the bailiff must be attentive. Mr Spinelli specified that the bailiff must intervene every times that he is regularly and legally requested to act, except incompatibility or impossibility due to a contestable demand. Any outgoing beyond its mission would risk to involve the inadmissibility of the ascertainment and thus expose its author to a civil action and /or a professional liability. He mentioned a priori the importance for the bailiff to know and understand very well the mission for which he is assigned. He specified to always prevent that the applicant does not selects the facts or when the bailiff proceed «in absentia» (without the presence of the parties involved) and /or when the situation allows it and/or when he does not note contradictorily and/or with discharge or when the bailiff select only few points in its observations to be carried out. The bailiff must himself imperatively refuse to be part of a staging scene and must always present himself with a discovered face, without hiding his identity. However, for a question of pure effectiveness, it was clarified that in France in certain quite precise cases the bailiff can hide his identity before



the observations, but he will have necessarily to reveal it after the ascertainment duly made so as to avoid contestation upon the confidential observations so done.

The choice of the means used to accomplish his mission

The bailiff should not use any means he said. Being an auxiliary of the Judge he must be of an essential honesty and an intrinsic dignity to its function has an « auxiliary of justice ». Some bailiffs presents were even surprised to conceive that finally it is up to the bailiff which must in the latter choose these means by which it will supplement its entrusted mission and not only with the sole constituent or applicant.

Several and relevant questions were put out to our lecturer by an extremely interested assembly. All these questions lets suppose that our colleagues and fellow-members of Quebec will have enormously learned by the numerous and various situations so practice in the course of that specific formation. It is with real cases that really happened on the ground and introduced and well explained as well with great success by Me Spinelli that we could ascertain this « statement ».

Let us mention finally the presence in this training of professor Hubert Reid former deanship of the Faculty of Law of the Laval University in Quebec which, in close cooperation with the Quebec bailiff professional Order is in preparation of a work which will specifically treat of the bailiff's statement of facts or ascertainment in Quebec.

We believe that the foundations are now relatively solid to permit this new way of keeping and producing relevant proofs and facts to become more and more effective in Quebec. Thus, it seems possible that this legal instrument can help not only the lawyers to tame it in matters known as litigious but also to amenable various situations permitting people to use it in multiple connections with the daily life and keep proof of all matter-of-fact that may disappeared with time. Now, the bailiff is entitled to keep and protect the proofs elements in writing through this bailiff's act called ; « statement of facts » or « ascertainment' report ».

Les Officiais de Justiça avaliadores **renforcent leur présence à l'UIHJ**

Une collaboration renforcée

Grâce à l'action de Me Vera Lucia Pinheiro dos Santos, alors président de l'Association de Rio des officiers évaluateurs, le Brésil n'a cessé depuis de longues années de marquer sa présence au sein de l'UIHJ. Plusieurs séminaires ont été organisés à Rio dont l'un de dimension mondiale avec la participation d'un groupe d'experts venus du monde entier (5-6 octobre 2000).

Depuis le congrès fédéral de Gramado au mois d'octobre 2004, les relations entre l'UIHJ et les officiers évaluateurs ont encore nettement progressé. Désormais, c'est l'Association fédérale qui a voté son adhésion à l'Union (FENASSOJAF). A cet égard l'implication du président Lopes Franco a été décisive.

Un grand pays en marche

Rappelons que les officiers évaluateurs sont des fonctionnaires qui ont pour mission de recouvrer les créances de l'état.

Oficiais de Justiça avaliadores **strengthen their presence at UIHJ**

A strengthened co-operation

With the help of Vera Pinheiro Dos Santos, then president of the Rio Association of Assessment officers, Brazil hasn't stopped to mark its presence at UIHJ. Several seminars have been organised in Rio, one of which of international dimension with the participation of a group of experts from around the world (5 and 6 October 2000).

Since the federal congress of Gramado, in October 2004, ties between UIHJ and the Assessment officers have still be re-enforced. Now, the Federal Association has voted its adhesion at the UIHJ (FENASSOJAF). In this matter, the involvement of the president Lopes Franco has proved essential.

A country at progress

Let's remember that the assessment officers are the civil servants who are in charge with the collection of the State debts.

Néanmoins nos collègues partagent les mêmes préoccupations que les huissiers de justice libéraux même si un changement de statut n'est pas à l'ordre du jour.

Le Brésil est un grand pays en marche vers de nombreuses réformes. Le régime de l'exécution est soumis à de nombreux changements. Un projet de loi prévoit la création des fonctions d'auxiliaires du juge ce qui ne convient pas aux officiers évaluateurs qui ne jouissent pas d'une reconnaissance équivalente et qui en appellent à l'UIHJ pour conforter leurs revendications auprès des autorités fédérales. Nos collègues s'élèvent encore contre les actes de violences perpétrés dans l'exercice de leurs fonctions qui font chaque année plusieurs victimes.

Une prochaine conférence doit se dérouler du 6 au 11 septembre 2005 à Maceio à laquelle le président Lopes Franco a convié l'UIHJ à participer.

Nevertheless, our colleagues share the same concerns as liberal judicial officers, even if a change in their status is not yet at stakes.

Brazil is a great country which has embarked on a large series of reforms. The enforcement system will change in the future. A draft law reform mentions the creation of the function of Judge assistant, which is not compatible with the function of assessment officers who do not have a similar recognition and who turn towards the UIHJ to promote their demands at the federal authorities.

Our colleagues protest against acts of violence perpetrated against them and that make several victims each year.

A conference will be held from 6 to 11 September 2005 in Maceio. The president Lopes Franco convened UIHJ to participate at the conference.

Aujourd'hui la Thaïlande, demain la Chine... ou la survie de l'huissier de justice libéral par l'Asie

Par Jacques Isnard, président de l'UIHJ

L'UIHJ n'aura jamais suffisamment de souffle pour le dire, ni d'encre pour l'écrire : la profession d'huissier de justice ne pourra imaginer prospérer qu'en raison de sa dimension planétaire et de son omniprésence dans les organisations nationales et internationales. Ceux qui, parmi nous, s'imaginent être loin de tous les mouvements qui agitent l'univers des huissiers de justice, en se voilant la face ou en se bouchant les oreilles pour éloigner les murmures, se condamnent eux-mêmes. L'avenir qui nous occupe ne se limitera jamais au périmètre de l'office ou du bureau ou à la compétence restreinte d'une circonscription issue d'un découpage d'outre-temps. Et foin de méprises : malgré les succès rencontrés en faveur de la construction d'un métier - nouveaux pour certains - à standards communs calqué sur le système libéral qui privilégie l'adoption du triptyque « signification — exécution — recouvrement », rien n'est encore gagné.

La concurrence est âpre et les huissiers de justice comparés aux grandes professions (avocats, notai-

res) sont en nombre insignifiant et, ne déplaie aux contempteurs des actions de l'UIHJ, beaucoup de kilomètres restent à parcourir afin que la liste des membres asiatiques ne reste bloquée aux frontières de la Thaïlande.

L'UIHJ est, certes, une grande organisation, mais n'est pas encore en posture d'accéder à un niveau raisonnablement élevé qui lui conférerait une audience universelle.

En Asie les mutations sont lentes. Le Japon, pourtant grande puissance mondiale, entretient un corps d'huissier de justice d'une frilosité incompréhensible pour un pays de cette stature : une seule rencontre a pu avoir lieu avec les huissiers de justice japonais à Tokyo en 13 ans et pourtant, à notre connaissance, la situation prête à croire que l'exécution est d'une efficacité douteuse. La Corée reste indifférente pendant que le Vietnam démontre, malgré des échanges inconstants depuis 11 ans, que la fibre internationale reste distendue. Reste la Chine qui offre, après de premiers contacts, de sérieuses

perspectives. En étendant son cercle d'influence vers l'Asie, l'UIHJ entreprend un mouvement d'une amplitude considérable, mais indispensable.

Les incidences au niveau de la Thaïlande sont déjà palpables. Ainsi, à l'instant de composer ces lignes, les experts de l'UIHJ ont participé à un séminaire de formation à Phuket et à une séance de droit comparé, en matière d'exécution dans les procédures collectives à Bangkok. De surcroît, la première vague de collègues thaïlandais arrivant en stage en France est prévue pour juillet 2005.

Rares sont ceux qui, voilà 10 ans, lorsque l'UIHJ annonçait son désir de « mondialiser » son action, auraient pu prédire un pareil tournant.

Aujourd'hui la Thaïlande, demain sans doute la Chine...

Le temps n'est pas si lointain où l'on s'apercevra que l'huissier de Montréal, celui de Vilnius ou celui de Dakar doivent leur survie à l'arrivée de leurs confrères asiatiques... c'est-à-dire à une nouvelle dimension de l'UIHJ.

Today Thailand, tomorrow China,... or the survival of the independent judicial officer in Asia

By Jacques Isnard, president of UIHJ

UIHJ can never overstate it or pour out too much ink on the subject: the vocation of the judicial officer can only be expected to prosper if it has a worldwide dimension and is present in all national and international organisations.

Those amongst us who think they are far away from all the different movements that are shaking the world of judicial officers, who cover their face or their ears to keep the murmurings away, are in fact damning themselves.

The future we are concerned about will never be confined to the scope of the office or the narrow range of a single jurisdiction that arises from the cut-out image of yesteryear.

And without fear of shame, we can say that despite the successes shown in building a new business for some - with common standards based on a system of professional independence that favours adoption of the triple slogan "notification - enforcement - col-

lection", in fact we have not yet won.

Competition is fierce and judicial officers, in comparison to other major professions such as lawyers and notaries, are insignificant in number and, even if it pleases the nay-sayers of the UIHJ to say so, many miles must still be run before the list of Asian members can extend beyond the borders of Thailand.

Of course UIHJ is a large organisation, but it is not yet in a position to operate at a high enough level to achieve a worldwide audience.

Changes in Asia are slow. Japan, although it is a major global power, has a cadre of judicial officers who are inexplicably timid for a country of this stature: it has only been possible to hold one meeting with the Japanese judicial officers in Tokyo over the past 13 years and yet, to the best of our knowledge, the situation leads one to believe that enforcement is of quite limited efficiency.

Korea remains indifferent whilst Vietnam has shown, despite irregular contacts over the past 11 years, that international ties are still quite loose.

There remains China, which, from the initial contacts made, shows serious potential.

By extending its range of influence to Asia, UIHJ is beginning a movement of considerable breadth but that is essential.

With respect to Thailand, the effects can already be felt.

For example, at this writing, UIHJ experts participated in a training seminar in Phuket and a session on comparative law in respect of enforcement of class-action procedures in Bangkok. In addition, the first wave of our Thai colleagues coming to do training in France is forecast for July.

There are very few who, 10 years ago, when the UIHJ announced its desire to "globalise", would have been able to predict such a development.

Today Thailand, tomorrow, for sure, China.

It will not be long before people realise that the judicial officers in Montreal, Vilnius or Dakar owe their survival to the arrival of their Asian colleagues: in other words, a new dimension to the UIHJ.



Signature de la charte de coopération UIHJ - Thaïlande

Une charte de coopération a été signée entre l'UIHJ et le Département du service de l'exécution de Thaïlande le 17 décembre 2004 à Paris à l'occasion de la visite d'une délégation thaïlandaise en France

Le premier pays asiatique à rejoindre l'UIHJ

Nous sommes à Paris, dans le bureau d'Yves Martin, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ). A ses côtés siègent Kraisorn Barameeauychai, directeur général du département du service de l'exécution du ministère de la Justice de Thaïlande, et Jacques Isnard, président de l'UIHJ. Il est 13 heures. Les représentants de l'UIHJ, de la CNHJ ainsi que les huissiers de justice qui avaient accueilli nos amis thaïlandais en France en avril 2004, retiennent leur souffle. Les stylos plume s'ouvrent et l'encre s'apprête à couler. L'instant est solennel. Et voici que se concrétise, au terme de dix années de contacts, la signature d'une charte de coopération entre l'UIHJ et la Thaïlande. Chacun se congratule. L'événement est historique : la Thaïlande est le premier pays asiatique à rejoindre les rangs de l'UIHJ. La porte de l'Asie est désormais officiellement ouverte !

*Visite de la délégation thaïlandaise au Château de Versailles
The Thai delegation at the Versailles Castle*

De l'utopie à la réalité

M. Thanakorn Voraprajchayakul, procureur général permanent du département des Affaires du service civil du ministère de la Justice de Thaïlande, se souvient avec émotion des premiers contacts pris en 1994 à Bangkok. A l'époque, cette adhésion à l'UIHJ paraissait utopique et irréalisable pour toute personne extérieure. Aujourd'hui, à force de ténacité et de volonté, cette utopie est devenue réalité. Après la célébration de cet événement, une séance de travail a été mise en place. En prélude à cette réunion, M. Barameeauychai a positionné au mur un petit pion aimanté, rejoignant les quelques soixante autres sur la carte du monde affichée dans la salle de réunion au siège de l'UIHJ à Paris. Et déjà la coopération se concrétise. Il est en effet question qu'une délégation de l'UIHJ se rende en Thaïlande au premier semestre 2005 pour donner une série de conférences sur la profession. Dans le courant de l'année, une délégation thaïlandaise doit également participer à des séances de formation en France. Après l'Amérique du Sud, l'UIHJ se félicite de cet accord qui marque une étape supplémentaire et décisive de son parcours mondial.



Un moment historique : Signature de la charte de coopération à la Chambre nationale des huissiers de justice de France par M. Kraisorn Barameeauychai, directeur général du département du service de l'exécution du ministère de la Justice de Thaïlande, Jacques Isnard et Yves Martin, président de la CNHJ





Signature of a Co-operation Charter between UIHJ and Thailand

A Co-operation Charter was signed between UIHJ and the Enforcement department service of Thailand on 17 December 2004 in Paris at the occasion of the visit of a Thai delegation in France

The first Asian country to join UIHJ

We are in Paris, in the office of Yves Martin, president of the French national chamber of enforcement agents (CNHJ). At his side are Kraisor Barameeauychai, General director of the Enforcement department service of the Ministry of Justice of Thailand, and Jacques Isnard, president of UIHJ. The time is 1 p.m. The representatives of UIHJ, CNHJ and the enforcement agents that took care of the Thai delegation's prior visit in France in April 2004 hold their breath. The fountain pens are opened and the ink is ready to draw. The moment is solemn. And there it is, after ten years of contacts, a Co-operation charter between UIHJ and Thailand is finally signed. The event is historical: Thailand is the first Asian to join UIHJ. The doors of Asia are now officially open !

From utopia to reality

Mr Thanakorn Voraprajchayakul, General permanent prosecutor of the Department of civil service affairs of the ministry of Justice of Thailand, remembers with a certain emotion the first contacts that occurred in 1994. At that time, joining the UIHJ seemed utopist and unrealistic to everyone from outside. Today, with tenacity and will, utopia has become reality. After celebrating this event, a working meeting was organised. At the beginning of the meeting, Mr Barameeauychai positioned on the wall a small magnet, like about 60 others on the world map that is shown at the head office of UIHJ in Paris. And immediately, the co-operation gets concrete. Indeed, there are talks of organising sometimes in the following months a visit of a UIHJ delegation in Thailand to a series of conferences about the profession. And a Thai delegation is also expected to come to France for a training seminar. After South America, UIHJ is very happy about this co-operation that is a cornerstone in its international quest.



*Le premier pays asiatique membre de l'UIHJ !
The first Asian country member of UIHJ !*

A historical moment: the signature of the cooperation charter at the French National Chamber of Judicial officer by Mr Kraisor Barameeauychai, General director of the Enforcement department service of the Ministry of Justice of Thailand, Jacques Isnard, and Yves martin, president of the French NCJO





La Thaïlande au cœur de la coopération avec la France et l'UIHJ

Un séminaire de formation s'est tenu à Phuket les 1 et 2 avril 2005 sur le thème : « les effets bénéfiques des nouvelles procédures d'exécution pour l'entreprise »

Une forte participation des huissiers de justice thaïlandais

Depuis décembre dernier la Thaïlande est devenue le premier pays asiatique, membre de l'UIHJ. En contemplation du programme de coopération, un séminaire de formation s'est tenu à Phuket les 1 et 2 avril 2005 sur le thème : « Les effets bénéfiques des nouvelles procédures d'exécution pour l'entreprise ».

Une très forte délégation de « Joau Pa Nak Ngan Bang Cu Kadee » (huissiers de justice) de toute la province a participé à ce séminaire ouvert par M. Kraisor Barameeauyachai, directeur général du Département de l'exécution au ministère de la Justice et par Jacques Isnard, président de l'UIHJ.

Les deux orateurs devaient rendre hommage dans leurs propos à l'action menée par Mme Pimonrat Vattanahathai, juge à la Cour suprême, inamovible interprète, intervenant depuis plus de 10 ans dans le cadre des relations entre la France, l'UIHJ et la Thaïlande.

Chacun aura pu relever, par la suite, l'accent mis par le directeur du Département de l'exécution et le président de l'UIHJ sur les réformes en cours en Thaïlande qui visent à modifier le statut de l'huissier de justice en l'adaptant au modèle libéral en vigueur en France.

Cette question, particulièrement sensible devait d'ailleurs susciter de nombreuses et légitimes interventions de nos collègues thaïlandais.

Améliorer le système de l'exécution

La Thaïlande cherche, par ailleurs, à améliorer son système de l'exécution pour le rendre plus efficace, notamment au profit des entreprises.

Le système français avec l'émergence d'un juge de l'exécution intéresse les autorités.

L'exécution en elle-même se décline autour de l'activité de trois catégories d'agents d'exécution (huissiers de justice) :

- les agents chargés de procéder aux exécutions forcées
- les agents réalisant les ventes aux enchères
- les agents responsables des procédures collectives.

Cette division des tâches illustre la différence qui existe entre l'agent thaïlandais et l'huissier de justice français dont le rôle fonctionnel s'apparenterait plutôt à celui d'un généraliste de l'exécution.

Ce contraste s'est dessiné avec une plus grande acuité lors d'une conférence de droit comparé qui s'est tenue à Bangkok avec les agents en charge des procédures collectives.

A cette occasion, il est apparu d'abord (surprise !) que le régime des procédures collectives était sensiblement identique à celui en vigueur en France et ensuite, que l'huissier thaïlandais bénéficiait de l'entière maîtrise de cette procédure.



Accueil à la thaïlandaise – Thai welcome



Kraisor Barameeauyachai, directeur général du département du service de l'exécution du ministère de la Justice de Thaïlande - General director of the Enforcement department service of the Ministry of Justice of Thailand



Nous savons que les huissiers de justice européens, américains ou africains revendiquent de plus en plus, dans le cadre du monopole de principe de l'exécution, l'attribution d'une partie des procédures collectives.

Exécution à la bougie !

Le séminaire de Phuket remarquablement animé par les intervenants de la chambre nationale de France et par ceux de l'UIHJ a démontré, comme ce fut le cas pour ses devanciers, combien nos collègues thaïlandais sont friands d'informations sur des domaines qui dépassent parfois le cadre des limites du thème.

Les participants garderont longtemps en mémoire la séance « brûlante » de travaux pratiques effectué par nos confrères Francis Guépin, Paul Rochard, Dominique Abadie et Stéphane Gensollen sur le mécanisme des ventes publiques d'immeuble où, comme seuls les français le savent, subsiste l'antique technique de la « vente à la bougie ». La démonstration torche de papier à l'appui (en guise de bougie) à failli se transformer en passage à la rôtissoire de la tribune !

Des stages de formation en France et un colloque mondial à Bangkok

La présence de représentants d'établissements bancaires a révélé un intérêt imprévisible pour le droit des sûretés et la procédure de répartition des sommes provenant de la vente judiciaire des immeubles (procédure française dite procédure « d'ordre »).

L'expulsion, et plus généralement encore tout ce qui s'articule autour des réponses qu'inspire la question : « un huissier de justice : quelle est exactement sa fonction ? » soit le statut, les opérations d'exécution, la saisie bancaire, l'exequatur... , devaient meubler le programme très chargé de ce très enrichissant séminaire achevé sur une note de touchante sympathie avec un échange de cadeaux.

Sur le plan de la coopération et des relations à venir, la Thaïlande enverra son premier groupe de stagiaire en France en juillet et un deuxième groupe est prévu pour le mois d'octobre.

Dans un registre plus lointain les autorités thaïlandaises et l'UIHJ sont convenues de lancer le projet d'un colloque mondial sur l'exécution début 2007, à Bangkok.



Jacques Isnard, durant l'un des séminaires
During one of the seminars



Paul Rochard, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France – Vice-president of the French National chamber of Judicial Officers

L'équipe des intervenants – The team of participants





Francis Guépin, membre de l'UIHJ
Member of UIHJ

Thailand at the heart of cooperation with France and the UIHJ

A training seminar was held in Phuket on 1 and 2 April 2005 on the topic: "the beneficial effects of new enforcement procedures for companies"

Strong participation from Thai judicial officers

Last December Thailand became the first Asian member of the UIHJ. Looking ahead to a cooperation programme, a training seminar was held in Phuket on 1 and 2 April 2005 on the topic: "the beneficial effects of new enforcement procedures for companies".

A very strong delegation of "Joau Pa Nak Ngan Bang Cu Kadee" (judicial officers) from the whole province participated in this seminar opened by Mr Kraisorng Barameeauyachay, director general of the enforcement department at the ministry of justice and by Jacques Isnard, chairman of the UIHJ.

The two speakers praised the work of Mrs Pimonrat Vattanaathai, a Supreme Court judge, and a permanent interpreter who has been active for more than ten years in the relations between France, the UIHJ and Thailand.

All in attendance were made aware, as stressed by the director of the enforcement department and the chairman of the UIHJ, of the current reforms in Thailand, which are intended to change the status of the judicial officer by adopting the independent model used in France. This question, which is especially sensitive, in fact provoked frequent and justified participation from our Thai colleagues.



Dominique Aribaut, membre de l'UIHJ - Member of UIHJ - & Pimonrat Vattanaathai, juge à la Cour suprême de Thaïlande — Juge at the Supreme Court of Thailand

Improving the enforcement system

Thailand is also looking to improve its enforcement system to make it more efficient, especially for the benefit of companies.

The French system with the emerging role of an enforcement judge interests the authorities.

Enforcement itself happens using the services of three enforcement agent categories (judicial officers):

- agents responsible for court-mandated enforcement
- agents who conduct auctions
- agents responsible for class-action procedures.

This division of labour illustrates the difference that exists between the Thai agent and the French judicial officer, whose operating role is rather more that of an enforcement generalist.

This contrast became even clearer during a conference on comparative law, which was held in Bangkok with the agents responsible for class-action procedures. On this occasion, it appeared at first (surprise!) that the class-action regime was largely identical to the one in effect in France and then, that the Thai judicial officer was in charge of the whole procedure.

We know that European, American and African judicial officers are asking more and more, with an in-principle monopoly on enforcement, for the responsibility of a part of class-action procedures.

Paul Rochard & des confrères thaï — With Thai colleagues





Candlelight enforcement!

The Phuket seminar, which was remarkably well conducted by the participants from the French national chamber and the UIHJ, demonstrated, like its predecessors, how much our Thai colleagues are eager for information on areas that sometimes go beyond the framework of the limits of the topic.

Participants will long remember the “burning” tutorial session led by our colleagues Francis Guépin, Paul Rochard, Dominique Abadie and Stéphane Gensollen on the system of public sales of property in which, as only the French know, the old technique of “candlelight sales” still exists. The demonstrations, with a paper torch in hand instead of a candle nearly turned the podium into a cooking oven!

Traineeships in France and a world colloquium in Bangkok

The presence of bank representatives revealed an unforeseen interest in collateral law and the procedure for sharing out monies from the judicially ordered sale of real property, which is the “order procedure” in French law.

Expulsion, and more generally everything surrounding the answers to the question, “what is the exact function of a judicial officer?”, whether status, enforcement operations, banking seizure or exequatur, was brought to bear on the very full programme of this most rewarding seminar which ended on a touching note of comradeship with an exchange of gifts.

In terms of future cooperation and relations, Thailand will send its first group of trainees to France in July and a second group is expected in October.

Further along, the Thai authorities and the UIHJ agreed to start a project for a world colloquium on enforcement at the beginning of 2007 in Bangkok.



Les participants – The audience



Echange de cadeaux – Exchange of gifts

Diner thai – Thai dinner





La Chine s'éveille...

L'UIH a participé en avril 2005 à un séminaire de formation en Chine avec les notaires chinois.

Un séminaire organisé par les notaires français

Par la grâce des notaires français, et plus particulièrement du président du Conseil supérieur du notariat, Laurent Dejoie, et du président du Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques de Shanghai, J.P. Decorps, le président Jacques Isnard a été convié à un voyage d'étude en Chine.

Au programme figurait la participation à un séminaire de formation (avec les notaires chinois) à Tai Yuan (province de Shanxi).

Me Isnard a été invité à présenter le statut de l'huissier de justice libéral. Curieusement le thème n'a pas suscité d'étranges questions comme il est de circonstance lorsqu'on expose, pour la première fois, un tel sujet.

En d'autres occasions, les discussions autour de la profession libérale d'huissier de justice auraient suscité quelques perfides interrogations, voire quelques mimiques dubitatives. Là, rien de tel. Il est vrai qu'en Chine la profession d'huissier de justice, telle qu'elle existe en France, ne semble pas être totalement inconnue. En effet, les notaires français disposent d'une solide implantation à Shanghai et, sans doute, les séminaires organisés autour du système judiciaire français avaient-ils déjà mis en exergue l'existence de notre profession.

Jacques Isnard & Bernard Maugain, président de la Caisse de garantie des notaires – president of the credit guarantee institution of notaries

L'exécution en Chine

En Chine, il n'y a pas à proprement parler d'huissier de justice, puisque c'est le juge qui a rendu la décision qui est en charge de l'exécution. Néanmoins cette situation ne semble pas devoir perdurer car le gouvernement chinois s'intéresse de près à la mise en œuvre d'un statut de l'huissier de justice inspiré du modèle français. Des échanges de haut niveau ont déjà été réalisés entre la Chine et la France pour promouvoir la profession libérale.

A cet égard, le ministre de la Justice de Chine a rencontré à Paris, au siège de la chambre nationale, le président français Yves Martin.

Malheureusement cette rencontre n'a pas été mise à profit pour proposer un programme d'échanges, de sorte que la maîtrise des initiatives reste toujours du ressort des autorités.

Il est indéniable que ce pays qui s'ouvre sur l'économie de marché (il suffit de voir ce qu'est Shanghai !) doit faire face à un certain nombre d'impératifs. Dans le domaine judiciaire, l'exécution des jugements, corollaire de la notion de sécurité juridique, se pose avec acuité. Il est donc légitime que l'Etat cherche à renforcer l'efficacité de l'exécution. D'ailleurs, selon M. Fusen Zhang, ministre de la Justice de Chine, l'état n'envisage pas de réformer ses procédures mais seulement de chercher à donner un nouveau visage à l'agent d'exécution qui pourrait bien devenir un jour un huissier de justice.





China is awakening...

UIHJ participated in April 2005 in a training seminar in China with the Chinese notaries

A seminar organized by the French notaries

Thanks to French notaries and especially the chairman of the High Notary Council Mr Laurent Dejoie and the chairman of the Sino-French Centre for Notarial and Legal Training and Exchange, Mr J P Decorps, chairman Jacques Isnard was invited on a study journey to China. On the agenda was participation in a training seminar with Chinese notaries at Tai Yuan in Shanxi province.

Mr Isnard was asked to make a presentation on the status of the independent judicial officer. Curiously, the subject did not give rise to strange questions as usually happens when the topic is discussed for the first time.

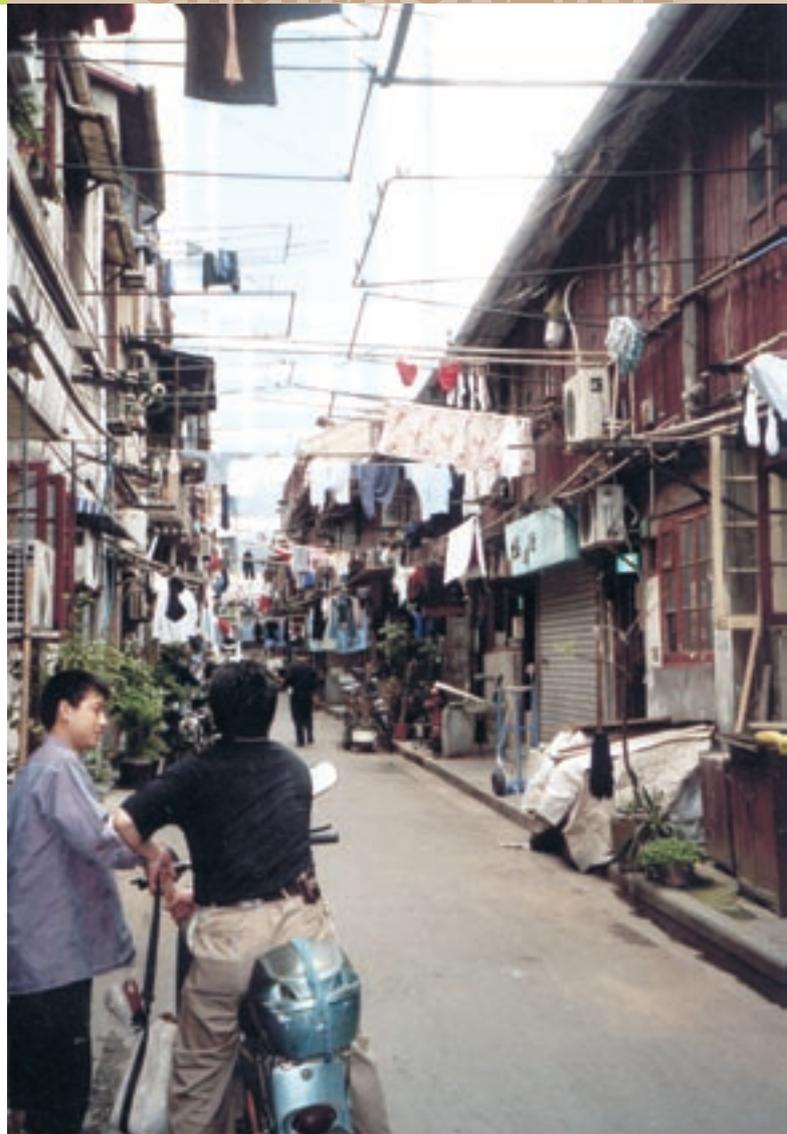
On other occasions the discussions surrounding the independent exercise of the profession of judicial officer would have provoked some treacherous questions or even doubtful facial expressions. Not here. It is true that the profession of judicial officer in China, in the way that it exists in France, does not seem totally unknown. Indeed, French notaries have a solid base in Shanghai and seminars covering the French legal system have doubtless contributed to awareness of our profession.

Enforcement of court decisions in China

In China, there is actually no such thing as a judicial officer, because the judge who has rendered a decision is responsible for enforcement. But this system does not look like lasting forever because the Chinese government is taking a close interest in implementing a position of judicial officer modelled on the French system. High-level exchanges have already taken place between China and France to promote the independent profession.

To that end, the Chinese Minister of Justice met in Paris with the French chairman of the National Chamber Mr Yves Martin. Unfortunately this meeting was not used to propose an exchange programme, so that the control of these initiatives remains with the public authorities.

It is undeniable that China, as it opens up to a market economy (just look at Shanghai) must face a number of essential issues. In the legal area, enforcement of judgements, a corollary to the idea of legal security, is acutely important. The state has the right to try to reinforce its efficient enforcement. In fact, according to Mr Fusen Zhang, Chinese Minister of Justice, the state does not intend to reform its procedures but just wants to give a new face to the enforcement agent, who might well become a judicial officer someday.



La Chine d'hier ...

China yesterday ...

... et la Chine d'Aujourd'hui

... and China today



Cérémonie d'ouverture du séminaire — Opening ceremony of the seminar





One Europe. One currency. One group of Judicial Officers.

Some of us see more opportunities in Europe than others. The fact is, economic cooperation is a success. More and more cross-border business is being done within Europe. Directly resulting in more and more international money transfers... which in turn result in more and more international payment problems. That's why the need for European collection management is being given increasingly high priority within the business community. The logical answer: a pan-European network of Judicial Officers using an integral approach of amicable and legal debt collection. In the Netherlands, GGN has already proved that this approach is successful. GGN is a market-oriented organisation comprising 18 Judicial Offices. GGN collects more money faster for its clients. An advantage which every European company should have the opportunity to share.



Collection Specialists and Judicial Officers

Reckon on more profitability



Union internationale
des huissiers de justice

19^e congrès
Washington

25, 26, 27 avril 2006
April

